



CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

2015-2020

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	Pages
Cadre Général	4-11
Le Projet de Territoire	12-25
La contribution des acteurs associatifs	26-28
Le Dire de l'Etat	29-38
 Chapitre 1 : LES PILIERS FONDATEURS	
Pilier 1 : Cohésion sociale	40-45
Pilier 2 : Renouvellement urbain cadre de vie.....	46-50
Pilier 3 : Développement économique emploi	51-55
Pilier 4 : Gouvernance et participation citoyenne	56-61
 Chapitre 2 : LES QUARTIERS PRIORITAIRES.....	62-133
 PROPOS CONCLUSIFS	134-135
 SIGNATURES.....	136-138
 LISTE DES ANNEXES	139-140

PRÉAMBULE

CADRE GENERAL

✓ ***Esprit de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de cohésion urbaine.***

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février dernier. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant sur :

- Une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique ; le taux de pauvreté, soit un changement de regard porté sur les quartiers populaires : de la Zone Urbaine Sensible au Quartier Politique de la Ville ;
- Une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long de la vie du contrat ;
- La mobilisation du droit commun comme levier technique, humain et financier, lequel est consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville ;
- Un portage effectif par l'intercommunalité dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du contrat de ville pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co responsable ;
- Un contrat de ville unique, partenarial, complet, diversifié, adossé à un projet de territoire ;
- Un esprit de solidarité et de développement durable permanent grâce à un partenariat renforcé ;
- Un nouveau programme de rénovation urbaine, économique et sociale intégré.

✓ **Articulation entre projet de cohésion territoriale, contrat de ville et appel à projets.**

PROJET DE COHESION TERRITORIALE

Fixe les orientations stratégiques en matière de réduction des inégalités et de cohérence territoriale

CONTRAT DE VILLE

Cadre contractuel de formalisation des engagements des partenaires autour du projet de cohésion territoriale.

Organisé autour de 4 piliers :

- ✓ *développement urbain, habitat et cadre de vie,*
 - ✓ *cohésion sociale,*
 - ✓ *développement économique, emploi et formation,*
 - ✓ *gouvernance et participation citoyenne,*
- et trois volets transversaux, la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et la promotion de la jeunesse*

Signataires : Nantes Métropole, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, l'Etat, le Conseil Général de Loire Atlantique, le Conseil Régional des Pays de Loire, les bailleurs sociaux, Pôle emploi, la CAF et la Caisse des dépôts et consignations.

APPEL A PROJETS UNIQUE ETAT/COLLECTIVITES

Outil de référence technique de soutien aux projets concourant à la mise en œuvre du contrat de ville

✓ **Un processus d'élaboration du contrat de ville construit en deux temps.**

L'élaboration du contrat de ville est construite en deux temps :

- une première étape d'élaboration d'un contrat cadre qui fixe la géographie et repère les orientations stratégiques du projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise ainsi que les modalités pilotage et de gouvernance du contrat. Cette première étape se concrétise par la signature fin 2014 du présent contrat cadre,
- une deuxième étape de déclinaison opérationnelle et territoriale du contrat de ville qui se traduira par la définition, au premier semestre 2015, des plans d'actions et d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

La première étape d'élaboration du contrat cadre s'est déroulée de février à décembre 2014. Elle a mobilisé une diversité de partenaires à l'échelle de l'agglomération :

- Les services de l'Etat (administrations déconcentrées et opérateurs publics), de Nantes Métropole, des 4 Villes concernées par la politique de la ville, du Conseil Général, du Conseil Régional, des bailleurs sociaux et des acteurs économiques qui ont travaillé de concert au sein de six groupes thématiques :
 - Qualité de services et accès aux droits,
 - Réussite éducative, adolescence et jeunesse,
 - Habitat, logement, peuplement et forme urbaine,
 - Emploi, formation, développement économique,
 - Tranquillité publique,
 - Gouvernance et participation citoyenne.

- Un panel d'une quarantaine d'associations investies dans les quartiers prioritaires qui a rédigé un point de vue autonome sur les enjeux de la politique de ville. Une trentaine d'entretiens individuels et collectifs ont été menés, 2 ateliers de travail et trois réunions dans les quartiers se sont tenus ;
- Deux séminaires de mise en débat et de validation des enjeux portés par le contrat de ville cadre ont réuni l'Etat, les élus des villes, de Nantes Métropole, du Conseil Général et Régional concernés par la politique de la ville (élus thématiques et élus de quartiers), les bailleurs sociaux et des acteurs associatifs et économiques.

Ce processus d'élaboration a abouti à la rédaction d'un contrat cadre qui :

- Présente les orientations stratégiques du projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise ;
- Repère les enjeux prioritaires et les organise autour de quatre piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, gouvernance et participation citoyenne ;
- Met en lumière les enjeux qui se dessinent par quartier.

C'est sur la base du présent contrat cadre que s'engagera au premier semestre 2015, la phase de déclinaison territoriale et opérationnelle du contrat de ville.

✓ **Bilan du contrat urbain de cohésion sociale.**

➤ **Le volet social de la politique de la ville en Loire-Atlantique.**

La Loire-Atlantique comptait deux **contrats urbains de cohésion sociale** (CUCS), signés en mars 2007 et prolongés jusqu'en 2014 dont le CUCS de l'agglomération nantaise, l'autre sur l'agglomération nazairienne.

Etaient signataires l'Etat, la communauté urbaine Nantes métropole et les communes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé (*pour l'agglomération nantaise*), le conseil général, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales, la Caisse des dépôts et consignations.

Le **CUCS de l'agglomération nantaise** couvrait 16 quartiers prioritaires :

- ✓ 8 relevant de la « priorité 1 » (intervention massive et coordonnée) : les Dervallières, Malakoff, les quartiers Nord et les quartiers Est à Nantes ; Bellevue à Nantes et Saint-Herblain ; le Sillon de Bretagne à Saint-Herblain ; le Château-Mahaudières à Rezé.
- ✓ 3 relevant de la « priorité 2 » (interventions importantes mais ciblées) : le Breil-Malville et le Clos Toreau à Nantes ; Pont Rousseau à Rezé.
- ✓ 5 relevant de la « priorité 3 » (interventions ou coordination marquée du droit commun) : la Halvêque et Port Boyer à Nantes, la Changetterie à Saint-Herblain, Ragon à Rezé et Plaisance à Orvault.

Ces 16 quartiers accueillent au total 80 760 habitants (soit 13.6%, données 2008), dont 43 239 habitants en zone urbaine sensible.

➤ Le volet urbain de la politique de la ville en Loire-Atlantique

Au titre de la **rénovation urbaine**, 4 conventions ont été conclues avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : Malakoff (Nantes), Bellevue (sur la partie herblinoise), Dervallières-Bout-des-Landes (Nantes ; la convention porte à la fois sur un secteur des Dervallières et sur un secteur du quartier Nord), le Sillon de Bretagne (Saint-Herblain ; convention par dérogation « article 6 », le quartier n'étant pas classé zone urbaine sensible),

➤ Bilan financier

Signé en mars 2007, le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise a permis de mobiliser en sept ans pour les quartiers prioritaires de l'agglomération nantaise 26,6 millions d'euros de crédits d'État (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances – Acsé).

Sept axes majeurs ont été favorisés, et déclinés à travers plus de 500 actions financées dans le cadre d'un appel à projets annualisé : l'éducation et l'accès aux savoirs de base ; le lien social et la citoyenneté ; l'emploi et le développement économique ; la culture et l'expression artistique ; la santé et l'accès aux soins ; le logement et l'habitat ; l'accès aux droits et la prévention des discriminations.

L'importance des crédits accordés à l'éducation réside dans la part accordée aux programmes de réussite éducative (7 millions d'euros), unanimement reconnus comme particulièrement positifs. Relayés par des coordinations municipales efficaces, ces dispositifs ont permis une meilleure prise en compte des enfants en difficulté tant sur le plan scolaire qu'au titre d'un accompagnement global. Le volet éducatif des contrats de ville a également été renforcé par des actions spécifiques en faveur de la réussite éducative des élèves résidant dans les quartiers prioritaires (cordée de la réussite, internats d'excellence).

Les actions en faveur de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance ont, quant à elles, fait l'objet d'une prise en compte au titre du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), qui a permis de mobiliser 3,5 millions d'euros de crédits d'État durant cette période.

Le dispositif spécifique Ville Vie Vacances, favorisant des projets concernant les jeunes durant les vacances scolaires, s'est élevé à 1 million d'euros.

Au titre de la Gestion Urbain de Proximité, la métropole a dégagé annuellement une enveloppe de plus de 0,5 millions d'euros, faisant levier sur des interventions conjointes des villes et des bailleurs concernés.

Par ailleurs, a été maintenu un dispositif préexistant, consistant à financer une quarantaine de postes d'adultes-relais dans les quartiers pour un montant total de 5,6 millions d'euros. Avec les deux dispositifs précités (FIPD et VVV), il s'agit d'un des volets les plus anciens de la politique de l'État en faveur des territoires urbains les plus fragiles, ce qui témoigne de leur importance et de l'intérêt qu'y trouvent les acteurs locaux, élus, éducateurs, médiateurs et animateurs.

Cependant, la part la plus importante des crédits d'État consacrée à la politique de la ville concerne le volet urbain, c'est-à-dire l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

Durant cette période, des projets de rénovation urbaine spécifiquement identifiés comme tels (PRU) ont concerné quatre sites de l'agglomération nantaise :

- Malakoff (43 millions d'euros)
- Dervallières / Bruyères (20 millions d'euros)
- Bellevue (12 millions d'euros)
- Sillon de Bretagne (11 millions d'euros).

De toute évidence, Malakoff est le quartier qui a le plus changé de visage dans l'agglomération. Même si les difficultés y persistent, son image s'est améliorée et sa mise en valeur a participé de son désenclavement, conforté par de nouvelles infrastructures urbaines.

Concrètement, de très importantes opérations de démolition - reconstruction ont été conduites : 444 démolitions de logements aux Dervallières, 397 à Malakoff, etc. Il est à signaler également que le relogement des habitants a au total dépassé les objectifs fixés.

Enfin, 5 millions d'euros ont été consacrés à des opérations isolées dans les autres quartiers (Bottière/Pin sec à Nantes, Rezé...).

Toutes ces opérations, qu'il s'agisse du volet urbain financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ou du volet social évoqué précédemment, ont été conduites en constante concertation entre l'État et les collectivités territoriales, EPCI (Nantes Métropole) et communes. Toute sollicitation des opérateurs, toute évaluation des dispositifs est conçue en partenariat rapproché, qu'il s'agisse des appels à projets ou des revues de projets permettant régulièrement de faire le point sur les avancées en matière de rénovation urbaine.

Au-delà des moyens mobilisés, il importe de mettre en évidence la qualité de ce partenariat, qui correspond au souhait des acteurs de terrain de disposer d'une gouvernance lisible et efficiente. Ce sont ces bases, confortées par des années de pratique commune au service des quartiers prioritaires, qui permettront au contrat de ville de produire tous ses effets dans les années à venir.

➤ Les faiblesses

Avant tout, l'ancienne politique de la ville était caractérisée par une série de strates s'additionnant les unes aux autres : CUCS, ZUS, ZRU, ZFU, ZEP, quartiers ANRU). Cette superposition s'expliquait du fait des différentes initiatives gouvernementales déclinées au fil des ans. Elle nuisait à la lisibilité globale de l'action publique, donnant l'impression d'une juxtaposition de politiques sectorielles sans véritable convergence. Les volets urbain, social, économique, éducatif coexistaient ainsi sans être suffisamment mis en relation les uns avec les autres.

Cette impression pouvait être accentuée par l'existence de dispositifs parallèles, insuffisamment coordonnés et faisant l'objet de procédures spécifiques (FIPD, VVV...).

Dans sa déclinaison locale, le CUCS était trop souvent identifié à l'appel à projets annuel permettant de financer les actions du volet social de la politique de la ville. Bien que fondamentale pour tous les acteurs, ce dispositif de soutien aux projets associatifs n'était qu'une déclinaison de la politique de la ville. Cette vision, cependant, témoignait elle aussi sans doute de l'insuffisante coordination entre le CUCS et les Programmes de rénovation urbaine (PRU), et peut-être d'un certain manque d'animation globale tout au long de l'année.

Enfin, cette animation globale, réelle mais trop discrète, ne s'appuyait pas assez sur un pilotage fondé sur des indicateurs partagés pour guider une politique assortie d'objectifs précis.

Au total, la clarification apportée par la nouvelle politique de la ville permettra de mettre en place une gouvernance simplifiée au service d'une lisibilité partagée.

➤ **Les atouts**

Du côté de la gouvernance, la structuration des organisations des communes et de l'EPCI en faveur de la politique de la ville a permis de consolider un portage métropolitain, avec une complémentarité clarifiée. Des fonctions d'expertise et d'observation ont été développées et ont permis d'affiner la lecture des enjeux portés par le territoire.

C'est au travers d'un lien fort entre les communes et l'EPCI qu'a été construite la vision politique de l'agglomération nantaise en matière de politique de la ville. Cette vision politique a été définie en lien avec la société civile, habitants et associations au travers des assises Métropolitaines d'avril 2011.

La création, avec les CUCS, des délégués du préfet a prouvé sa pertinence. Disposer de fonctionnaires porteurs des politiques publiques de l'État au sein des quartiers, à la fois interfaces et ensembleurs, est le gage d'une harmonisation constante entre les besoins des quartiers et leur prise en compte effective par les services de l'Etat.

Axe majeur de l'ancien CUCS, la réussite éducative sera maintenue comme objectif privilégié, notamment au travers des projets de réussite éducative (PRE) dont chacun s'accorde à reconnaître l'importance.

Enfin, loin d'être dissociée des autres axes de la politique de la ville, la rénovation urbaine est de plus en plus conçue et mise en place en lien avec les autres axes, comme en témoigne le développement de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

➤ **Les opportunités du nouveau cycle**

Une gouvernance suffisamment lisible et coordonnée faisait partie des faiblesses de l'ancienne politique de la ville. Avec le cycle qui s'engage, les engagements des différentes institutions et structures seront validés et valorisés par la clarification du mode de gouvernance et la consolidation du travail partenarial autour d'un projet de territoire partagé. La participation des habitants, des acteurs associatifs et économiques sera une des clefs de voute du contrat de ville 2015/2020.

Par ailleurs, le nouveau contrat de ville conçoit et soutiendra l'intervention dans les quartiers autour d'une approche intégrée mobilisant la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et la promotion de la jeunesse.

Avec la mobilisation et le partage accrus des indicateurs existants, le dispositif d'observation, pour l'instant trop dispersé, sera consolidé à l'échelle de l'agglomération.

De manière générale, la lisibilité des dispositifs de la politique de la ville sera améliorée : à un zonage unifié correspondra un appel à projets unique au miroir des piliers du contrat de ville. Des engagements réciproques mobiliseront les partenaires à l'occasion du comité des financeurs, de telle sorte qu'opérateurs, associations et habitants s'y retrouveront davantage pour faire avancer leurs projets, dans une clarté plus grande et un esprit de confiance réciproque.

LE PROJET DE TERRITOIRE

PROPOS INTRODUCTIFS

✓ ***Construction partagée du projet de cohésion territoriale métropolitain.***

L'agglomération nantaise se donne pour ambition de garantir à tous le droit à la ville, en replaçant les quartiers les plus fragiles dans un territoire de solidarité à l'échelle de l'agglomération.

Ils se trouvent au cœur du territoire de la Communauté urbaine de Nantes qui a su se repositionner dans une dynamique positive, tant un point de vue démographique qu'économique. L'agglomération nantaise a en effet accueilli + 100 000 habitants de 2003 à 2008, phénomène d'accélération positive qui s'est poursuivi tout au long de la dernière décennie. Il se traduit notamment par un revenu médian qui est 11% plus élevé que celui des aires urbaines nationales. L'un des enjeux stratégiques d'une métropole en développement comme celle de Nantes est d'œuvrer pour limiter les écarts socio-économiques qui pourraient émerger entre les différents territoires de l'agglomération et lutter contre toutes les formes de discriminations ou de traitements inégalitaires. Le projet de cohésion territoriale de l'agglomération contribue à rendre cohérent le territoire métropolitain en renforçant l'intervention publique en faveur des quartiers.

Depuis 2010, différents temps ont contribué à la construction partagée du projet de cohésion urbaine et sociale de l'agglomération. Les Assises Métropolitaines de la politique de la ville de 2011 - qui ont réuni 500 acteurs de tous les horizons - ont abouti à la définition des orientations stratégiques du projet. Ces orientations ont été réaffirmées en 2012 à l'occasion de la contribution des élus de l'agglomération nantaise à la concertation nationale pour la réforme de la politique de la ville.

En cohérence avec l'engagement pris par la Métropole et les Villes de porter un regard sur l'ensemble des territoires vulnérables de l'agglomération - retenus ou non dans la géographie prioritaire de l'Etat, un travail d'observation et d'identification des territoires en décrochage par rapport à la dynamique, l'agglomération a été engagé à l'échelle des 24 communes composant la communauté urbaine. L'objectif visé est de conforter avec les villes, le positionnement stratégique au bénéfice des quartiers, sur la base d'un outil d'analyse multifactorielle - qui prend en compte à la fois le niveau de pauvreté, d'activité et de formation - et qui rend compte des évolutions sur la période de 2000/2010.

✓ ***25 territoires en décrochage repérés à l'échelle de l'agglomération.***

Il ressort de cette analyse qu'entre 2000 et 2010, les écarts se sont creusés entre les territoires qui bénéficient de la dynamique positive de l'agglomération et les territoires les plus fragiles de l'agglomération. 25 territoires localisés sur sept communes et représentant 11% de la population de l'agglomération nantaise, ont ainsi été repérés comme montrant des signes de vulnérabilité et de décrochage. La lecture que mobilise Nantes métropole et les villes est une lecture à la fois de la situation sociale et économique des ménages mais également des tendances à l'amélioration ou non de la situation de ces territoires au regard de l'évolution de l'agglomération. De même, elle aborde ces décrochages non pas tant par une grille de mixité des catégories sociales mais de mobilité au sens large des habitants. Dans ces quartiers, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est quatre fois plus élevé que sur le reste de l'agglomération.

Le taux de chômage ainsi que le pourcentage de travailleurs pauvres sont deux fois plus élevés et les périodes d'inactivités s'allongent plus fortement. Les jeunes sortis du système scolaire prématurément sont trois fois plus nombreux, on compte deux fois moins de diplômés et les jeunes filles plus qualifiées trouvent moins facilement un emploi à la hauteur de leur qualification. Des problèmes de discriminations et d'égalités se manifestent plus lourdement. La mortalité prématurée (avant 65 ans) est quatre fois plus élevée. Certains profils, catalyseurs généralement de fragilités, apparaissent ici comme encore plus vulnérables : personnes isolées, familles monoparentales, seniors et femmes notamment.

✓ ***Des quartiers porteurs de ressources, au cœur d'une agglomération dynamique.***

Les chiffres ne peuvent pas masquer les atouts dont disposent les quartiers pour s'inscrire dans la dynamique de l'agglomération.

Ils ne présentent pas que des difficultés ou des problèmes. Il y a dans ces quartiers un énorme potentiel d'engagement, d'initiative, de vitalité qui constitue un véritable point d'appui et qui est à mettre en valeur. Les politiques publiques se modernisent souvent au travers des actions expérimentées dans les quartiers populaires. Que ce soit autour du dialogue citoyen, des pratiques de solidarités, des actions éducatives, des activités sportives, de la création artistique et culturelle etc., les acteurs associatifs ont souvent ouvert la voie dans ces creusets d'invention et de création que sont les quartiers populaires.

La morphologie et l'histoire de l'agglomération nantaise font que les quartiers populaires sont dans leur grande majorité situés entre les anciens faubourgs et le périphérique. Ils sont fortement reliés au cœur de l'agglomération et bénéficient d'une implantation qui les met potentiellement et rapidement proches des autres centralités. Dans les années à venir, la densité de l'habitat et la croissance démographique inscriront davantage les quartiers au cœur de l'agglomération.

✓ ***Le contrat de ville, outil de mobilisation des partenariats et d'animation du projet de cohésion territoriale.***

Dans l'objectif de valoriser les atouts des quartiers et de l'agglomération et de renverser la dynamique de décrochage, il importe que tous les acteurs publics et privés susceptibles d'apporter une amélioration à la vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants s'unissent pour mutualiser leurs moyens dans le cadre d'une démarche concertée et contractualisée. Le présent contrat concrétise cette démarche.

Le contrat de ville constitue ainsi un outil de mobilisation et d'animation du projet de cohésion urbaine et sociale métropolitain dont il s'agit de partager le sens avec l'ensemble des acteurs investis dans le champ de la politique de la ville : l'Etat, Nantes Métropole, les Villes concernées, le Conseil Général, le Conseil Régional, les habitants, les associations, les acteurs économiques, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi, la caisse des dépôts et consignations.

Les orientations et les objectifs, décrits ci-après et sur lesquels repose le projet de cohésion territoriale, guideront l'ensemble des projets à mener au bénéfice des quartiers prioritaires et à décliner dans les quatre piliers d'intervention : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, gouvernance et participation citoyenne.

Ces orientations et ces objectifs entrent en cohérence avec celles du projet de territoire de l'agglomération, issues des documents stratégiques de l'agglomération (PLH, SCOT, PDU, etc.) qui sont intégrés au futur Plan d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) : une métropole solidaire, mobile, dynamique et durable.

I. LES 4 ORIENTATIONS DU PROJET DE COHESION TERRITORIALE METROPOLITAIN.

1. Un regard renouvelé sur les quartiers prioritaires : Valorisation des ressources et reconnaissance de la fonction sociale des quartiers.

Depuis plusieurs années, la Métropole nantaise s'est mobilisée pour faire émerger un autre regard sur les quartiers prioritaires : refus du misérabilisme stigmatisant, lutte contre les discriminations par l'accès au droit, valorisation des ressources et capacités d'engagements des habitants, des talents, des parcours positifs - sans nier, bien sûr, les lourds impacts de la crise dans les quartiers. Il y a dans ces quartiers un énorme potentiel d'engagement, d'initiative, de vitalité qu'il s'agit de valoriser. Il ya aussi des formes de discriminations intolérables dont les victimes sont d'autant plus vulnérables qu'il est difficile pour elles parfois de convoquer leurs droits pour accéder à un logement, un emploi, faire valoir ses diplômes et compétences.

Elle reconnaît la fonction sociale des quartiers prioritaires qui fournissent notamment une offre de logements adaptée aux foyers les plus précaires bénéficiant d'un environnement institutionnel dense. Cette fonction d'amortisseur social est d'autant plus essentielle dans la période de crise actuelle.

Elle valorise une vision dynamique des quartiers prioritaires qui constituent des territoires en mutation et ouverts. Les quartiers ne sont pas statiques ; c'est ce que les éléments statistiques tendent souvent à masquer. Des habitants s'installent dans les quartiers, d'autres en sortent. L'action concertée des acteurs publics et privés doit assurer que la situation parfois fragile des habitants qui viennent s'installer ne se dégrade pas au cours de leur vie passée dans ces quartiers d'accueil mais, au contraire, puissent y trouver des services, un accompagnement, des possibilités de promotion et d'épanouissement personnel et collectif.

Elle veut s'appuyer sur les ressources et potentiels des quartiers pour mobiliser de nouveaux acteurs et favoriser une diversification des fonctions des quartiers prioritaires. Une priorité est donnée en ce sens au développement économique des quartiers.

Les actions menées dans les quartiers doivent mobiliser tous les leviers de développement, toutes les ressources des quartiers, et les capacités de mobilisation citoyenne. Le contrat devra établir pour chaque quartier un « diagnostic des capacités » qui comprendra à la fois, les dynamiques associatives existantes, les talents et compétences de leaders potentiels et les équipements, services, tissu économique et commercial.

Nous reconnaissons aux quartiers populaires de notre agglomération une fonction sociale essentielle et stratégique, celle de pouvoir accueillir en grande partie des populations fragiles : parce que leurs habitants n'ont pas toujours les ressources pour se loger dans le parc privé, parce qu'ils traversent un moment difficile ou ont besoin simplement d'accéder à un logement abordable le temps de régler leurs difficultés ou enfin parce qu'ils sont dans une trajectoire résidentielle dans laquelle le parc social est une étape (parcours migratoire, jeune ménage, ...).

Enfin, ces quartiers ont aussi des ressources. L'une d'elle, et non des moindres, est sa jeunesse. L'esprit d'initiatives et d'entrepreneuriat des jeunes contribue fortement à impulser des dynamiques locales et à renouveler l'image de ces territoires.

Extraits de la contribution des élus des Villes et de Nantes Métropole à la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville. Nov. 2012

2. Co-construire, co-évaluer l'action publique et renforcer le pouvoir d'agir.

L'action publique doit être renouvelée. L'ambition portée, est de définir ensemble, avec les habitants, ceux qui vivent, ou travaillent dans ces quartiers, quel sera le futur désirable à l'échéance des 6 années du Contrat.

Il s'agit de construire et animer collectivement le projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise, au travers d'un processus de co-élaboration et de co-évaluation avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, acteurs économiques, etc.) des projets. La participation citoyenne doit ainsi être intégrée au processus décisionnel, en s'appuyant sur les formes de dialogue et de participation existants, au travers notamment de la création de conseils citoyens et de l'ouverture à des représentants des conseils citoyens du comité de suivi et d'évaluation du contrat.

Cela engagera ensuite chacun dans le suivi des engagements respectifs pris au travers de ce contrat de ville et plus largement en matière de cohésion urbaine et sociale et ne fera que renforcer la pertinence et l'appropriation de l'action publique. C'est dans cet esprit qu'a été initié la consultation des associations dès l'élaboration du contrat de ville et que le groupe de pilotage du contrat a été ouvert à des représentants associatifs, (groupe de pilotage mis en place lors de l'élaboration du contrat de ville avec l'Etat, Nantes Métropole, les Villes, le Conseil Général, et les représentants associatifs). Ces modalités de collaboration qui restent à conforter et en partie à inventer, préfigurent les modalités de gouvernance du projet de cohésion territoriale. L'objectif est de créer les conditions d'une véritable collégialité entre l'ensemble des partenaires.

Ce renouvellement de l'action publique est à favoriser par l'expérimentation, l'innovation. Il s'agit donc de ne pas cantonner le dispositif participatif à des fonctions d'information et de consultation et de favoriser le pouvoir d'agir. Il doit notamment permettre de donner les moyens aux collectifs de porter des actions et associer les habitants ou les associations à l'évaluation des services publics. Un programme d'actions et de formation devra permettre de lever les freins à la participation effective de tous. Un effort sera porté sur la mise en concordance des temps de chacun des acteurs, entre temps long de la réflexion et réactivité dans le soutien des actions.

Les moyens et types d'ingénierie innovants déployés ne doit pas être une spécificité réservée à ces seuls territoires, mais constituer le terrain d'expérimentation ayant vocation à se développer sur d'autres territoires de la Métropole, et contribuant ainsi la valorisation des quartiers prioritaires.

3. Une géographie prioritaire élargie.

Comme énoncé dans le propos introductif, Nantes Métropole et les villes entendent porter un regard sur l'ensemble des territoires vulnérables de l'agglomération – retenus ou non dans la géographie prioritaire de l'Etat, et souhaitent mettre en œuvre une politique de cohésion territoriale, visant l'ensemble des territoires de l'agglomération, présentant des indices de décrochage. L'idée est d'intervenir sur les territoires dans une logique d'anticipation et de prévention des décrochages plutôt que dans une logique curative, moins efficace et plus coûteuse.

Un travail d'observation et d'identification des territoires en décrochage par rapport à la dynamique de l'agglomération a été mené à l'échelle des 24 communes composant la communauté urbaine. Il s'appuie sur l'analyse de l'indice de dynamique territoriale (IDT) qui permet de mesurer les écarts entre les territoires et d'appréhender les dynamiques à l'œuvre. Il est constitué de trois champs :

- Capacité à consommer, sur la base du revenu médian des ménages avant redistribution par unité de consommation ;
- Contribution à la production, sur la base de la part des 25/54 ans actifs occupés ;
- Capital social, sur la base du niveau de formation qui illustre l'accès à la formation et la potentialité des habitants à accéder à l'emploi.

Cette analyse a permis de circonscrire les contours de la géographie prioritaire de l'agglomération nantaise. Elle porte sur 25 territoires, localisés sur 7 communes de l'agglomération.

Deux catégories sont distinguées :

- Les territoires en « net décrochage » sont des territoires déjà en situation très défavorable au regard de la dynamique métropolitaine et dont les indicateurs en matière d'emploi, de revenus des ménages et de qualification, notamment, montrent une nette dégradation. Tous relèvent de la nouvelle géographie prioritaire retenue par l'Etat (14 quartiers politique de la ville – QPV situés sur 4 communes) ;
- Les territoires en « décrochage » sont soit des territoires fragiles mais montrant une amorce d'amélioration devant être confirmée, soit des territoires montrant des signes récents de vulnérabilité. Certains d'entre eux sont des territoires « de veille » (3), sortant de la géographie prioritaire précédente. D'autres constituent des territoires d'observation (7). Un est repéré comme un quartier prioritaire par l'Etat (1 QPV). L'ensemble de ces territoires devront faire l'objet d'analyse et d'observation complémentaires et si besoin de mobilisation de moyens renforcés définis au sein des contrats de codéveloppement signés entre Nantes Métropole et les sept communes concernées.

L'Etat qui partage cette analyse et cette logique d'anticipation et de prévention, a validé le principe, qu'en complément des 18 territoires retenus dans le cadre de la géographie prioritaires (15 quartiers politique de la ville et 3 quartiers de veille), les 7 territoires repérés comme des quartiers d'observation pourront bénéficier des dispositifs d'observation et de droit commun renforcé.

Catégorie de territoires	Nom du quartier	(s)Ville	Géographie réglementaire
Territoires en net décrochage	Bellevue	St Herblain/Nantes	Quartier politique de la ville (QPV)
	Dervallières	Nantes	QPV
	Le Breil	Nantes	QPV
	Sillon de Bretagne	St Herblain	QPV
	Plaisance	Orvault	QPV
	Bout des Pavés Chêne des anglais Bout des Landes	Nantes	QPV
	Boissière	Nantes	QPV
	Petite Sensive	Nantes	QPV
	Halvêque	Nantes	QPV
	Ranzay	Nantes	QPV
	Port Boyer	Nantes	QPV
	Bottière Pin Sec	Nantes	QPV
	Malakoff	Nantes	QPV
	Château Mahaudières	Rezé	QPV
Territoires en décrochage	Clos Toreau	Nantes	QPV
	Changetterie	St Herblain	Quartier de veille
	Ragon	Rezé	Quartier de veille
	Pont Rousseau	Rezé	Quartier de veille
	Preux	St Herblain	Quartier d'observation
	Bourgonnière	St Herblain	Quartier d'observation
	-Moulin du Tillay Garotterie	St Herblain	Quartier d'observation
	Bourg et centre économique	Bouguenais	Quartier d'observation
	Ardillets	Couëron	Quartier d'observation
	Chabossière Sud	Couëron	Quartier d'observation
	Chassay	Ste Luce	Quartier d'observation

4. Une mobilisation du droit commun au service d'une vision intégrée de l'action publique.

Les évaluations des contrats précédents ont mis en avant l'effet pervers des crédits spécifiques qui, au lieu de compléter et faire levier sur les politiques de droit commun, sont venus s'y substituer.

L'ensemble des acteurs investis dans le champ de la cohésion urbaine et sociale doivent donc s'engager pour une mobilisation du droit commun de chaque politique publique au bénéfice des quartiers.

La politique de la ville ne doit pas être une politique d'exception pour des quartiers d'exception : elle doit être le moyen de coordonner, de favoriser une conduite de projet intégré qui articule les dimensions urbaines, sociales et économiques et environnementales et faire évoluer les politiques de droit commun pour réduire les inégalités et assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens dans la Ville. La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits est une des ambitions fortes de la politique de la ville et de la mobilisation du droit commun.

Cela implique à la fois chaque porteur de politique publique interroge la territorialisation des politiques publiques – son adaptation aux spécificités des quartiers – et que la transversalité entre politiques publiques thématiques soit organisée et fortement animée au sein de chaque institution.

Les engagements pris en matière de mobilisation du droit commun seront précisés au sein des conventions ministérielles, des contrats de codéveloppement et des plans d'actions. Ils feront l'objet d'évaluation.

II. 5 objectifs qui fixent le sens commun des actions menées sur les quartiers.

Deux écueils dans lesquels nous sommes tombés et que nous devons rectifier :

- le manque d'articulation entre interventions urbaines et sociales avec la création d'agences déconnectées l'une de l'autre (d'ailleurs il est utile de rappeler ici que l'ACSé n'a eu droit de cité qu'après les événements de fin 2005...)
- l'approche par « thématiques » renvoyant davantage à nos organisations, à nos politiques publiques qu'aux problématiques à prendre en compte.

Nous avons collectivement clivé nos outils en inversant les priorités et oubliant parfois, trop souvent, ce à quoi ces outils étaient sensés répondre.

Extraits de la contribution des élus des Villes et de Nantes Métropole à la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville. Nov. 2012

Face au risque de clivage des outils d'intervention induit par nos modes d'organisation thématiques, cinq objectifs communs sont définis comme constituant la finalité et le sens commun des actions engagées ou à engager par les axes thématiques (les quatre piliers du contrat) et transversaux (schémas transversaux égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et promotion de la jeunesse) : *attractivité, mobilité, égalité des droits, accessibilité et gouvernance.*

✓ **Cinq objectifs visés : attractivité, mobilité, égalité des droits, accessibilité et gouvernance.**

Accueillant plus d'un dixième de la population locale, les territoires prioritaires assurent une fonction de tremplin et permettent à beaucoup de ménages de débuter un parcours résidentiel qui se prolongera sur d'autres territoires. L'enclavement physique des quartiers populaires de l'agglomération nantaise est désormais très résiduel. Mais l'imaginaire qu'ils portent reste dévalorisant et stigmatisant car il met en lumière les écarts réels ou supposés avec le reste de l'agglomération. Comme si nous n'étions pas ici dans la ville, comme si leurs habitants étaient dans un ailleurs.

Pour les ménages les plus fragiles économiquement et socialement, ces quartiers offrent un logement de relative bonne qualité et accessible, ainsi que des services et équipements de proximité. Si ces quartiers remplissent grâce à cela une fonction d'amortisseur social, ils peinent à assurer une fonction complémentaire de tremplin. Et même sous certains aspects, ils fragilisent la situation des résidents en ne garantissant pas une promotion individuelle ou/et collective ;

Malgré une attention toujours réaffirmée et des actions importantes engagées, l'agglomération n'est pas homogène et ces territoires particuliers connaissent des déficits récurrents. Ils se montrent peu attractifs. A-t-on envie d'y venir habiter, d'y faire ses courses, d'y développer son activité, de profiter de leurs services et de leurs équipements ?

En complément d'une logique de mixité qui fait davantage appel à une approche en stocks et en quotas, nous proposons d'aborder ces quartiers sur le versant de la mobilité, des parcours et des flux. Des mécanismes d'assignation à résidence, des parcours d'insertion interrompus, un éloignement de l'emploi, des scolarités interrompues ou peu qualifiantes fragilisent les habitants. Ces quartiers n'assurent pas la mobilité et les formes d'ascensions sociales attendues.

Les discriminations avérées ou ressenties, le non recours aux droits et aux prestations, révèlent que l'égalité des droits n'est pas garantie. Le non recours à un droit entraîne parfois (ACS par exemple), par effet mécanique, le non accès à un autre (tarifications TSS) et la vulnérabilité des ménages, des habitants évoluent dramatiquement pour eux en une fragilité réelle.

L'accessibilité des services, la qualité des médiations et intermédiations consistant à "aller vers", les pratiques institutionnelles et les partenariats, les horaires de certains services et activités sont sans aucun doute à réinterroger pour mieux adapter l'offre aux besoins hétérogènes mais attentes légitimes des usagers.

La définition des enjeux, de ce qui "fait problème", l'amélioration de l'action publique nécessite une relation de proximité et attentive aux habitants, usagers et acteurs locaux (entreprises, commerces etc) et une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés. Nos modalités de gouvernance doivent intégrer les ressources et capacités d'innovation produites par la société civile et mobiliser l'ensemble des politiques publiques.

Une grille de lecture transversale qui donne un sens et une visée commune aux actions.

Ces cinq "déterminants" des territoires permettent de porter un autre regard et doivent enclencher des dynamiques renouvelées. Ils sous-tendent l'écriture du contrat de ville et il s'agit de procéder à un exercice de type « revue de projet » au sens où ils doivent être concurremment considérés comme un préalable, ou un effet.

Si l'entrée thématique permet en effet de mobiliser plus facilement les politiques publiques, elle renvoie trop à une action publique segmentée qui ne prend pas en compte la réalité globale des territoires et de ses habitants. Cette approche renouvelée en termes d'attractivité, de mobilité, d'accessibilité, d'égalité et de gouvernance doit faciliter les approches horizontales, transversales, sur une logique de projets plus que de dispositifs.

1 L'Attractivité

Un territoire, par définition, n'est pas homogène et certains secteurs sont en « compétition » ou en « concurrence ». L'enjeu est de renforcer la cohésion sociale. L'attractivité peut être entendue comme économique et résidentielle au travers d'une capacité à séduire et à capter des ressources extérieures.

Elle est aussi pour le résident permanent ou occasionnel un miroir de sa situation. Habiter, travailler sur un territoire est un signe de distinction, positif ou non. Deux précautions donc à rappeler quand on veut travailler sur l'attractivité d'un territoire : la nécessité de définir l'objectif (quel avenir souhaité pour le territoire ?), avant de définir les cibles de l'attractivité (qui attirer ?).

L'attractivité dans les quartiers populaires

Une baisse de population, un vieillissement même s'il reste une part très importante de jeunes sont autant de signes de territoires fragilisés mais avec des ressources et pour lesquels des stratégies d'attractivité doivent être menées. C'est le cas des quartiers prioritaires.

Il s'agit d'attirer évidemment l'extérieur : entreprises, nouveaux résidents, nouveaux usagers. Mais il est aussi question de favoriser le maintien des résidents, des entreprises et usagers qui le souhaitent en garantissant les conditions d'évolution au sein du quartier. La qualité urbaine, les services, la tranquillité, rentrent en considération tout autant que, par exemple, la qualité scolaire et le sentiment que des parents ont de donner toutes les chances de réussite à leurs enfants. Ce qui correspond aux enjeux portés généralement par le marketing territorial : donner envie et rendre fier.

Définir une stratégie de marketing territorial est d'ailleurs indispensable pour soutenir toutes les démarches de valorisation d'un territoire et de développement de ses ressources, en définissant précisément la cible et la bonne échelle de la communication.

Concrètement, quels leviers activer ?

Attirer des nouveaux résidents, définir les cibles (CSP, composition du ménage, source de revenus, âges...) :

- construction et attribution des logements, quelle offre de logements? quelle coordination entre bailleurs sociaux, Etat et collectivités locales,
- amélioration de la prévention et de tranquillité publique
- équipements et services : qualité des écoles et collèges, des commerces, de l'offre culturelle, de l'activité associative, des transports en commun, de l'espace public, valorisation des ressources

Attirer les entreprises, les investisseurs,

- Politiques d'accompagnement des entreprises en abordant de paire immobilier d'entreprises et offres de services (haut débit, accessibilité...)
- Adaptation de l'offre du quartier à des usagers particuliers : accès aux équipements culturels et sportifs à l'heure du déjeuner, restauration rapide et diversifiée,
- Ancrage territorial des acteurs économiques : lier l'identité de l'entreprise à celle du territoire

Attirer d'autres usagers (touristes, consommateurs)

- Repérer, valoriser les événements ou les éléments patrimoniaux remarquables (Greeters, journée du patrimoine, fête de la musique...)
- S'appuyer sur les ressources du territoire et les flux existants (gare, plate forme multimodale etc.) pour capter ces autres usagers

2 La Mobilité

La mobilité renvoie souvent à la notion de réseaux. Par analogie, il s'agit ici de faire référence aux différents aspects de la vie quotidienne et aux mécanismes de reproduction sociale qui altèrent cette mobilité attendue par tout un chacun. Ne pas subir une situation qui ne nous permet pas d'évoluer, de changer d'environnement, aux regards de nos capacités et de nos attentes ou de la qualité et de la diversité de nos réseaux de relations. Les expressions « plafond de verre », « fracture sociale » renvoient à ce sentiment et ces expériences d'assignation.

La mobilité dans les quartiers prioritaires

Le registre de la mobilité peut être illustré de multiples manières, mais fait référence aux flux comme la mixité renvoie au stock. Les freins à la mobilité diffèrent suivant l'âge, le genre, etc. Sans que cela ne soit « interdit » on constate que se déplacer dans l'espace public la nuit est une pratique moins courante chez les femmes que chez les hommes. Se rendre en transport en commun à des horaires décalés sur un lieu de travail n'est pas toujours facile et des habitants en situation d'illettrisme ou allophones indiquent leur difficulté à comprendre le fonctionnement des transports publics. Découvrir des métiers et avoir accès à des stages de découverte nécessitent un réseau personnel étoffé et influent. Accéder à un logement, envisager un parcours résidentiel est une des formes essentielles de la mobilité : choisir un environnement et accéder à un logement, être satisfait d'y vivre et avoir la possibilité d'en partir.

Ces différents éléments montrent qu'il est important de lier la question de la mobilité aux enjeux des conditions de vie des habitants des territoires.

La mobilité renvoie à la notion de parcours, notion qui comporte des dimensions variées de la vie quotidienne des habitants : parcours résidentiel, professionnel, scolaire et de formation, parcours de soins. Elle intègre également la notion de temps, laisser du temps aux expérimentations, aux innovations, aux engagements pour qu'ils produisent des effets mesurables.

La mobilité interroge l'offre existante sur les quartiers, la capacité de fournir un service cohérent, complémentaire, adapté aux personnes, dans une logique d'ascension personnelle et de mieux-être. Elle doit également intégrer que tout ne doit pas se trouver en hyper proximité, que certains services doivent se trouver en dehors du « territoire de la quotidienneté ».

Elle nous conduit à faire évoluer les pratiques d'accompagnement social, vers une relation au public qui rompt avec une logique de guichet, afin de mettre l'individu au cœur des dispositifs, dans une logique d'empowerment.

Enfin, cette notion doit nous interpeller sur la façon dont les dispositifs institutionnels existants peuvent contribuer à générer des ruptures de parcours dommageables aux personnes.

3 L'Accessibilité

Ce terme renvoie également trop souvent à la notion de handicap et de situations qui font « obstacle à ». L'accessibilité, c'est en partie l'identification de freins, d'obstacles. La plupart ne sont pas liés à une forme urbaine particulière, un enclavement physique, mais ces freins renseignent sur des usages contrariés, des besoins, des perceptions qui ne rencontrent pas totalement la réalité et l'offre institutionnelle telle qu'elle existe mais aussi telle qu'elle est représentée et vécue.

Accessibilité dans les quartiers populaires

Habiter un quartier populaire n'est pas un handicap. L'objectif d'accessibilité doit être entendu plus largement comme une mesure permanente de l'effectivité de l'accès par et pour les habitants des quartiers populaires aux prestations et services auxquels ils ont droit.

L'accessibilité, c'est aussi vérifier la fréquentation d'un équipement public, d'un service situés en dehors des quartiers prioritaires par les habitants à proportion de leur poids démographique et de leurs besoins. Tous les services n'ont pas vocation bien évidemment à se situer dans les quartiers prioritaires, certains demandent à être positionnés à l'extérieur. Mais l'accès et la fréquentation doivent être assurés.

L'accessibilité implique une pensée de l'offre de service dans les quartiers pour en optimiser la visibilité et les rendre, autant physiquement que symboliquement, accessibles. Elle engage également notre capacité à développer des formes simples et atypiques d'accompagnement permettant d'accompagner les populations les plus empêchées dans leur démarche d'usager (médiation sociale, écrivains/traducteurs publics...)

L'accessibilité, c'est donc agir dans cet espace qui va du rapprochement physique d'un service vers des populations empêchées, à des logiques de médiation ou de réassurance, en passant par des adaptations de l'offre à des besoins particuliers, dans le seul objectif de réduire des écarts observés.

Elle interroge, auprès de publics allophones ou en situation d'illettrisme, notre capacité à compléter les formalités uniquement écrites dans les relations aux services à chaque fois que l'oralité ou la relation interpersonnelle peuvent être privilégiées. Elle interroge également des modalités d'accès aux services totalement numérisées lorsque les outils ne sont pas accessibles.

4 L'Égalité

Héritière de la philosophie des lumières, la notion d'égalité figure dans l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Derrière ce principe d'égalité se cache deux conceptions qui à la fois s'opposent et s'articulent:

1. l'égalité des droits ;
2. l'égalité des chances.

Concernant l'égalité des droits, il s'agit du principe selon lequel tout individu doit être considéré et traité de manière identique.

L'égalité des chances est une exigence plus contemporaine qui veut que le statut social d'un individu ne doit pas dépendre de l'effet de déterminismes sociaux, culturels, ethnico-religieux, financiers ou moraux. C'est cette vision de l'égalité qui a fait émerger la notion d'équité entendue comme un moyen de pallier les différences de capitaux et de corriger des inégalités de faits.

L'Égalité dans les quartiers prioritaires.

La politique de la ville s'est construite sur la notion d'égalité des chances introduisant par le biais territorial un principe dérogatoire à l'universalisme républicain de l'égalité des droits. Si la singularité des situations sociales et des configurations urbaines fait des quartiers prioritaires de la politique de la Ville des territoires devant bénéficier de leviers politiques supplémentaires, il ne faut pas que ces territoires ne bénéficient que de politiques d'exception. Égalité des droits et égalité des chances ne s'opposent pas. Mais il convient de ne pas oublier celle des droits qui reste le fondement de l'égalité.

Ainsi la notion d'égalité sous-tend les interventions conduites au titre de la réduction ou de la compensation des écarts, de la progressivité (fiscalité, tarification sociale, modulation de loyers, etc.), de l'accès aux droits et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, des notions de parcours et de continuité (éducative notamment), d'intermédiation et de lutte contre le non-recours qui concerne une part très importante des « ayants droits ». Elle nécessite une observation et une analyse en continue des écarts et fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs de rattrapage.

5 La Gouvernance

La politique de la Ville a pour objectif de corriger le décrochage et d'améliorer les conditions de vie des habitants en prenant appui et en valorisant les ressources de ces territoires. Politique publique transversale, elle vise à mobiliser de manière coordonnée et adaptée un ensemble de politiques publiques pilotées à différentes échelles (Etat, Région, Département, Communauté urbaine et Villes). L'expérimentation, l'innovation, la participation et la citoyenneté locale constitue le fondement de cette politique.

Mais quelque soit la qualité des interventions publiques elles en pourront jamais être totalement en phase avec les attentes et les besoins des citoyens car ces attentes sont différentes et par nature évolutives. De même il est indispensable de considérer que les « gens » fabriquent eux-mêmes des modalités de réponses à leurs besoins, leurs désirs et attentes que ce soient par solidarité familiales, de voisinages, d'intérêt. Etc. La relation continue avec les habitants est une des conditions indispensables pour l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

En ce sens, la politique de la ville pose la question à la fois du renouvellement et de la territorialisation de l'action publique et de la mise en cohérence des périmètres d'intervention et de la participation des habitants, des acteurs associatifs et économiques de ces territoires.

Elle implique un système de gouvernance qui permet de co-élaborer et de partager le sens de l'action avec l'ensemble des acteurs, d'animer les partenariats à l'échelle de l'agglomération, d'organiser la transversalité au sein de chaque institution et favoriser la participation citoyenne en intégrant celle-ci au sein même de la gouvernance.

Des politiques publiques qui ne reposeraient que sur la réflexion institutionnelle ne peuvent plus désormais se priver d'une intelligence du territoire. Il est indispensable de construire avec les habitants, d'expérimenter des solutions et des réponses plus adaptées aux attentes, d'évaluer nos actions avec les usagers.

Ce système de gouvernance doit également s'appuyer sur :

- l'ouverture des instances institutionnelles de pilotage et de conduite de la politique de la ville à des acteurs de la société civile pour croiser les regards, co-construire, co-évaluer et renforcer le pouvoir d'agir ;
- des projets pluridisciplinaires qui œuvrent à l'articulation entre les dimensions urbaine, sociale, économique et environnementale des projets ;
- des modes d'intervention innovants et un appui à des démarches expérimentales ;
- un système d'évaluation qui permet de rendre compte des réalisations et, au besoin de réorienter, l'action ;
- un système d'observation qui caractérise les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, prend aussi appui sur la connaissance des acteurs du territoire et permet d'orienter l'action
- un système d'évaluation qui implique les différentes parties prenantes pour co-évaluer et permet de rendre compte des réalisations et, au besoin de réorienter, l'action.

LA CONTRIBUTION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

Ce texte est une contribution collective d'acteurs associatifs et d'habitants qui ont participé à l'élaboration du contrat de ville de la métropole nantaise.

Les quartiers inscrits dans la politique de la ville, ne présentent pas que des difficultés ou des problèmes, mais sont également porteurs d'espérance. Ils ont une vitalité et une richesse dans les relations humaines qui constitue un véritable point d'appui à mettre impérativement en valeur. C'est ce à quoi s'attachent les acteurs associatifs.

L'intervention de la politique de la ville dans ces territoires :

- doit y favoriser l'initiative des habitants et des associations ;
- ne doit pas être une spécificité réservée à ces seuls territoires, mais constituer le terrain d'expérimentations ayant vocation à se développer sur les autres territoires de la métropole.

La définition du nouveau contrat de ville s'inscrit dans un contexte « de crise morale » et d'incompréhension forte d'acteurs associatifs et d'habitants vis-à-vis des politiques et de leurs engagements. Pour beaucoup d'associations, elles sont engagées sur ces territoires de très longue date et sont partenaires des collectivités locales dans la conduite de leurs politiques publiques depuis plusieurs années, parfois plusieurs décennies (politique de la ville, mais aussi éducation, culture, ...).

Nous souhaitons à la fois dépasser le stade de la simple consultation qui a prévalu jusque-là et alerter sur les risques que font peser les acteurs publics sur le secteur associatif lorsqu'ils ne vont pas jusqu'au bout de leur démarche ou reviennent sur des promesses ou engagements à l'égard de la population. N'oublions pas que les acteurs associatifs sont eux aussi dans une relation directe aux habitants et aux usagers et, se trouvent alors dans une situation de porte à faux qui décrédibilise leur action, et qu'ils payent les écarts entre le discours et les actions.

De plus, la fragilité financière, toujours plus forte, est également une source de vulnérabilité du projet associatif. Cette réalité a des conséquences concrètes sur la capacité réelle à impliquer les acteurs associatifs dans une démarche d'élaboration et de co-construction de la politique de la ville.

Il est rappelé que la posture des acteurs associatifs est d'être radicalement engagée dans l'action et dans les territoires en gardant leur sens critique : ce qui est pour nous consubstantiel à l'engagement associatif.

Dans certaines villes, nous nous interrogeons fortement sur les ambiguïtés administratives qui parfois, dans certaines situations, prennent le pas sur le politique et ses décisions et inversement sur des promesses politiques auxquelles les services et acteurs publics ne pourront pas répondre et qui provoquent le découragement des acteurs associatifs et des habitants.

Si la définition d'orientations est une étape pour l'élaboration du Contrat, celle du quoi faire et comment le faire est en fait centrale.

Nous considérons indispensable d'avoir une visibilité non seulement du processus d'élaboration du contrat de ville, mais aussi de sa mise en œuvre au cours des cinq années.

Enfin, nous demandons à être associés à la gouvernance du contrat de Ville au niveau politique et technique, selon des modalités qui bien sûr seront discutées.

Nous voulons travailler en bonne intelligence avec toutes les parties prenantes : représentants de l'Etat, élus et techniciens de la Communauté urbaine, des communes, et des structures associées, et bien sûr d'abord avec les habitants et tous les acteurs locaux : associations, collectifs et personnes ressources.

LE DIRE DE L'ÉTAT

Le Dire de l'Etat, outil préfigurateur du contrat de ville permettant un diagnostic du territoire vient conforter les enjeux traduits dans le projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise. Il présente en conséquence, les orientations majeures de l'Etat en termes d'appuis opérationnels à l'égard des quartiers politique de la ville.

Agir pour les habitants des quartiers populaires

« Il y a urgence à rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers. Nous devons redonner espoir à ces millions de Français qui désespèrent d'être enfin considérés comme des citoyens à part entière de notre République. »

François Lamy, ancien ministre délégué à la ville

Comment mieux vivre dans les quartiers prioritaires ?
 Comment réduire les inégalités territoriales et sociales ?
 Comment améliorer la vie quotidienne des habitants ?

En actionnant tous les leviers et en faisant de chaque intervention le maillon d'une seule chaîne : emploi, rénovation urbaine, santé, éducation, lutte contre les discriminations : tout est lié....

C'est sur la base de cet engagement national à répondre aux problématiques les plus sensibles, porté par la loi du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville, que la préfecture de la Loire Atlantique a élaboré le « Dire de l'Etat », qui constitue une contribution préalable à l'élaboration du contrat de ville 2015-2020 et participe de la convergence des points de vue des partenaires du contrat dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération.

Le point de vue de l'Etat est complété par un travail de recensement du droit commun mobilisable des administrations et des opérateurs dans les quartiers prioritaires et propose des indicateurs de suivi eu égard aux écarts constatés entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire (cf annexes).

Cet extrait, intégré au contrat de ville, n'a pas vocation à l'exhaustivité, mais établit un constat ciblé sur les forces et les faiblesses des quartiers à l'aune de la nouvelle contractualisation et invite à utiliser au mieux les leviers de l'Etat et des opérateurs au profit des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Plus généralement, les services de l'Etat s'inscrivent dans la dynamique suivante :

- d'aide au diagnostic, territorialisée à l'échelle des quartiers, mettant en exergue les forces et les faiblesses des territoires de manière singulière ou récurrente ;
- stratégique, comme forces de proposition à l'élaboration des enjeux des contrats de ville ;
- opérationnelle, comme facilitateurs et accompagnateurs de la déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions annualisés ;

C'est sur la base du diagnostic territorial, des orientations définies par le gouvernement et des engagements pris localement, qu'ont été élaborées les 13 conventions des administrations de l'Etat et organismes « assimilés ». Ces conventions permettent d'incrémenter de manière concrète et lisible les enjeux inscrits dans les 4 piliers du contrat de ville. De surcroît, elles garantissent une lisibilité des organisations de l'Etat, recensent les dispositifs mobilisables et les engagements pris tout comme elles désignent des référents spécifiques permettant une plus grande réactivité et une totale transparence des Institutions à l'égard des partenaires du contrat. Afin de faire vivre ce dispositif, un comité interministériel autour du sous préfet a été créé et se réunira 2 fois par an.

1. Comment mieux vivre dans les quartiers en difficulté ?

Comment permettre aux habitants de bénéficier d'une qualité de vie environnementale, culturelle, professionnelle, sanitaire ?

Comment leur permettre de concrétiser davantage leurs aspirations à égalité des chances avec le reste de la population ?

A. Habitat et cadre de vie

La politique de rénovation urbaine menée sur L'Agglomération de Nantes a profondément modifié l'environnement urbain des habitants bénéficiaires de ces travaux : Malakoff, les Dervallières, le Bout des Landes, Rezé-Château, Bellevue-Ouest et le Sillon de Bretagne (Saint-Herblain). D'une manière générale, l'amélioration de l'environnement urbain et la qualité de l'habitat notamment en termes de confort, d'économie énergétique, d'environnement et d'usage, de desserte, ont permis de renforcer l'attractivité de ces quartiers, et d'amorcer un changement d'image.

Pour autant, des points de faiblesse demeurent. La prise en compte du volet économique est encore insuffisante et la gestion des espaces reste problématique tant au niveau des usages, des circulations, des déchets et des questions de tranquillité. Entre autres le **NPRNU**, privilégiant les projets intégrés c'est-à-dire urbains, sociaux et économiques, doit miser son nouveau mandat sur l'animation du quartier au-delà de la qualité urbaine des bâtiments.

De plus, il reste des quartiers qui présentent encore d'importants dysfonctionnements urbains et nécessitent de nouvelles interventions de renouvellement urbain, mettant en cohérence les actions menées sur l'urbain et le social au plus prêt de la sociologie des habitants.

L'amélioration du logement ne peut donc à elle seule garantir le développement du sentiment de bien-vivre dans l'espace vécu. Le traitement global du cadre de vie représente alors aujourd'hui et pour les années à venir est un enjeu essentiel. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'un partage et d'une appropriation par tous les partenaires des objectifs poursuivis et des actions menées y compris et surtout par les habitants dans le cadre d'une gestion urbaine et sociale de proximité - **GUSP**.

B. Offre culturelle et sportive

Même si le développement associatif est inégal d'un quartier à l'autre, le tissu associatif sportif et culturel est globalement très développé sur l'agglomération. L'offre culturelle est foisonnante y compris au travers de grands événements, souvent gratuits ou accessibles grâce à une tarification adaptée.

Malgré cela la fréquentation et la pratique culturelle des habitants des quartiers reste déficitaire. Le foisonnement d'associations œuvrant sur les mêmes champs avec des salariés, parfois peu qualifiés, peut entraîner une fragilité quant à la structuration ou à la pérennité de ces mêmes associations et génère globalement une désaffection de l'action bénévole, une dilution des crédits et un affaiblissement de la pertinence des interventions publiques en termes d'impact efficace et perçu comme tel.

Il faut donc développer les relais, travailler sur la connaissance de la culture et de l'action culturelle, lever les freins moins matériels que psychologiques qui entravent l'accès de tous à la culture, dont on sait à quel point elle peut favoriser le lien social, surtout dans un contexte où l'isolement est une problématique majeure.

L'accès des habitants aux pratiques culturelles, sportives, associatives, reste un enjeu majeur. La DRAC s'en saisit au travers de sa convention départementale et accompagne les projets innovants en la matière. Cette préconisation repose sur l'accessibilité des lieux et événements culturels, des tarifications adaptées, sur l'encouragement des ressources locales, le renforcement des médiations, la formation des encadrants bénévoles voire salariés.

C. Emploi et activité économique

L'emploi et le développement économique présentent encore des disparités fortes dans les quartiers prioritaires d'avec le reste de l'agglomération et l'interconnexion des deux univers n'est toujours pas naturelle.

Le chômage est nettement plus élevé que sur le reste de l'agglomération et les niveaux de qualification sensiblement plus bas. La présence de Pôle Emploi et des Maisons de l'Emploi (MDE) dans les quartiers est un atout indéniable. Mais les freins à l'emploi, multiples, à commencer par les problèmes de qualification, sont plus présents qu'ailleurs et les liens entre les acteurs de l'emploi des quartiers et le tissu économique sont encore trop peu développés. Développer et consolider ce lien constitue donc un axe fort du déploiement de la **Charte entreprises et quartiers**. De surcroît, les commerces dans les quartiers sont souvent en difficulté, lorsqu'ils sont encore présents. Ces constats valident plus que jamais que la réduction du chômage et la création d'activités demeurent les enjeux prioritaires dans ce contrat.

L'action conjuguée des signataires du contrat, tant l'Etat que les collectivités, Conseil régional, Conseil Général, Nantes Métropole, autour des opérateurs pour l'emploi et le développement économique est primordiale. Cette collaboration repose sur une meilleure gouvernance qui injecte encore plus de cohérence tant dans les outils d'évaluation mutualisés que dans la concordance et la synchronisation des engagements de chacun.

Par ailleurs, la réduction du chômage repose sur une intervention concertée mobilisant l'ensemble des ressources et dispositifs pour lutter contre les freins à l'emploi, dont les discriminations, évitant ainsi les juxtapositions de services et évitant les ruptures de prise en charge. Le succès de cette méthode reposant au préalable sur une meilleure identification des besoins des bénéficiaires et des acteurs intermédiaires permettant ce lien entre les Institutions et les demandeurs d'emploi.

C'est aussi en s'appuyant sur les talents des habitants pour encourager la création d'activité sur les quartiers, en suscitant l'envie d'entreprendre, comme par le soutien de l'entrepreneuriat féminin que l'attractivité du territoire.

Maintenir et renforcer la présence des commerces de proximité, passe aussi par la garantie d'un environnement paisible, sécurisé.

Pour tous ces volets, l'esprit d'initiative et l'expérimentation seront accompagnés, notamment en mobilisant les fonds d'ingénierie et d'accompagnement à l'investissement de la caisse des dépôts et consignations.

D. Santé

Globalement, l'offre de soins est diversifiée, complète et accessible. La dynamique institutionnelle pour agir contre les inégalités territoriales de santé se traduit par la mise en place des **contrats locaux de santé**. Cette démarche partenariale qui agit directement sur les déterminants de la santé permet une approche intégrée des actions et des acteurs.

Cette méthodologie pourrait faire école sur les autres thématiques traitées dans le cadre du contrat de ville.

En outre, une démarche d'observation à l'échelle des quartiers est désormais opérante. Des initiatives de proximité visant à faire évoluer certains comportements à risque sont encouragées et la prise en charge partenariale de la souffrance psychique des usagers sur certains quartiers est engagée. Néanmoins, les indicateurs issus de l'observatoire de la santé des Nantais révèlent encore des inégalités infra-territoriales en matière de santé (en particulier, un taux de mortalité prématurée dans les quartiers prioritaires supérieur au reste de la ville, notamment chez les hommes avec des indicateurs d'évolution significative des cancers du poumon...). Les freins du recours aux soins persistent par méconnaissance ou habitude d'évitement.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé demeure un enjeu ; il faut persévérer et agir sur l'ensemble des axes de la vie quotidienne : éducation, emploi, habitat et cadre de vie, accès aux droits, sécurité) et mieux prendre en compte la santé environnementale et les souffrances liées au chômage et au repli sur soi.

Les actions menées en ce sens seront accompagnées : capitaliser les expériences territoriales dans le cadre des ASV (nutrition, addictions, prévention des conduites à risques, ...), démultiplier les actions les plus convaincantes conduites au titre du contrat local de santé (CLSa) de la Ville de Nantes, développer et suivre dans le temps les démarches d'observation à l'échelle infra-territoriale pour améliorer et affiner la connaissance des besoins et mesurer l'impact des actions, entamer une démarche d'observation sur le lien, jusqu'ici peu mesuré, entre renouvellement urbain et santé et développer les procédures de détection et d'accompagnement des personnes isolées donc, sujettes au non recours.

2. Comment réduire les inégalités sociales et territoriales ?

Comment permettre aux habitants des quartiers de bénéficier de parcours de vie caractérisés par une véritable égalité des chances ?

A. Parcours éducatifs et professionnels

L'académie de Nantes, régulièrement en tête des statistiques nationales, présente un fort potentiel d'excellence, ce qui représente un atout pour la population scolaire dans son ensemble. En complément de son droit commun, l'éducation nationale développe des moyens supplémentaires sur les quartiers prioritaires, au travers des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+). Pourtant, malgré des personnels investis, des pédagogies adaptées et des dispositifs renforcés, les indicateurs montrent toujours plus d'écarts entre les établissements localisés dans les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération et de l'académie: scolarisation plus faible dès l'âge de 16 ans, absentéisme plus élevé, résultats au brevet des collèges en dessous de la moyenne et une orientation plus faible vers l'enseignement général.

Se pose alors la question de la localisation des collèges prioritaires au cœur des quartiers, qui correspond à une évidente logique fonctionnelle mais ne permet pas la mixité géographique et sociale. Aussi le contrat de ville est l'opportunité de réinterroger la carte scolaire.

Par ailleurs, la scolarisation des moins de trois ans est à encourager et constitue une orientation gouvernementale en matière de socialisation des petits et en parallèle facteur d'intégration et d'insertion professionnelle facilité des mères trop souvent isolées. Les actions autour du langage et de la socialisation sont alors à développer y compris l'apprentissage de la langue française qui constitue un besoin identifié pour les enfants et leurs parents. Ainsi, les actions en faveur de l'accompagnement social des parents et le lien famille école sont également souhaitées.

Pour conforter ce volet, l'offre éducative périscolaire et l'accompagnement à la scolarité se sont développés sur la base des **PEDT** mais ils doivent encore se consolider par l'intervention ciblée d'opérateurs qualifiés. Les **PRE** viennent compléter les outils de la réussite éducative de l'enfant, cependant les dispositifs déployés pour limiter les ruptures scolaires et le décrochage sont à conforter. La question de l'orientation des plus jeunes représente un enjeu majeur à travailler dans le futur contrat de ville, et notamment celle des filles y compris dans la promotion des métiers des filières scientifiques et techniques. Promouvoir les classes intégrées des administrations pour faciliter l'accès des jeunes des QPV aux métiers de la fonction publique constitue également un objectif du contrat.

B. Parcours résidentiels

La mise en place d'un système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), plate-forme commune chargée d'assurer la régulation de l'offre et de la demande d'hébergement, d'un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et la signature de CUS Accession contribuent à favoriser le parcours résidentiel.

La dynamique de la rénovation urbaine a permis l'arrivée dans ces quartiers de nouveaux opérateurs de logements sociaux, ce qui a favorisé la diversification de l'offre locative et du parcours résidentiel par le biais de l'accession sociale. Une expérimentation engagée par quatre bailleurs est en cours : il s'agit de favoriser les mutations internes afin de répondre aux souhaits des locataires. L'élargissement du nombre de bailleurs partenaires est fortement encouragé pour permettre une plus grande flexibilité de l'offre. La proposition de logements adaptés aux locataires vieillissants se développe et l'adaptation du logement au lieu de travail ou au dimensionnement de la famille en est facilitée.

L'Agglomération s'engage en outre dans une réflexion sur la politique de peuplement des quartiers dans le cadre des **conférences intercommunales du logement**.

Pour autant, les locataires des quartiers politique de la ville ne sont toujours pas acteurs de leur parcours résidentiel. Le taux de rotation faible au sein du parc social dénote un parcours résidentiel en retrait. La durée d'obtention de mutation est longue. Les modalités d'attribution de logements dans le cadre du contingent préfectoral ne permettent pas de régler le problème de décohabitation des jeunes. Les projets PNRU1 ont finalement peu impacté le peuplement des quartiers, malgré l'objectif affiché de mixité sociale. Les loyers des programmes neufs, situés majoritairement en dehors des quartiers prioritaires, sont plus élevés d'où un risque d'éviction des bénéficiaires du contingent préfectoral. À cet égard, la réussite de la politique de la ville passera aussi par une réflexion sur les réalisations en dehors des quartiers prioritaires, comme par exemple par l'opportunité de construire des logements sociaux à bas loyers en dehors des quartiers politique de la ville.

Il convient de définir sur chacun des quartiers **une stratégie de peuplement** et plus globalement mener à l'échelle de l'agglomération une réflexion partagée par les élus et les bailleurs pour qu'une véritable politique d'attribution tenant compte des caractéristiques des ménages, du logement et du niveau de loyer soit mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle **CUS** (2017/2022).

C. Parcours d'intégration

Les quartiers de la politique de la ville accueillent traditionnellement une composante importante d'habitants issus de l'immigration. Réduire les inégalités sociales et territoriales, c'est permettre à ces habitants d'acquérir pour eux et leurs descendants les meilleures chances d'accéder à un statut social égal à tout autre habitant. Cette réelle intégration passe par la connaissance de la langue mais aussi par des dispositions légales et organisationnelles mises à leur disposition.

Cette meilleure connaissance pourrait être favorisée par la réalisation de guides d'accueil dans diverses langues. L'action de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans le cadre du **contrat d'accueil et d'intégration** (CAI) contribue à offrir les meilleurs atouts d'intégration mais ces dispositions demeurent insuffisamment connues, notamment des acteurs sociaux.

L'Éducation nationale accueille sans distinction tout enfant issu de l'étranger et met à sa disposition des classes allophones. La politique de la ville et la DRJSCS soutiennent des initiatives d'ateliers sociolinguistiques et une bonne implication de certains acteurs de l'entreprise et des syndicats est à saluer (Face, CIDFF, CIMS, APEC etc...) dans le cadre de la sous-commission emploi pour la promotion de l'égalité des chances (COPEC). Néanmoins l'offre est parfois peu lisible et les financements de droit commun ont régulièrement été en baisse sur ce champ.

De plus les plans d'action pour lutter contre les discriminations n'intègrent trop souvent que les axes de l'emploi et du droit des femmes, au détriment par exemple de l'accès au logement. Des actions en faveur de la maîtrise de la langue française et des propositions relatives au développement d'un guichet unique d'orientation et de prise en charge globale de ces publics seront accompagnées.

Il convient alors d'améliorer la lisibilité des actions conduites dans le cadre du **programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI)** et de favoriser une approche transversale et plus large de cette question. Plus globalement, le parcours d'intégration nécessite une réflexion conjointe des opérateurs mais surtout devrait constituer un thème de travail des futurs **conseils citoyens** pour recueillir le sentiment et les propositions des habitants en la matière.

3. Comment améliorer la vie quotidienne des habitants ?

Comment leur offrir justice et sécurité? Comment leur permettre de disposer pleinement de leurs droits, tant il est évident que l'absence de droit et l'absence de jouissance et d'exercice des droits entravent les possibilités de mieux-être et d'égalité définies comme objectifs fondamentaux ?

A. Tranquillité publique

La sécurité est un droit essentiel, qui participe pleinement du bien être et du vivre ensemble. Les pouvoirs publics doivent faire respecter cette aspiration fondamentale dont l'existence est la condition de tout. Dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, la sécurité est un préalable absolu : « *sans sécurité, pas de renouvellement urbain durable ; sans sécurité, pas de création d'activités et d'emplois ; sans sécurité, pas de liberté d'aller et venir ; sans sécurité, pas de libertés publiques et individuelles* » (Comité interministériel des villes-2013).

Des améliorations significatives peuvent être constatées : une baisse des incendies de véhicules a été observée depuis 2012 à Nantes et des aménagements urbains dans les quartiers soutenus par l'ANRU facilitent l'intervention policière comme ils réduisent les zones propices à l'incivilité.

La tranquillité publique est appréhendée par les partenariats institutionnels et sa gouvernance est en progression constante. Une vraie dynamique partenariale est engagée. Elle se traduit par la mobilisation des outils et des dispositifs spécifiques : création d'une zone de sécurité prioritaire intercommunale (**ZSP** quartier de Bellevue partagé par Nantes et Saint-Herblain), contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (**CLSPD**) dans chaque ville de l'agglomération concernée par la politique de la ville, complété par des groupes locaux de traitement de la délinquance, eux-mêmes spécialisés (**GLTD mineurs et de GLTD territoires**). Le contrat de ville doit permettre une interconnexion de ces instances et induire une plus grande efficacité dans le règlement des situations.

Plusieurs types de médiation sont déployés dans les quartiers prioritaires par le biais des **adultes- relais et des médiateurs de quartiers** présents sur certains quartiers et à la sortie des établissements scolaires.

L'expérimentation du médiateur scolaire, d'assistants prévention/sécurité dans certains établissements scolaires permettent d'épauler l'action des chefs d'établissements. Des dispositifs et des actions en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance sont déployés. Ainsi, la **prévention spécialisée** est présente dans la majorité des quartiers prioritaires. Les budgets de l'opération Ville vie vacances (**VVV**) et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (**FIPD**) soutiennent les actions en direction de ce public. Ces fonds seront intégrés dans le cadre du futur appel à projet.

Néanmoins des difficultés persistent. Dans certains secteurs, le trafic de stupéfiants en pleine rue et plus généralement l'économie souterraine restent des réalités. Les rassemblements voire les occupations dans les halls d'immeuble, dans les parties communes et les espaces publics, génèrent un sentiment d'insécurité légitime. Des problématiques de rodéos et d'incendies volontaires perdurent aussi sur certains secteurs.

Pour lutter contre cet état de fait, il s'avère nécessaire de mobiliser de façon coordonnée les ressources existantes en clarifiant les responsabilités de chacun. La réussite de la mise en place de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Bellevue dans le cadre d'un partenariat renforcé et élargi, avec une prise en compte accrue des attentes des habitants, permettra d'améliorer les actions conduites sur d'autres territoires, qui ne sont pas nécessairement en ZSP mais pourront bénéficier des réussites et des enseignements de la ZSP.

Le traitement des situations individuelles dans un cadre déontologique garanti en confortant les **GLTD** et en renforçant l'approche partenariale à l'échelle des quartiers doit être améliorée afin de lutter contre les phénomènes les plus générateurs de sentiment d'insécurité (occupations de halls, trafics, rodéos) et prévenir toute dégradation de la situation. Il importe donc de maintenir une diffusion régulière de l'information entre les acteurs de terrain et construire des réponses collectives fortes en tenant compte des rôles et missions de chacun des acteurs, dans le cadre du secret partagé.

Il conviendra alors de développer des plans d'actions qui répondent à ces facteurs d'insécurité mais en les conjuguant à des actions de prévention et d'accompagnement à destination des jeunes, en accompagnant la parentalité et en travaillant la question d'appropriation des espaces publics et privés, en développant la prévention situationnelle en lien avec les usagers du quartier et en renforçant les partenariats permettant de prévenir la récidive et d'accompagner la réinsertion sociale.

B. Recours aux droits

Les indicateurs sociaux des quartiers prioritaires sont très largement plus accentués que la moyenne métropolitaine : 42 % de familles monoparentales (contre 25), 22 % de la population active au chômage (contre 10%), 35 % de la population sous le seuil de pauvreté (contre 10%) avec des pics aux Dervallières et à Bellevue. Fait particulièrement préoccupant, les écarts continuent de se creuser (notamment sur les indicateurs de pauvreté).

Ces écarts sont liés à de multiples facteurs, mais ils sont entretenus parfois par un manque d'information des comportements qui limitent l'accès du recours aux droits. Cette réalité existe pour les droits d'accès aux dispositifs sociaux comme pour l'exercice des droits en général. Le recours aux droits englobe l'ensemble des actions qui participent de la lutte contre les discriminations, contre la méconnaissance des droits qui constitue un des axes forts de la lutte contre la pauvreté.

C'est l'engagement des administrations et de l'ensemble des organismes de repérer les usagers qui n'exercent pas leurs droits par méconnaissance ou du fait de leur isolement. L'Etat développe son service d'information et d'orientation, les maisons de justice et du Droit, les points d'accès aux droits. Il s'appuie, pour favoriser cet objectif de recours, sur le droit au logement opposable (DALO) et le contingent préfectoral pour le logement.

Peuvent intervenir notamment à ce titre le défenseur des droits, la délégation aux droits des femmes, le soutien aux associations qui agissent contre les discriminations... Aux côtés des services de l'État, l'action de la Caisse d'Allocations Familiales, des Services du Conseil général, du centre communal d'action sociale (CCAS) sur les quartiers ou à proximité sont à valoriser. Malgré la présence d'une multiplicité d'opérateurs dans le champ social, il existe une méconnaissance ou une incompréhension non négligeable face aux dispositifs proposés, qui explique à la fois des situations de non recours et une difficulté à avoir prise sur des situations d'extrême pauvreté, alors même que la pauvreté est devenue aujourd'hui l'indicateur unique pour la nouvelle géographie prioritaire.

La priorité en s'appuyant sur le plan départemental de lutte contre la pauvreté, serait d'encourager des actions de détection des situations de non recours et en développant des actions de relais d'information et de formation hors les murs, s'appuyant sur la médiation sociale et adultes relais.

C. Participation des habitants

«Pour la première fois, le principe de co-construction dans les politiques publiques est inscrit dans la loi. Les habitants des quartiers doivent être des acteurs à part entière des projets sur leur territoire. Ils seront désormais présents dans les instances d'élaboration des contrats de ville».

La participation citoyenne est déjà présente ou proposée dans les différentes villes dans le cadre des Conseils Consultatifs des Quartiers à usage des municipalités. Dans le cadre des actions conduites par l'ANRU, les habitants sont consultés par les bailleurs pour mieux identifier les usages et définir en concertation les projets de rénovation et de résidentialisation notamment. Ils sont parfois intégrés aux démarches de gestion urbaine et sociale de proximité, dans les diagnostics en marchant mais ces pratiques restent encore timides. Les habitants sont toujours aussi peu représentés dans les instances locales si ce n'est par le truchement des associations. Quelques bourses d'initiatives individuelles émergent et des formations gratuites sont proposées sur la création l'administration et la gestion des associations. La participation des parents au fait scolaire demeure embryonnaire. Le défaut d'inscription sur les listes électorales et l'abstention lors des élections demeurent importants. Tout autant d'indicateurs qui démontrent des biais d'intervention et de participation citoyenne non investis.

Le contrat de ville doit permettre de développer la **participation citoyenne**, de valorisation la parole citoyenne, en l'accompagnant par la formation des habitants dans une démarche d'éducation populaire. Les partenaires institutionnels devront apprendre à travailler avec les habitants dans les instances nouvelles ou existantes en partageant les outils de compréhension des politiques publiques. En lien avec la population des quartiers, il conviendra alors de soutenir des actions directes de citoyenneté et de formation à la citoyenneté. Le travail mémoriel sera aussi un outil intéressant pour valoriser le sentiment d'appartenance au quartier, à la ville, à la nation et développer une culture de citoyen actif et acteur de son quotidien comme de son avenir.

«En actionnant tous les leviers et en faisant de chaque intervention le maillon d'une seule chaîne. Emploi, rénovation urbaine, lutte contre les discriminations, éducation, santé... Tout est lié. La loi portant réforme de la politique de la ville apporte une réponse globale à l'ensemble des sujets. À la dispersion des moyens d'hier s'oppose aujourd'hui une politique simple, lisible, cohérente et globale.»

François Lamy, ancien ministre délégué à la ville.

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Nantes Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

d'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les piliers fondateurs

Chapitre 1

PILIER 1 COHESION SOCIALE

L'objectif de cohésion sociale, porté à l'échelle des quartiers prioritaires, milite pour une réduction significative des écarts socio-économiques observés, en ayant une analyse globale des vulnérabilités. Il est communément admis aujourd'hui que la vulnérabilité ne se limite pas au seul critère financier, mais doit être appréhendé au travers les conditions du développement humain (santé, éducation, vie sociale), les conditions socio-économiques (emploi, niveau de ressources), et le cadre de vie (environnement, vie sociale). L'INSEE développe aujourd'hui des indicateurs de qualité de vie dans les territoires, intégrant cette dimension globale qui doit constituer le socle d'une ambition de cohésion sociale.

Viser la cohésion sociale à l'échelle d'un territoire comme l'agglomération nantaise suppose de porter une attention privilégiée à ce qui contribue au bien-être de l'individu, à ce qui permet la rencontre entre l'individu et l'offre de service, et la capacité des institutions à produire collectivement une offre adaptée et lisible. C'est aussi renforcer l'autonomie des personnes, leur permettre d'agir sur leur environnement et susciter la solidarité au travers de relations plus collectives et mieux régulées.

Le pilier cohésion sociale du contrat de ville est décliné sous trois thématiques :

- La qualité de service et l'accès aux droits
- La jeunesse et l'éducation
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Pour chacune de ces thématiques, les enjeux repérés visent à répondre à cette double exigence au service de la cohésion sociale : le bien-être des individus et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'adaptabilité et d'innovation.

Une ambition de cohésion sociale qui vise à promouvoir le bien-être de tous au quotidien :

10 % des ménages de l'agglomération nantaise vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux s'élève de 50 à 60 % dans les quartiers prioritaires. La précarité économique, souvent accompagné d'autres formes de précarité, fait obstacle à la satisfaction des besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, se soigner.

Garantir l'accès aux services est fondamentale.

Aller vers les publics, placer l'utilisateur au cœur des dispositifs, de leur définition jusqu'à leur évaluation. L'intervention publique doit pouvoir accentuer les dispositifs de prévention

Une ambition politique qui passe par le soutien aux familles et la prévention des conduites

Une part très importante des enfants pauvres habitent les quartiers prioritaires. Cette pauvreté influe sur leur existence. Soutenir la parentalité, favoriser l'égalité des droits filles garçons, garantir une scolarité tout au moins équivalente et développer l'offre éducative, culturelle, sportive.

Développer une capacité de suivi des évolutions socio économiques

Les quartiers évoluent, leur environnement métropolitain aussi. C'est l'écart qui peut poser problème. Il faut maintenir une vigilance mobilisatrice et une capacité d'analyse collective, partagé par les partenaires en charge de politiques et d'actions publiques. Il faut également observer les ressources et les mobiliser et associer les « bénéficiaires » à nos analyses.

PILIER 1 COHESION SOCIALE

Qualité des services et accès aux droits

ENJEUX _____

- Réduire les inégalités d'accès aux droits et lutter contre le non recours aux aides auxquelles les personnes ont droit
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services et d'accompagnement
- Adapter l'offre de services et son implantation dans une logique de proximité et de dynamique inter quartiers
- Promouvoir les initiatives inter institutionnelles et les partenariats public-privé, pour faciliter les démarches des habitants et mieux prendre en compte leurs difficultés
- Soutenir l'expérimentation de modes d'action innovants, en développant « l'aller vers » et en rompant avec la logique de guichet
- Impliquer les usagers lors de la définition des dispositifs, leur création et leur évaluation
- Favoriser l'accès au numérique comme vecteur d'accès aux droits et services
- Favoriser, de la part des institutions, des démarches collectives et préventives, notamment dans les domaines de la santé, du sport, de la culture, de la citoyenneté et de l'emploi
- Prendre en compte le vieillissement et favoriser les démarches inter générationnelles
- Favoriser l'accès aux soins des populations les plus vulnérables et isolées
- Valoriser les ressources culturelles locales des quartiers dans leur diversité et leur complémentarité avec l'offre de la Métropole

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

Tous quartiers prioritaires

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

Axe d'intervention : information

- Simplifier le langage institutionnel en langage compréhensible pour tout public
- S'appuyer sur des structures relais pour apporter l'information auprès des publics
- Instaurer un processus de formation continue inter-institutionnel sur les dispositifs d'aides
- Evaluer l'impact et la fréquentation des lieux d'accueil du public

Axe d'intervention : repérage et observation des publics ciblés

- Recenser et analyser la présence institutionnelle par quartier
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs d'un territoire (professionnels et habitants)
- Développer une approche qualitative de l'observation et assurer une veille sur les pratiques innovantes
- Partager les outils d'observation entre acteurs (institutionnels, acteurs société civile et économique) au bénéfice d'un projet

Axe d'intervention : orientation de l'utilisateur vers le bon interlocuteur

- Animer/créer des réseaux professionnels de connaissance des dispositifs
- Articuler les fonctions et les rôles entre non professionnels et professionnels de l'intervention sociale
- Accompagner et soutenir des associations intervenant en relais des institutions dans les propositions nouvelles d'information, d'orientation et d'accompagnement

① Acteurs

Villes
EPCI
Préfecture et services de l'Etat
Département de Loire-Atlantique
CAF
CPAM
CARSAT
Associations
Organismes de service public marchands
Usagers

② Public cible

Familles et personnes seules en situation de précarité sociale et économique,
Personnes relevant des différents dispositifs d'aide sociale
Non usagers

③ Dispositifs

Expérimentations sur le non recours
Médiation sociale
Adulte relais
Contrats locaux de santé
Dispositifs spécifiques organismes sociaux

④ Livrables

Réunions d'information, guides,
courriers simplifiés, ateliers d'animation collectives,
recherche-action acteurs publics/OSPM,
bilans et analyses des dispositifs par les usagers et partenaires...

⑤ Interdépendance

Plan de lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale/ PRSP/ PLHPD/PRIPI/SDCSF/plan de lutte contre l'illettrisme/ Pactes territoriaux d'insertion

PILIER 1 COHESION SOCIALE

Éducation jeunesse

ENJEUX _____

- Prendre en compte les parents dans les dispositifs de réussite éducative et les associer aux réflexions sur la parentalité dans les instances locales
- Promouvoir le bien-être de l'élève et de l'enfant, des adolescents et de tous les apprenants, en veillant à leur socialisation
- Lutter contre le décrochage et prévenir les ruptures de parcours scolaires, sociaux, économiques...
- Favoriser l'égalité par la promotion des différences et l'application de l'égalité des droits. Favoriser l'égalité des chances filles-garçons. Lutter contre les préjugés qui conduisent à la stigmatisation et aux discriminations
- Renforcer la mobilisation des dispositifs permettant des parcours d'excellence
- Favoriser l'éducation artistique, culturelle et sportive de la jeunesse
- Favoriser et valoriser les engagements et les parcours citoyens des jeunes

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

Approche globale sur l'ensemble des territoires

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

- Médiation École / Parents
- Projet de relocalisation des établissements
- Promotion du service civique et toutes formes de participation à la vie collective
- Repérer et agir sur les formes de discriminations

① Acteurs

Ville
 EPCI
 Préfecture
 DDSC
 CAF
 Éducation nationale
 Conseil Général
 PJJ
 Associations
 Ecole de la 2ème chance
 MDA

② Public cible

Enfants
 Parents

③ Dispositifs

PRE
 VVV
 PSAD
 CLAS

 Ecoles à aider

 Collèges REP et REP+:

④ Livrables

PEDT en voie de finalisation

⑤ Interdépendance

Schéma départemental de services aux familles/ Plan national de lutte contre le décrochage scolaire
 Projets éducatifs de territoire (communal et intercommunal)/ Loi de refondation de l'école/ Plan priorité jeunesse (départemental), Convention DRAC/éducation nationale

PILIER 1 COHESION SOCIALE

Tranquillité publique et prévention de la délinquance

ENJEUX _____

- Mobiliser les ressources locales au sens large (parents, autres adultes, professionnels), pour assurer la protection des plus jeunes sur l'espace public, dans une approche préventive et régulatrice
- Lutter contre les violences intrafamiliales et favoriser l'aide aux victimes. Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun
- Permettre aux habitants un accès effectif aux informations juridiques pour connaître leurs droits et leurs devoirs
- Leur permettre de bénéficier d'un accompagnement socio-administratif et juridique pour faciliter leurs parcours d'accès aux droits
- Garantir la tranquillité publique
- Repenser les modalités de collaboration et de pilotage territorial de la tranquillité publique à l'échelle de l'agglomération

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

Tous les quartiers.

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

- Affirmer le rôle des régulateurs et des prescripteurs
- Développer des modes d'approche adaptés vis-à-vis des jeunes éloignés des dispositifs dans une logique éducative et de projet
- Impliquer les jeunes dans le quartier et lutter contre le non recours aux dispositifs
- S'appuyer sur les dispositifs d'alternatives aux peines pour lutter contre la récidive et favoriser la responsabilisation
- Mobiliser les structures d'accueil permettant l'éloignement familial
- Développer la sensibilisation des professionnels sur la question des violences intra-familiales
- Accompagner les habitants vers les dispositifs de recours et d'aide aux victimes
- Intégrer les questions de tranquillité publique dans l'aménagement urbain de l'espace public et dans la gestion urbaine et sociale de proximité
- Accompagner la réappropriation des espaces requalifiés et lutter contre la confiscation de l'espace public et des halls.
- Sensibiliser aux risques liés à la consommation et à la vente de produits stupéfiants
- Assurer la médiation sociale.

① Acteurs Ville - EPCI Préfecture DDSP CG Prévention spécialisée Associations TGI - CDAD DTPJJ SPIP CAF Education Nationale	② Public cible Adolescents Jeunes adultes Parents Autre public associé	③ Dispositifs FIPD Délégués cohésion police population VVV Dispositifs de recours et d'aide aux victimes Dispositifs de médiation	④ Livrables GUSP Création de formations et sessions d'information multi acteurs Observatoire consolidé
⑤ Interdépendance Zone de sécurité prioritaire/ Plan départemental de prévention de la délinquance/ Dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CLSPD)			

PILIER 2 RENOUVELLEMENT URBAIN CADRE DE VIE

La Politique de la Ville vise à réduire les inégalités sociales et territoriales et enrayer les processus ségrégatifs. Enrayer ces processus repose sur un regard lié aux mobilités, à l'attractivité des quartiers, à la vie quotidienne et aux espaces publics, comme la fonction des équipements et l'accessibilité aux services, souvent nombreux, qui s'y trouvent.

Le pilier urbain du contrat de ville propose ainsi, en cohérence avec les piliers cohésion sociale, développement économique et emploi, et gouvernance de :

- Poursuivre et compléter les interventions urbaines d'envergure,
- Améliorer progressivement la qualité urbaine des quartiers,
- Offrir une vision quant aux dynamiques d'occupation,
- Favoriser les actions du quotidien visant à améliorer le bien être et la vie collective,
- Proposer des modalités de participation citoyenne.

Il structure la stratégie d'intervention, en lien avec les démarches et dispositifs actuels, qu'il convient parfois de renforcer, et en articulation, pour les projets majeurs, avec le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Ce pilier renouvellement urbain et cadre de vie identifient trois axes majeurs d'intervention, concourant à la réussite du projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise.

Le renouvellement urbain

Il vise à améliorer le fonctionnement urbain des quartiers et offrir un environnement de qualité aux habitants et usagers. Il contribue à inscrire ces territoires dans la dynamique de l'agglomération en renforçant leur attractivité (résidentielle, économique, de loisirs, etc.) ;

La stratégie d'occupation

Chaque projet de renouvellement urbain doit s'inscrire dans une vision dynamique des quartiers et de son peuplement, afin d'anticiper les évolutions futures et d'infléchir les mécanismes ségrégatifs ;

Le cadre de vie et vie quotidienne

L'amélioration du cadre de vie et la vie quotidienne repose notamment sur l'appropriation par les habitants et les usagers de leur environnement. Cette appropriation est favorisée, notamment, au travers de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) qui

- réaffirme le lien entre conception – gestion – usages et la place de la société civile dans la compréhension des dysfonctionnements et la recherche de solutions
- vise à coordonner les interventions des services publics et parapublics et faire le lien avec d'autres compétences que celles techniques, et d'autres acteurs, qui peuvent contribuer à la résolution de dysfonctionnements sur l'espace public ou à vocation publique.

PILIER 2 RENOUVELLEMENT URBAIN CADRE DE VIE

Renouvellement urbain

ENJEUX _____

- Améliorer la qualité urbaine dans les quartiers afin de favoriser le bien vivre.

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

- Promouvoir un projet de renouvellement urbain majeur sur les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants : Nantes Nord, Grand Bellevue, Bottière-Pin sec, les Dervallières
- Porter un projet de renouvellement urbain sur : Château – Mahaudières, Clos Toreau, Plaisance, Sillon – Angevinière

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

- Rechercher un partenariat le plus diversifié possible comprenant la mobilisation des acteurs privés
- Associer les habitants dans une dynamique de co-construction
- Inscrire les projets dans une stratégie de développement urbain durable
- Mettre en place un dispositif d'évaluation dès la conception du projet
- Prendre en compte les objectifs suivants : augmenter la diversité de l'habitat, adapter de la densité du quartier aux fonctions urbaines visées, réhabiliter les parcs public et privé, favoriser la mixité fonctionnelle, consolider le potentiel de développement économique, renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants, viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers, réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité, prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

1 Acteurs	2 Public cible	3 Dispositifs	4 Livrables
EPCI Villes Préfecture DDTM CDC CR Bailleurs sociaux Conseils syndicaux Porteurs de projet Habitants	Habitants des quartiers Usagers Entreprises Services publics	Projets ANRU d'intérêt national Projets ANRU d'intérêt régional Fonds FEDER/FSE ANAH Réalisations avec appui : Maisons de quartier Centres d'affaires École de l'entrepreneuriat Pépinières	Protocole de préfiguration ANRU Convention de renouvellement urbain ANRU

5 Interdépendance

SCOT/ PLH/ PCET/ commission intercommunale du logement/ plan départemental de lutte contre la précarité énergétique, politique de rénovation du parc privé et public de Nantes Métropole en tant que délégataire des aides à la pierre/ plan de déplacement urbain.
Engagements d'insertion pris au titre du premier PNRU

PILIER 2 RENOUVELLEMENT URBAIN CADRE DE VIE

Stratégie d'occupation

ENJEUX _____

- Porter une vision métropolitaine de l'occupation sociale des logements, afin d'améliorer la mixité sociale dans le parc public et notamment favoriser la mobilité résidentielle ;
- Rechercher une plus grande diversité d'occupation dans les quartiers par la diversification de l'habitat et par la prise en compte de l'habitat singulier
- Rendre plus lisibles les attributions dans le logement social.

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

- Stratégie de peuplement à définir au niveau de l'agglomération

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

- Partager la connaissance de l'occupation sociale et des pratiques de chaque réservataire au sein des communes, mais aussi à l'échelle de l'agglomération
- Analyser l'adéquation entre l'offre et la demande
- Rendre opérante la solidarité intercommunale en matière de peuplement
- Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de peuplement dans le parc social au niveau de l'agglomération
- Favoriser les mutations de logements inter bailleurs via l'élargissement du partenariat
- Mieux connaître l'occupation sociale du parc privé

❶ Acteurs	❷ Public cible	❸ Dispositifs	❹ Livrables
EPCI Villes Préfecture DDTM DDCS CG Bailleurs USH Conseils syndicaux Représentants des locataires AURAN	Habitants des quartiers	Conférence intercommunale du logement Dispositif d'observation de l'occupation des parcs publics et privé	Convention partenariale intercommunale annexée au contrat de ville

❺ Interdépendance

Agenda HLM 2015-2017/PLH/PDALPD/gestion du contingent préfectoral/attributions DALO/politique de renouvellement urbain favorisant l'attractivité des quartiers/conventions d'utilité sociale

PILIER 2 RENOUVELLEMENT URBAIN CADRE DE VIE

Cadre de vie et vie quotidienne des habitants

ENJEUX _____

- Renforcer l'attractivité et l'appropriation des quartiers par les habitants et les usagers
- Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne pour favoriser le bien vivre de tous, ceux qui y vivent, ceux qui y travaillent et ceux qui le fréquentent
- Soutenir et mobiliser la compétence de maîtrise d'usage (habitants, usagers) pour fabriquer et gérer la ville et favoriser l'appropriation par chacun de son environnement quotidien.
- Penser des espaces et équipements accueillants comme enjeu de proximité et d'ouverture dans la ville, générant des dynamiques inter-quartiers
- Faire de l'espace public et de l'espace collectif résidentiel des espaces de vie investis et qui favorisent le renouvellement des pratiques d'animation sociale, de médiation et de prévention
- Promouvoir l'égalité des droits et lutter contre les discriminations sur l'espace public et en matière d'accès au logement

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

Tous les quartiers

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

- Identifier les actions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie concernant notamment l'accès aux équipements culturels et sportifs, la création de commerce, de proximité et d'entreprises, les actions favorisant la mobilité
- Mettre en place une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) qui comprend l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants (convention cadre au niveau de l'agglomération, conventions d'application par quartier). Mettre en place une gouvernance d'agglomération de la GUSP. Mettre en place un plan d'actions par quartier
- Favoriser l'accès au numérique et à l'espace virtuel (dans l'espace public et résidentiel) comme lieu ressource pour s'informer, interagir et s'approprier son espace quotidien
- Accentuer les actions partenariales de prévention sur le partage de l'aménagement et le partage de l'espace public et collectif
- Développer les projets inter-bailleurs sur le thème de l'occupation des halls

① Acteurs

EPCI
Villes
Préfecture
DDTM
Bailleurs
Police
Associations, habitants
Conseils syndicaux
Entreprises ESS

② Public cible

Habitants des quartiers

Entreprises

Services publics

Usagers

③ Dispositifs

Dispositifs d'observation
(diagnostic en
marchant, baromètre
habitants GUSP, ...)

Dispositifs de dialogue
et de participation
citoyenne (conseil
citoyen, ...)

Fonds d'intervention et
de prévention de la
délinquance (FIPD)

④ Livrables

Convention GUSP

Conventions
d'exécution par quartier

Création d'un module
de formation portant
sur la sensibilisation des
habitants à la gestion de
l'espace partagé

Modalités de
gouvernance et
d'évaluation du FIPD

⑤ Interdépendance

Agenda HLM 2015-2017/PDU/ ZSP/ politique d'insertion de l'agglomération/ conventions d'utilité sociale

PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI FORMATION

Le développement économique, l'accès à l'emploi et la formation constituent des attentes majeures des habitants. Ces trois volets participent d'une même question posée par les habitants : comment échapper à la vulnérabilité économique, comment renforcer mes compétences, comment développer mes idées? Aborder conjointement ces dimensions, c'est reconnaître que des énergies, des savoirs faire existent sur ces territoires, que les quartiers prioritaires sont également des territoires économiques parmi d'autres et que l'accès à la formation doit être largement consolidé.

Ces principes posés, il convient de rappeler :

1. Les enjeux transversaux, qui mettent en lien développement économique et emploi
 - Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique économique métropolitaine
 - Assurer l'autonomie des publics par le développement économique et l'accompagnement à l'emploi
 - Faire de l'économie un facteur d'attractivité pour les QPV
2. Des principes d'actions.
 - Le besoin de **lien entre entreprises et les habitants**, pas seulement pour du recrutement, mais dans une dynamique partenariale et territoriale de responsabilité sociétale des entreprises
 - Une économie appréhendée sous un spectre plus large que l'économie marchande et monétarisée, **incluant de fait l'économie sociale et solidaire, les activités marchandes et non marchandes**
 - La nécessité de sortir **d'une image figée et stigmatisante** des quartiers et de leurs habitants. Valoriser les initiatives et les potentiels créatifs, promouvoir et diffuser les expériences réussies sur les quartiers.
 - L'impératif de **lutte contre toutes les formes de discriminations**.
 - Le besoin **d'interconnaissance entre les acteurs** pour construire des partenariats durables entre institutions, acteurs associatifs et professionnels de l'emploi / de la formation / de l'insertion
 - La nécessité de permettre **la mobilité géographique, sociale et professionnelle** des habitants des quartiers pour apprendre, se former, échanger, travailler.

ENJEUX _____

1. Favoriser le rapprochement entreprises et emploi sous toutes ses formes, en s'appuyant sur la dynamique de développement économique de l'agglomération

- Promouvoir l'entreprise accueillante (visites d'entreprises, parrainage, rencontres...)
- Faciliter le rapprochement offre / demande et développer l'employabilité
- Développer les dispositifs ciblés et mesures favorisant le recrutement des habitants des quartiers prioritaires
- Poursuivre et ajuster la mise en œuvre du dispositif d'insertion (clauses et marchés)
- Faciliter l'accès aux stages et développer les mises en situation de travail

2. Favoriser l'accès à la formation pour tous, accompagner les parcours de formation, développer l'alternance, promouvoir une éducation émancipatrice et citoyenne

- Au-delà de la formation professionnelle, promouvoir une éducation émancipatrice et citoyenne, qui concrétise l'objectif de formation tout au long de la vie
- Faciliter l'accès de tous les publics à l'offre de formation de droit commun de la Région
- Promouvoir l'alternance
- Favoriser la poursuite d'études pour les jeunes des quartiers
- Prévenir les ruptures de parcours
- Répondre aux (nouveaux) besoins des entreprises, développer une approche par filières porteuses
- Lever les freins à l'emploi d'ordre linguistiques

3. Accompagner la construction des parcours vers l'emploi, en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque habitant

- Assurer une mission d'accueil, information, orientation pour tous. Aller vers les habitants les plus éloignés. Réinventer les modes de faire pour éviter le non-recours
- Adapter les plans d'actions aux besoins spécifiques des publics : jeunes dont Jeunes diplômés, femmes, seniors, personnes non qualifiées...
- Valoriser le rôle des associations: rupture de l'isolement, lien vers l'offre de droit commun, actions de redynamisation. Soutenir l'emploi dans le secteur associatif
- Inverser la logique de dispositifs vers celle de parcours.
- Prendre en compte les freins à l'emploi. Traiter les problématiques de mobilité et de modes de garde.
- Favoriser l'accès et l'appropriation des nouvelles technologies
- Poursuivre la mobilisation de la commande publique comme levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle

4. Favoriser l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises au sein de quartiers identifiés

- Déterminer la fonction économique de chaque quartier
- Favoriser le développement d'une offre immobilière permettant l'accueil et le parcours résidentiels d'entreprises diversifiées
- Mettre en œuvre l'offre de services entreprises
- Accompagner la mutation du dispositif ZFU

5. Accompagner les projets de création d'activité pour les habitants des quartiers prioritaires

- Détecter, amorcer, soutenir des projets de création d'entreprises dans les quartiers
- Développer toutes les formes d'entrepreneuriat au féminin
- Favoriser la création d'entreprises dans les filières à potentiel sur les quartiers...

PRIORITÉS TERRITORIALES _____

Tous les quartiers. Lien à faire avec les projets ANRU intérêt national et régional.

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

Consolider les partenariats.

- Construire une chaîne d'accompagnement partagé entre partenaires : entreprises, institutions, structures d'insertion, associations...
- Expérimenter des modes de coopération innovants entre institutions
- S'appuyer sur les acteurs intermédiaires dont les associations
- Construire des actions collectives avec les habitants, en leur permettant d'en être acteurs

Rapprochement entreprises et emploi

- Mobiliser l'ensemble des grands donneurs d'ordre autour des problématiques d'emploi des publics les plus fragilisés
- Mettre en œuvre des forums ciblés, préparer les publics en amont et organiser un suivi après l'événement
- Promouvoir les emplois aidés et favoriser le positionnement des publics
- Promouvoir des nouvelles formes d'emploi, et notamment du temps partagé (y compris pour les TPE / PME.)

Formation pour tous.

- Travailler la chaîne de prescription (Missions locales, Pôle Emploi, CIO...) pour augmenter le positionnement en formation des habitants des quartiers
- Multiplier les opportunités de découverte des métiers pour le public jeune et les adultes en reconversion
- Poursuivre le déploiement du Service Public Régional de l'Orientaion en direction des partenaires et du public sur les territoires du contrat de ville
- Engager un diagnostic et un plan d'actions sur les freins linguistiques
- Utiliser la clause d'insertion comme opportunité de valorisation des parcours en alternance pour les publics cibles issus des QPV

Construction d'un parcours vers l'emploi.

- Favoriser la cohérence et la fluidité des parcours d'insertion, via le cadre stratégique pour l'emploi et l'inclusion entre le CG, la CARENE, NM et le PLIE.
- Développer un plan d'actions spécifique pour les jeunes : accès aux stages, découverte des métiers et l'orientation, rapprochement avec les entreprises, positionnement sur les emplois aidés. Mener des actions permettant de répondre à la déqualification des migrants
- Traiter les problématiques de mobilité dans le cadre d'une approche territoriale (plateforme...) et en améliorant l'information au public
- Etendre les expérimentations sur les modes de garde
- Mise à disposition de postes informatiques (cyber bases, ateliers...)

Accueil, l'implantation et le développement des entreprises au sein de quartiers

- Etablir un état des lieux de l'offre existante, définir les cibles, définir un positionnement économique, définir la localisation des programmes selon les facteurs d'attractivité des différents quartiers. Lancer des initiatives nouvelles (expérimentation « Centre d'Affaire de Quartier » à Bellevue et/ou Nantes Nord...)
- Favoriser la connaissance des professionnels de l'immobilier, des acteurs économiques et des entreprises des quartiers en déployant des actions, notamment de communication
- Faciliter l'accès à l'information économique dans les quartiers
- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
- Soutenir une offre commerciale de proximité

Création d'entreprises au sein de quartiers

- Sensibiliser les habitants à l'esprit d'entreprendre
- Accompagner et financer des créateurs d'entreprises (Osez Entreprendre, Pôle Emploi ...)
- Mettre en action le volet formation de la DTPJJ pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

① Acteurs

- Etat
- Nantes Métropole
- Villes de Nantes, Orvault, Rezé, St Herblain
- Conseil Général de Loire-Atlantique
- Région des Pays de la Loire
- Pôle Emploi, Service public de l'Emploi
- Maison de l'Emploi, - Mission Locale, Ecole de la 2^e Chance, PLIE
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 44
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St Nazaire
- Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
- Associations
- Ecosolies
- Clubs d'entreprises (Escalade, FACE, IMS, Entreprises dans la Cité, 100 000 Entrepreneurs, clubs géographiques...)
- Club Immobilier Nantes Atlantique
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Sup'porteurs de la Création (Boutique de Gestion, FONDES, ADIE, Bâtisseurs, Coop Chez Vous, Initiative Nantes, Ouvre-Boîtes...), acteurs de la création d'activité
- Structures d'insertion par l'activité économique, GEIQ, réseaux de l'IAE

② Public

Tous publics en recherche d'emploi, de formation ou en création d'activité.

③ Dispositifs

Enjeux 1, 2 et 3 :

- Emplois aidés
- Charte Entreprises et quartiers et Charte de la Diversité
- Stratégie RSE
- Clauses d'insertion, marchés d'insertion
- ANRU
- Programmes de formation de la Région et de Pôle Emploi
- Service public régional de l'orientation
- Garanties jeunes
- Stratégie régionale déclinée sous forme de feuille de route départementale

Enjeux 4, 5 et 6

- centres d'affaires
- pépinières d'entreprises
- cours artisanales
- Osez Entreprendre
- Zone Franche Urbaine
- Dispositifs d'aide de Pôle - Emploi, de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce et d'Industrie

④ Livrables

- Charte locale Entreprises et Quartiers
- conventions partenariales diverses sur l'emploi et la formation
- appel à projet Caisse des Dépôts et Consignations
- convention de renouvellement urbain ANRU,
- éventualité d'une convention partenariale entre les acteurs institutionnels du développement économique

PILIER 4 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte l'ambition de changer la manière de faire de la politique de la ville. Elle interroge notre capacité à construire et animer collectivement un projet de cohésion urbaine et sociale au bénéfice des quartiers prioritaires, en intégrant de nouveaux acteurs (citoyens, conseil régional et général, bailleurs, etc.) et de nouveaux modes de faire (rôle de chef de file des structures intercommunales, mobilisation du commun, articulation entre le volet urbain, économique et social).

Le système de gouvernance de l'agglomération nantaise, décrit ci-après, vise à donner corps à cette ambition et à garantir :

- Le renforcement de la dimension métropolitaine du projet de cohésion territoriale
- La capacité à mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des territoires prioritaires
- La participation citoyenne à chaque niveau de gouvernance

Des propositions sont réalisées dans trois domaines : 1. la gouvernance – pilotage et animation du projet de cohésion territoriale ; 2. la participation citoyenne ; 3. les modalités de soutien aux projets politiques de la ville. Elles s'appuient sur trois orientations :

1. Capitaliser, renforcer et adapter l'existant.

En matière de politique de la ville, de gouvernance et de participation citoyenne, l'agglomération nantaise ne part de rien. La politique de la ville développée sur Nantes Métropole se fonde sur une vision politique de **la fonction sociale des quartiers prioritaires** dans l'agglomération.

Elle s'appuie désormais sur **les conventions ministérielles déclinées localement** et dont le **comité interministériel** suit les engagements. En matière de **participation citoyenne**, les assises métropolitaines de novembre 2011 ont constitué un temps fort. Le dialogue entre institutions et société civile s'est poursuivi dans les instances participatives de chacune des villes (conseils de quartiers, ateliers permanents, etc.) et a été relancé depuis février 2014, par l'association de la société civile à l'élaboration du projet de cohésion urbaine et sociale.

Les évolutions apportées ne doivent pas se superposer au système existant. Elles doivent permettre d'assurer **la lisibilité** de l'organisation, **la coordination** des acteurs et moyens mobilisables et favoriser la **transversalité**.

L'objectif est donc de capitaliser l'existant, le renforcer au besoin et de l'adapter aux exigences de la loi et aux nouveaux enjeux.

2. Dépasser la logique de guichet et faire du contrat de ville un outil d'animation au service du projet métropolitain de cohésion territoriale.

Pour un certain nombre d'acteurs, l'ancien contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) se réduisait à l'appel à projets annuel. Cette confusion se traduisait jusque dans les mots ; de nombreuses personnes employant le mot « CUCS » pour désigner l'appel à projets. Le CUCS était ainsi réduit à une logique de guichet, permettant de financer des projets menés dans les quartiers prioritaires.

La volonté aujourd'hui est de faire du contrat de ville un outil d'animation du projet métropolitain de cohésion territoriale. Cela implique d'animer les partenariats à l'échelle de l'agglomération, de partager les données de l'observation sociale, de mobiliser l'ensemble des politiques publiques et des acteurs autour du projet de territoire et d'en assurer de manière partagée, l'évaluation et l'actualisation.

L'objectif est ainsi de favoriser une logique de projets. Les propositions réalisées en matière d'animation, d'évaluation et d'évolution de l'appel à projets vont dans ce sens.

3. Favoriser la pertinence et l'appropriation de l'action publique en mobilisant toutes les formes de participation citoyenne : consultation, soutien à l'action, participation à l'évaluation des usages des services publics.

La participation citoyenne ne doit pas être réduite à de l'information et de la consultation au travers notamment de la création des conseils citoyens et des maisons de projets.

Le dispositif participatif mis en place doit aller dans le sens du pouvoir d'agir. Il doit notamment permettre :

- Soutenir l'innovation et les expérimentations et donner les moyens aux collectifs de porter des actions, par la mise en place de fonds de soutien de type fonds à l'émergence. Ces fonds doivent pouvoir être mobilisés de manière réactive et également par des structures autres qu'associatives ;
- Faire participer les habitants ou les associations à l'évaluation des usages des services publics.

PILIER 4 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Gouvernance – Pilotage et animation du projet métropolitain de cohésion urbaine et sociale

ENJEUX

- Assurer la lisibilité du pilotage du projet métropolitain de cohésion territoriale
- S'inscrire dans les instances existantes
- Ouvrir les instances institutionnelles de la politique de la ville et des politiques publiques à la société civile pour croiser les regards, co-construire, co-évaluer et renforcer le pouvoir d'agir
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs pour mieux agir
- Organiser la transversalité et la capacité au sein de chaque institution à mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des quartiers prioritaires
- Favoriser l'ouverture territoriale et l'émergence de dynamiques interquartiers en favorisant le décroisement des organisations et des réseaux associatifs
- Mettre en place une évaluation avec la conception d'une co-évaluation dans un processus partagé, dès sa mise en place et jusqu'à sa finalisation, qui soit adapté pour :
 - apprécier les engagements des signataires du contrat de ville
 - mesurer l'effectivité du pouvoir d'agir et de co-agir tel que celui-ci a été défini dans ses modalités et ses objectifs opérationnels
 - apprécier les actions mise en place en considérant les porteurs de projet comme partie intégrante du processus
- Co-élaborer les outils d'animation et de communication

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE

- Construire un schéma de pilotage et d'animation du projet de cohésion territoriale qui favorise :
 - la transversalité au sein de chaque institution
 - le lien entre Nantes Métropole, les villes et les quartiers
 - la participation citoyenne
 Et qui s'appuie sur :
 - Un comité de suivi et d'évaluation du contrat qui réunira l'ensemble des partenaires (Etat, NM, Villes, CG, CR, Bailleurs et des représentants des conseils citoyens)
 - Un comité des financeurs qui réunit l'ensemble des financeurs des projets, priorise et statue sur les cofinancements et assure une veille sur les moyens mobilisables au titre du spécifique et droit commun
 - La création de conseils citoyens ou labellisation d'instances participatives existantes
- Définir les modalités d'animation du projet de cohésion territoriale.
- Mettre en place un système d'évaluation du projet de cohésion territoriale.
 - Définir au travers des plans d'actions les engagements des collectivités et des acteurs et des moyens mobilisables
 - Structuration des modalités de coordination du système d'évaluation ;
- Enrichir et partager les données de l'observation.
 - Partage de données entre institutions
 - Développement d'une approche qualitative

Le tableau ci-dessous présente les principales instances sur lesquelles reposent l'animation et le suivi du contrat de ville. Le travail du premier semestre en lien avec l'ensemble des partenaires permettra d'aboutir à un système de gouvernance où le lien entre les instances sera défini, des ajustements proposés et des déclinaisons territoriales.

Gouvernance et instances : vie du contrat

<u>Citoyens</u>	<u>Collectivités</u>	<u>État</u>	Copilotage (État et opérateurs, Collectivités, Bailleurs, Acteurs économiques, Acteurs associatifs)
Rencontre annuelle des quartiers (1 fois par an) → Bilan et propositions	Comité de pilotage politique → suivi du projet de territoire	Comité interministériel départemental (2 fois par an) → Bilan intermédiaire et actions correctives → Bilan annuel et validation des conventions N+1	Comité de pilotage pour le suivi et l'évaluation du contrat de ville (1 fois par an)
Conseil citoyen A l'échelle de l'agglomération → Animation neutre (citoyenne/ associative)	Instances délibératives des collectivités locales		Comité des financeurs → post réunions techniques
Conseils citoyens ou labellisation d'une instance existante (atelier permanent, conseil de quartier, etc.) A l'échelle des quartiers → Animation neutre (citoyenne/ associative)	 Divers comités des villes, EPCI, CG et CR 	Comité interministériel infra-départemental (1 fois par an) → Bilan et propositions	Préparatoire aux instances délibératives
			Groupe technique de pilotage. (3 fois par an). Sur la période Janv-Juillet 2015 : tous les mois

PILIER 4 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne

ENJEUX

- Concevoir la participation comme le pouvoir des habitants et des usagers : de dire, de faire et d'évaluer
- Assurer la diversité de la représentation des acteurs (citoyens, entreprises, commerçants, usagers, représentants de l'ensemble des communautés) au sein des instances participatives en étant attentif à ceux qui sont le plus éloignés
- Mettre en concordance les temps de chacun des acteurs à l'occasion des projets pour favoriser la pertinence et l'appropriation des actions
- Renforcer la confiance des institutions dans les initiatives des habitants et favoriser les processus de concertation initiés par des habitants
- Coordonner les conseils citoyens avec les dispositifs participatifs existants pour ne pas enfermer les quartiers prioritaires sur eux-mêmes et séparer les publics

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE

- Création de conseils citoyens ou labellisation d'instances participatives existantes
- Préciser le mandat et les modalités d'animation des conseils citoyens à l'échelle des quartiers prioritaires
- Penser la mise en place d'un conseil citoyen à l'échelle de l'agglomération sur un temps long
- Définir une stratégie de mobilisation des participants aux conseils citoyens et un programme de co-formation
- Prévoir un dispositif d'évaluation des conseils citoyens

PILIER 4 GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Modalités de soutien aux projets

ENJEUX _____

- Simplifier les procédures de soutien aux projets (procédures d'appels à projets) ;
- Assurer le relais avec les dispositifs de droit commun et optimiser la mobilisation et l'articulation des dispositifs de financement mobilisables sur les quartiers (FEDER, FSE, ANRU, CPER, dispositifs spécifiques PRE, FIPD, VVV, etc.) ;
- Soutenir des dynamiques de projets définis à partir des priorités partagées du projet de territoire, des processus (éducatifs, culturels) et non seulement des actions.
- Appuyer les acteurs (associations, collectifs) du territoire (existants ou émergents) pour répondre aux besoins actuels et émergents.
- Favoriser l'émergence de dynamiques pluriannuelles et multi acteurs.
- Favoriser le droit à l'expérimentation qui implique aussi le droit à l'erreur dans les projets.
- Accompagner les acteurs institutionnels pour changer leur regard sur les projets issus des quartiers

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE _____

- Mettre en place un système d'animation du projet de cohésion urbaine et sociale qui permet le partage des enjeux pour le territoire avec l'ensemble des porteurs de projets
- Axer l'appel à projet sur les enjeux du projet de territoire
- Création d'un comité des financeurs qui priorise et statue sur les cofinancements et assure une veille sur les moyens mobilisables au titre du spécifique et droit commun
- Engager le dialogue en interne aux institutions sur l'articulation entre l'appel à projets contrat de ville et les dispositifs de soutien de droit commun

Les quartiers prioritaires

Chapitre 2

Liminaires

Les fiches quartiers du présent Contrat de ville cadre de la Politique de la Ville de Nantes Métropole proposent de premières orientations, affinées pour chacune en premiers éléments de stratégie d'action. Ces orientations sont appelées à être analysées, affinées et déclinées de manière opérationnelle avec l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville, et ce sur chacun des quartiers afin de concourir à la réussite des orientations stratégique et des piliers du présent contrat. Les Villes contractantes utiliseront notamment leurs outils territoriaux réactualisés à cet effet.

Les cartographies ici présentées ne reprennent que les périmètres réglementaires provisoires, ceci en attente du décret officialisant ces périmètres. Les données statistiques présentées ont été établies par IRIS ou regroupement d'IRIS. Ceux-ci débordent pour la plupart des limites des périmètres réglementaires. Ces données présentent notamment l'IDT, l'indicateur de développement territorial. Constitué de 3 paramètres (capacité à consommer : le revenu médian des ménages avant redistribution par Unité de Consommation ; contribution à la production : la part des 25/54 ans actifs occupés (hors étudiants) ; capital humain : la part de la population ayant un haut niveau de formation, BAC+2 et plus), il autorise les comparaisons des territoires entre eux et avec la moyenne des IRIS urbains de France ou de Nantes Métropole.

Ces données sont nécessairement à mettre en relation avec les atouts des territoires, au premier lieu desquels les équipements, nombreux, présents sur les territoires ou à proximité de ceux-ci, et la vie associative, foisonnante, parfois fragile, et dont les dynamiques doivent être consolidées et accompagnées.

Le périmètre vécu socle est présenté sous la forme d'une liste d'équipements et d'espaces présentant une fonction sociale pour les quartiers et leurs habitants : usages, proximité, valorisation, développement¹. Il a vocation à évoluer en fonction de la nature des actions menées par les structures. Au-delà des équipements et espaces publics implantés dans les futurs QPV, sont indiqués en italique les structures implantées hors des périmètres réglementaires mais contribuant aux territoires vécus. Un équipement est partie intégrante du territoire vécu de l'ensemble des QPV : l'école de la 2^{ème} Chance – E2Cel.

Les orientations présentées ci-après ont été élaborées selon les modalités suivantes :

- Pour le Grand Bellevue, ce sont les orientations du Projet Grand Bellevue ;
- Pour le quartier du Sillon de Bretagne, ce sont les orientations du Projet de Territoire Intégré de la Ville de St-Herblain du quartier Nord ;
- Pour le quartier Plaisance à Orvault et le quartier Château – Mahaudières à Rezé, ce sont des orientations travaillées à cet effet, reprenant les stratégies communales et métropolitaines ;
- Pour les secteurs nantais, hors Bellevue, les orientations sont celles des Schémas de Développement de Quartier (SDQ), complétées et amendées si nécessaire.

Les SDQ nantais

En 2012-2013, la Ville de Nantes a élaboré par grands quartiers nantais des Schémas de Développement de Quartier avec pour objectifs de tracer des priorités d'action à 2/3 ans sur la base d'une lecture dynamique des évolutions ou mutations urbaines, sociales et sociétales à l'œuvre sur ces territoires.

Six axes d'analyse ont guidé le travail de mise en évidence et de priorisation des enjeux : le renouvellement urbain et l'habitat, la précarisation sociale, l'accessibilité aux équipements publics et services et l'accès aux droits, le cadre de vie et la tranquillité publique, l'intégration territoriale grand quartier / quartier prioritaire. Fondée sur une approche globale et transversale, ils ont ainsi permis d'aborder toutes les questions ayant un impact sur la vie des quartiers et des citoyens, avec une attention et une mobilisation prioritaire des politiques publiques en faveur de la qualité de vie urbaine et de la cohésion sociale sur les quartiers populaires. Ils sont aujourd'hui le cadre commun entre les acteurs publics du quartier au travers de feuilles de route déclinant les actions à mettre en œuvre.

Nantes Métropole

Nantes/Saint Herblain

Bellevue

**Quartier Politique de la Ville / Quartier en net décrochage
Candidature NPNRU**

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Il ne comprend pas, sur cette carte provisoire, certains secteurs, tel que celui de la Bernardière.

Photographie du territoire vécu de Bellevue

Équipements

Mediathèque Lisa-Bresner
 CSC Bellevue, dont SPIG, CSC Bourderies
 CSC Bernardière CMS St-Servan
 META
 Maisons des Habitants et du Citoyen
 Pôle associatif du Drac
 Salles associatives de l'Egalité, du Jamet, des Lauriers
 Épicerie Communautaire
 Fabrique de Chantenay
 Carré des Services, dont Maison du citoyen,
 agence Habitat 44, relais CAF etc
 Maison des sports
 Maison des Arts
 Pôle emploi St-Herblain
 Maison de l'Emploi / Mission Locale
 Agence LNH et Nantes Habitat
 Pôles de proximité Nantes Ouest et Loire Chézine
 Poste et services Place Mendès-France

Espaces commerciaux / économiques

Netto Bourderies
 Marché de Bellevue, place Denis-Forestier
 Place Mendès-France
 Place des Lauriers
 Tillas
 Croix-Bonneau
 Bourderies
 Îlot Casino
 Cours artisanales : Jean-Moulin, Harlière, Moulinets,
 Grand Large, la Station, Mallève

Transports structurants

Ligne 1 du Tram
 Bus 25 et 70 (projets chronobus)

Espaces publics, jardins et parc

Clos Fleuri, Bois-Jo, Jardins des Richollets,
 Théâtre de Verduze, parc de la Boucardière,
 Squares Rossignol, Aubert, Bernardières et Richollets
 Jardins partagés et familiaux : Bois de Musse, Jamet,
 Vigneau, des Bourderies,
 Bois-Jo

Équipements scolaires et enfance

Multi-accueil Une souris verte
 Multi-accueil Les 5 continents
 Multi-accueil Bellevue Nantes
 Multi-accueil Arlequin
 Crèche de la Bernardière
 LAPE l'Oasis
 Maisons assistantes maternelles
 École maternelle et primaire de la Bernardière
 École maternelle et primaire de la Sensitive
 École maternelle et primaire de la Rabotière
 École maternelle et primaire du Plessis-Cellier
 École maternelle et primaire Alain-Fournier
 École maternelle et primaire Lucie-Aubrac
 École primaire de la Mutualité
 École maternelle Fonteny
 Écoles maternelles et primaire Jean-Zay
 Collège de Chantenay
 Collège de la Durantière
 Collège Claude-Debussy
 Collège Ernest-Renan
 Lycée Albert-Camus
 GRETA / Campus apprentissage
 Résidence apprentis jeunes actifs

Équipements sportifs

Stade Métallo Sport Chantenaysien
 Salle de musculation du Jamet
 Gymnase du Jamet
 Gymnase de la Bernardière
 Gymnase de la Sensitive
 Gymnase Jean-Zay
 Espace sportifs Alain-Fournier, Montplaisir,
 Squares Menier, Martyrs Irlandais, Petit Verger, Drac
 et autres city-stades du Grand Bellevue
 Plaine de jeux de la Durantière
 Plaine de jeux de la Bernardière
 Plaine de jeux Albert-Camus
 Stade Bois de la Musse Espérance St-Yves
 Complexe sportif du Vigneau
 Plateau sportif Ernest Renan, dont piscine, gymnase et
 plateau d'athlétisme

En projet

Au sein du QPV et du périmètre de projet urbain, ensemble du programme proposé au titre du NPNRU (cf. protocole de préfiguration), et notamment : Pépinière jeunesse ; Maison de santé ; Fabrique Bellevue ; Salle de boxe, gym et muscu ; CSC Bernardière ; Espaces publics,

Chiffres clés / Bellevue

19 717 habitants (2010), sur les communes de Nantes et de Saint Herblain, -4.5% depuis 1999
47% de locatif social (17% NM), de 21% sur Moulin du Bois à 77% sur Lauriers ou Harlière Nord. La partie nantaise concentre 58% de logements sociaux. 63% du parc de logements de la partie herblinoise est privée.

Dynamique démographique : jeunesse mais vieillissement et isolement en progression

- Un quartier jeune (181 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de + de 60 ans (122 sur l'agglomération), et plus particulièrement sur Lauriers : 386, le plus fort de l'agglomération nantaise.
- Un vieillissement à venir plus fort que la moyenne de Nantes Métropole : 220 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75ans sur Bellevue (155 sur NM), surtout sur Harlière Nord et Lauriers (ratio de 370)
- 40% de familles monoparentales (NM 25%) / 54% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM) ; 63% à Harlière Nord

Dynamique territoriale

Un IDT très faible (-124 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale), en particulier pour Harlière Nord et Lauriers. Une évolution reste négative (-20), plus fort encore sur Harlière Nord, le secteur de l'agglomération ayant le plus décroché de la dynamique métropolitaine, Mendès France ou Moulin des Bois, quand celle de NM progresse (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 40% de la population sous le seuil de pauvreté (contre environ 10% sur NM)
- 59% des enfants de moins de 18 ans concernés par la pauvreté, 65% sur Harlière Nord et Lauriers
- Un revenu médian avant redistribution de 981€/UC en 2010 (NM 1703€)
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres n'a augmenté entre 1999 et 2010 que de 39€ alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine ; il a baissé de 60€ sur Harlière Sud ou de 39€ sur Croix Bonneau – Bourderies. Mais depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 29€ alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier, et en particulier sur Mendès France et Plessis Cellier – Roche Maurice, qui semblaient pourtant moins fragiles que les autres secteurs du Grand Bellevue.
- 11% des ressources des habitants constitués de prestations (5% sur NM)
- 9% (Moulin du Bois) à 30% (Harlière Nord) bénéficiaires de la CMUC en 2012, et 33% des - de 18 ans
- 60% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenus (42% sur NM)
- 23% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM), 28% sur Bernardière ou Lauriers

L'emploi recule et le chômage augmente depuis plus de 2 ans

- Un indice de chômage estimé des cat. A de 20% (2013) (10% sur NM)
- Au 1er janvier 2014 le quartier entamait son 27ème mois de hausse annuelle des DEFMA (+8.2%), particulièrement due aux seniors (cat. A : +19.6%)
- 49% des demandeurs d'emploi indemnisés en 2013 (NM 57%)
- En 2010, 20% des salariés en contrat précaire (16% sur NM)
- 25% des salariés à temps partiel (21% sur NM), 39% des femmes salariées (33% sur NM), 46% des femmes de Harlière Nord ou Lauriers
- En 2012, 16% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM) et 22% sur Lauriers. Une augmentation plus forte sur Bellevue que sur Nantes Métropole depuis 2009, démontrant que ce quartier subit plus durement que d'autres les effets de la crise économique et cela s'observe en particulier sur Moulin du Bois et Lauriers
- Un dynamisme économique fragile : le nombre d'entreprises a augmenté de 2% entre 2010 et 2011 : 667 sont répertoriées. La création d'entreprises stagne comme pour NM

Scolarité et mobilité scolaire

- 90% des 15/17 ans sont scolarisés (97% pour NM) / 41% des 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM), 36% sur Lauriers / Seuls 37% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% NM). Plus particulièrement sur la partie herblinoise (25%), et 18% sur Moulin des Bois en particulier sur Moulin des Bois (18%) / 42% de bas niveaux de formation (25% pour NM)

Mobilité sociale

- 34% des bac+2 et plus employés comme ouvriers ou employés (16% pour NM), 50% sur Harlière Sud. Les diplômés immigrés bac+2 et plus fortement impactés par le déclassement : 37% ouvriers ou employés (21% pour Nantes Métropole) 25% chômeurs (20%)

Orientations / Grand Bellevue

Engagée en 2012, la conduite d'un projet ambitieux à l'échelle du Grand Bellevue vise une transformation profonde, conduite avec les habitants, pour un quartier populaire, attractif et durable. Quatre orientations constituent les fondements de l'intervention sur le quartier de Bellevue.

4 ORIENTATIONS

Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, l'insertion professionnelle et soutenir le dynamisme économique

- Faciliter l'accès à l'emploi et les parcours d'insertion en renforçant l'implication du monde économique (et dans la garantie de non - discrimination de traitement),
- Se mobiliser pour l'emploi des jeunes,
- Conforter l'attractivité économique (en encourageant et accompagnant les initiatives entrepreneuriales individuelles et collectives).

Contribuer au mieux-vivre ensemble, aux solidarités locales et favoriser l'accès aux droits

- Renforcer le partenariat pour une offre de services adaptée, lisible et accessible et dynamiser la vie associative,
- Soutenir les initiatives renforçant l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- Réduire les inégalités sociales de santé,
- Favoriser le lien social et les stratégies de proximité à destination des publics vulnérables.

Favoriser la réussite des enfants et des jeunes en s'appuyant sur les parents

- Conforter la dynamique de réussite éducative en développant les actions existantes et en favorisant l'expérimentation,
- Accompagner et développer les initiatives en matière de soutien à la parentalité,
- Valoriser les initiatives des jeunes et les accompagner dans la réponse à leurs besoins spécifiques.

Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants: sécurité et tranquillité publique, transition énergétique, confort des logements, attractivité des espaces publics et services de proximité.

- Prévenir et répondre aux préoccupations de sécurité et de tranquillité publique des habitants et des acteurs locaux, dans le cadre notamment du dispositif de « Zone de Sécurité Prioritaire »,
- Requalifier les logements existants dans le parc social et être vigilant sur les copropriétés,
- Veiller à la qualité, à la diversité et à la pérennité des équipements et des commerces,
- Favoriser les économies d'énergie et l'écologie au quotidien,
- Diversifier l'offre de logement et favoriser des trajectoires résidentielles choisies et adaptées à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération,
- Conforter les initiatives de gestion et d'appropriation de l'espace public,
- Renouveler la composition urbaine et paysagère et requalifier les espaces publics existants.

Les objectifs stratégiques visant à une transformation urbaine

Le schéma directeur, transcription physique du projet de territoire, propose une vision à long terme s'articulant aujourd'hui autour de trois grands objectifs. **Ces objectifs initiaux validés en 2012, alors que le périmètre de réflexion englobait la partie Nantaise de Bellevue et le site intercommunal de la Bernardière, sont amenés à évoluer en cohérence avec l'élargissement du périmètre d'étude au secteur herblinois de Bellevue.**

Un quartier actif

Le quartier doit tirer parti de ses atouts pour son développement économique et notamment pour la venue d'activités non commerciales ou de services visant à affirmer la vocation « création entreprises » à Bellevue.

Cette stratégie repose sur une démarche d'intensification de la structure urbaine existante en proposant d'implanter des locaux d'activité en pieds d'immeubles existants, et d'intervenir sur les logements (réhabilitations lourdes ou reconstruction) pour rompre la monotonie résidentielle et participer à une meilleure requalification du bâti, notamment en :

- Faisant de l'axe Romain Rolland un cours urbain central et actif à l'échelle du quartier
- Confortant le secteur Mendès France comme principal pôle dont l'attractivité doit être revalorisée
- Restructurant le secteur des Lauriers et en créant une nouvelle porte d'entrée de Bellevue

Un quartier vert

La stratégie proposée est pensée à partir du constat selon lequel on enregistre une présence importante d'espaces naturels peu mis en valeur et peu perceptibles, parfois difficiles d'accès, ainsi que par la présence d'espaces publics et verts en pied d'immeubles peu qualitatifs et aux usages non définis. Elle vise à redonner une présence active à ces nombreux espaces verts, par l'élaboration d'une trame verte pour établir une continuité verte à grande échelle, support de cheminements piétons et cyclistes et de programmes à définir notamment avec les habitants.

Un quartier résidentiel populaire

L'objectif est d'améliorer les qualités résidentielles de l'habitat en :

- reconstituant un parcellaire durable,
- composant des unités résidentielles fonctionnelles, lisibles, adressées...,
- requalifiant et diversifiant l'offre de logements pour permettre des parcours résidentiels riches et variés.

L'ambition est qu'à terme le quartier de Bellevue puisse répondre aux caractéristiques suivantes :

- une diversité immobilière la plus large possible,
- un peuplement plus équilibré entre catégories sociales,
- une intensification urbaine notamment le long des axes principaux bien desservis par les transports en communs,
- une trame verte structurante aux usages divers et évolutifs, dont une promenade publique agréant les espaces naturels petits et grands.

Nantes Métropole

Nantes

Dervallières

**Quartier Politique de la Ville / Quartier en net décrochage
Candidature NPNRU**

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu des Dervallières

Équipements

Pôle associatif Perron
Pôle associatif la Palmeraie
Maison de quartier des Dervallières
Salle associative des Dervallières
Domicile collectif les Hauts de Chézine
Bibliothèque E.-Leroux
Maison de la Justice et du Droit
Marie annexe des Dervallières
Pôle Daniel-Asseray, dont
MDE / Mission Locale, CAF, CG, Équipe de quartier
Pôle social Conseil général
La Fabrique des Dervallières
CMS du Breil
Pôle le Séquoia
Centre de Loisirs Dervallières – Château

Équipements scolaires et enfance

Multi accueil Chlorophylle
Multi accueil le Jardins des Poupies
Crèche associative Fluffy
LAPE le Sablier
Pôle Séquoia
Écoles des Châtaigniers
Écoles maternelle et primaire Chézine
Écoles Grand Carcouët
Collège du Breil
Lycée Carcouët
École ABA

Espaces publics ou à vocation publique

Val de Chézine
entre Bd du Massacre jusqu'au parc de Procé
Parc des Dervallières bassin, espaces verts et
équipements sportifs,
Jardins d'usages
Place des Dervallières
Jardins familiaux de la Contrie
Jardins familiaux Dervallières Chézine
Espaces de jeux des Dervallières
(city-stades, jeux pour enfants...)

Équipements sportifs

Piscine des Dervallières
Gymnase Jean-Ogé
Gymnase des Dervallières
Espace sportif Meissonnier
Parc des Dervallières
terrains de tennis, de basket, stade t'athlétisme
Gymnase Carcouët
Stade la Mellinet – Audrain

Espaces commerciaux

Centre commercial des Dervallières
Centre commercial Contrie
Centre commercial bd de la Baule

Transports structurants

Lignes C3, C6 et 25

En projet

Espaces publics Renoir, entrée du secteur Château, Cours Watteau
Place Puvis de Chavannes, Coulées vertes vers le Breil
Réhabilitation de la Fabrique, EHPAD Renoir, Piscine des Dervallières, Terrain de foot synthétique

Indicateurs clés pour les Dervallières

Analyse menée à l'échelle de l'IRIS

4 555 habitants (2010) (-13% depuis 1999, impact notamment du Projet Urbain)

97% de locatif social (17% pour NM)

Dynamique démographique : jeunesse et isolement des adultes

- Un quartier jeune : 251 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (122 sur NM)
- Un vieillissement à venir plus fort que la moyenne de Nantes Métropole (200 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans ; 155 à l'échelle métropolitaine)
- 44% de familles monoparentales (NM 25%)
- 61% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM)

Dynamique territoriale

L'IDT le plus faible de l'agglomération nantaise (-203 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). L'évolution reste négative (-23) (NM +21), creusant toujours plus les écarts

Précarité

- 50% de la population sous le seuil de pauvreté (10% NM) : territoire le plus impacté par la pauvreté
- 78% des moins de 18 ans concernés par la pauvreté
- Un revenu médian avant redistribution de 633 €/UC (2010) (NM 1703€)
- Un creusement des écarts : le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a augmenté entre 1999 et 2010 de 9€ alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine. Depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 23€ alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier.
- 22% des ressources des habitants constituées de prestations (5% sur NM).
- 31% des habitants bénéficiaires de la CMUC (2012) et 40% des jeunes de moins de 18 ans.
- 85% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (Nantes Métropole 42%)
- 44% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM)
- 37% de la population de moins de 65 ans bénéficiaires du RSA en 2012 (8% sur NM)

L'emploi recule et le chômage augmente depuis plus de 2 ans

- Un indice de chômage estimé des cat. de 31% en 2013 (NM 10%)
- Au 1er janvier 2014, le quartier des Dervallières entamait son 20ème mois de hausse annuelle des DEFMA (+5%), une hausse particulièrement due aux plus de 50 ans (cat. A + 21,5), aux femmes (cat. A +16,2%), des 26-49ans (cat. A +8,8%)
- En 2010, 26% des salariés en contrat précaire (16% sur NM)
- 31% des salariés à temps partiel (21% sur NM), 47% des femmes salariées concernées (33% sur NM)
- En 2012, 26% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM), en forte augmentation depuis 2009

Scolarité et mobilité scolaire

- 89% des 15/17 ans scolarisés (97% pour NM)
- 46% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM).
- Seuls 34% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% sur NM)
- 50% de bas niveaux de formation reste élevée (25% pour NM) et se réduit moins vite que sur le reste de l'agglomération

Mobilité sociale

- Une part des diplômés bac+2 et plus en progression depuis 1999 (5% à 9%)
- 40% des bac+2 et plus employés comme ouvriers ou employés (16% NM). 15% des bac+2 et plus au chômage (6% NM) ; les diplômés immigrés bac+2 et plus fortement impactés (36% contre 21% pour NM) ou le chômage (32% contre 20% pour Nantes Métropole)

Orientations / les Dervallières

Le quartier des Dervallières est emblématique de l'habitat social des années 1960 de l'agglomération nantaise, espace monolithique de 62ha accueillant environ 5 200 habitants et 2 400 logements. Bénéficiant d'un environnement de qualité, ayant bénéficié de plusieurs phases de restructuration urbaine (démolitions de proches, arrivée du bus au cœur du quartier, réhabilitations de logements, restructuration du centre commercial dans les années 1990 ; convention ANRU 2008-2013 : requalifications, résidentialisations, qualification des espaces extérieurs, désenclavement, constitution d'une offre nouvelle et diversifiée de logements, équipements, services), accueillant équipements et services publics, profitant d'un foisonnement associatif, il reste marqué par des difficultés urbaines, économiques et sociales importantes (un taux de pauvreté et un taux de chômage parmi les plus élevés du territoire nantais).

Les orientations du Contrat de Ville cadre ont été élaborées à partir tant des enjeux du SDQ 2012-2014 que d'un besoin de premières mises à jours. Ces orientations reposent ainsi sur la mobilisation des acteurs et ressources locales pour relier le quartier à ces alentours, remettre le quartier dans les dynamiques d'agglomération et faciliter son attractivité. Elles ont vocation à être affinées, actualisées, et déclinées au cours de la phase de déclinaison opérationnelle en 2015.

7 ORIENTATIONS

Conforter le renouvellement urbain des Dervallières

Le quartier des Dervallières fait l'objet d'une candidature du NPNRU. Les premiers axes ci-dessous, ainsi que l'ensemble des orientations pour le quartier participeront de la réussite du renouvellement urbain et du projet social et économique.

- **Poursuivre et achever le renouveau du quartier**
 - Affirmer le rôle de cœur, de ressources, d'échanges de savoirs économiques de la place des Dervallières,
 - Poursuivre l'ouverture physique et symbolique aux quartiers environnants avec un projet fort sur le secteur Château,
 - Développer l'attractivité résidentielle,
 - Valoriser l'image du quartier à travers ses atouts paysagers.
- **Contribuer au maintien du cadre et de la qualité de vie des habitants : gestion, appropriation, tranquillité publique**
 - Conforter les stratégies visant à accroître le vivre ensemble et à lutter contre la délinquance, le trafic et l'insécurité
 - Promouvoir une veille et un suivi des questions de sécurité et de tranquillité publique
 - Poursuivre le travail de veille de la cellule de veille éducative,
 - Renforcer la prise en compte des difficultés de tranquillité publique dans la conception des aménagements et des équipements.
 - Poursuivre les interventions sur le bâti et les espaces publics.
 - Poursuivre la diversification de l'offre de logement y compris pour les personnes âgées et favoriser des trajectoires résidentielles choisies et adaptées à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération.
 - Conforter les initiatives de gestion et d'appropriation de l'espace public et adapter la GUSP à l'évolution urbaine du quartier.

Renforcer la chaîne éducation/formation/insertion, en travaillant sur toutes les liaisons entre ces trois temps et les risques de rupture

Cet enjeu repose sur la coordination, la mobilisation de l'ensemble des acteurs et l'innovation. Il est à lier à l'enjeu relatif à l'emploi et à la réussite éducative.

Mettre en œuvre la politique de réussite éducative

- Identifier l'adéquation entre l'offre et les besoins d'accompagnement à la scolarité, pour calibrer une ambition en la matière
- Renforcer le lien entre le collège du Breil et le milieu professionnel
- Mettre en lien les politiques contribuant à la continuité éducative, en s'appuyant davantage sur les ressources du territoire et en intégrant l'évolution du rythme de l'enfant
- Poursuivre les actions de prévention du décrochage scolaire dans les établissements du premier degré et au sein du collège du Breil

Renforcer les stratégies d'accompagnement à l'emploi

- Remobiliser l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi
 - Renforcer les outils de suivi et d'accompagnement
 - Développer une stratégie commune d'action au-delà de la gestion de dispositifs, et travailler la coordination des dispositifs
- Travailler sur les freins à l'emploi existants et développer les médiations possibles
 - Faciliter la mobilité des personnes et les outils de soutien (créer et médiatiser les modes de gardes alternatifs)
 - Rapprocher les demandeurs d'emploi (les plus éloignés) du service public de l'emploi
 - Rapprocher l'offre et la demande d'emploi
 - Mieux organiser et intensifier la prospection et booster l'accès aux Cluses d'insertion comme moyen de d'insérer dans un parcours
 - Développer des actions d'insertion sociale
 - Développer une animation et des soutiens aux entreprises locales et les aider à construire des outils mutualisés pour faire face à la crise
 - Renforcer et innover en faveur de la jeunesse (chantier de remobilisation, suivi et accompagnement renforcé, « aller vers », lien avec l'Éducation nationale)
- Conforter les actions d'insertion et d'emploi et réussir l'intégration de l'équipement Daniel-Asseray

Sécuriser les parcours de vie des habitants et renforcer la coconstruction des réponses aux situations de précarité et d'isolement social

- Poursuivre les actions favorisant l'accès aux droits, aux services et aux soins
- Développer des outils permettant le lien social entre les habitants
- Accompagner l'accès aux loisirs et à la culture des habitants en développant les outils de médiation culturelle
- Développer les solidarités de proximité
- Sensibiliser et accompagner les habitants sur les questions de précarité énergétique et d'intégration bancaire

Dans ce cadre, des lieux et outils innovants devront être mobilisés : La Ressourcerie (projet Le Ressort par exemple), les repas collectif et conviviaux, l'accès aux loisirs et à la culture, les solidarités entre habitants.

Mobiliser les outils de lutte contre les discriminations

Cet enjeu, axe du vivre ensemble, repose tant sur l'égalité d'accès aux droits pour tous, et sur l'accès au Droit : accompagnement, information, et soutien aux victimes.

Engager les équipements structurants du quartier dans un projet concerté de dynamisation de la vie locale, de l'animation sociale et d'une action culturelle renforcée

Deux fondamentaux sous-tendent cet enjeu : le rôle de proximité des équipements des Dervallières d'une part, et la culture et l'art comme éléments de développement local, de mixité et de partage d'autre part. Il s'agit dès lors de travailler ce rôle de proximité, construire un projet partagé autour des pratiques culturelles, et s'appuyer sur les événements et atouts du quartier (science, Grand Renc'art...).

Le Breil

Quartier Politique de Ville / Quartier en net décrochage

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu du Breil

Équipements

École des Plantes
 École Jacques-Prévert
 Ecole Grand Carcouët
 Collège le Breil
 Lycée Carcouet
 3 MAPE Breil / Poupies / les Luciolles
 MDE / ML des Dervallières (Pôle Daniel-Asseray)
 CMS du Breil
 Restaurant intergénérationnel Malville
 Foyer logement Malville
 Maison de l'action sociale de la CAF
 Pôle emploi rte de Vannes
 Maison de Quartier du Breil Malville
 Centres de loisir Carcouet et Breil
 Equipement 38 Breil : pôle associatif,
 salle festive et centre de loisir
 Bibliothèque Paul-Eluard
 Bibliothèque du Breil-Malville
 Ressourcerie du Breil
 Pôle commercial Breil-Coubertin
 Agence Nantes Habitat

Espaces publics ou à vocation publique

Esplanade Raimu
 Square Feuillade
 Jardins familiaux et jardins partagés du Breil
 Aires de jeux
 Parc Méliès
 Val de Chézine

Équipements sportifs

City-Stade du Breil
 Piscine des Dervallières
 Gymnase du Breil
 Gymnase Pierre-de Coubertin
 Stade Pascal Laporte

Transports structurants

Tramway ligne 3
 Lignes, 70, 25, 54

En projet

Réhabilitation centre de loisir Carcouët
 Foyer-logement et restaurant intergénérationnel Malville
 Extension gymnase du Breil
 Réhabilitation gymnase ASPTT Longchamp
 Réhabilitation/extension CSC Laetitia
 Piscine des Dervallières

Chiffres clés du Breil

4 132 habitants en 2010 répartis (+6% depuis 1999), 86% de locatif social (17% pour NM)
Estimation QPV : 3400 habitants

Dynamique démographique : jeunesse et familles monoparentales

- 230 moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (122 sur l'agglomération)
- 50% de familles monoparentales (NM 25%), la plus forte des territoires en décrochage, en augmentation (+38% depuis 1999)

Dynamique territoriale

Un IDT de Breil faible (-121 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Son évolution stagne (+2) alors que celle de Nantes Métropole progresse fortement (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- Revenu médian : 873 €/UC avant redistribution en 2010 (agglomération : 1 703€)
- 40% de la population sous le seuil de pauvreté (10% NM)
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a diminué de 4€ entre 1999 et 2010 alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus
- Les prestations représentent 16% des ressources des habitants (5% sur NM)
- 22% des habitants bénéficient de la CMUC en 2012 contre 7% sur Nantes Métropole et 33% des jeunes de moins de 18 ans, second taux le plus fort des territoires en décrochage
- 68% des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus, soit beaucoup plus que sur Nantes Métropole (42%) et 34% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM)
- 32% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM)

L'emploi recule et le chômage augmente

- Un indice de chômage estimé des Cat A de 22% (2013), (NM : 10%)
- 25% des salariés sont en contrat précaire en 2010 (16% sur NM)
- 41% des femmes salariées du Breil à temps partiel
- 20% des actifs occupés sont travailleurs pauvres en 2012 (8% sur NM), taux parmi les plus forts des territoires en décrochage, +29% depuis 2008.

Scolarité et mobilité scolaire

- 37% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM)
- Seuls 36% des collégiens de 3^{ème} atteignent la 1^{ère} en lycée général ou technologique (69% NM).
- 43% de bas niveaux de formation (25% pour NM) et s'est réduit depuis 1999

Orientations / le Breil

Quartier construit au milieu des années 60, le Breil est composé de barres, et en son cœur de trois tours marquant un repère au sein du territoire. Deux bailleurs sociaux proposent une offre locative avec une qualité rehaussée depuis les réhabilitations et des espaces extérieurs nombreux aux locataires. Quelques pavillons s'inscrivent également dans ce quartier, où les équipements sont en partie situés à la périphérie. Il a bénéficié d'interventions progressives au cours des années 2000 tant urbaines (requalification des logements, espaces publics, équipements...) que sociales. Il s'agit de consolider ces interventions et le partenariat, en ayant une attention particulière pour le maintien de la qualité du cadre de vie, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à l'emploi, et les publics vulnérables.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

4 enjeux de quartier ont été identifiés sur la base de la grille de lecture utilisée pour l'élaboration du schéma de développement de quartier (SDQ). Ils constituent des enjeux d'articulation entre les politiques publiques et nécessitent une prise en compte partagée :

- Adapter la gestion du Breil pour améliorer le fonctionnement social urbain
- Mettre en cohérence et en synergie les équipements du Breil pour développer leur attractivité pour le public du Breil et au-delà et accroître la mixité de leur fréquentation
- Affirmer la stratégie du projet éducatif local en matière de réussite éducative
- Développer une intervention de proximité en direction des publics vulnérables

D'autres enjeux ont été réaffirmés et seront constitutifs du projet de territoire et de la cohésion urbaine et sociale du Breil :

- **Diversifier l'offre d'animation destinée aux publics adolescents et jeunes**
- **Proposer des orientations urbaines et sociales sur les sites en devenir :**
 - Secteur Coubertin,
 - Place Émile Cohl,
 - Esplanade Breil-Feyder,
 - Parc Méliès,
 - Site Carcouët.
- **Poursuivre les actions en faveur de la tranquillité publique**
- **Les stratégies insertion et emploi**

4 ENJEUX PRIORITAIRES

Adapter la gestion du Breil pour améliorer le fonctionnement social urbain.

Pour poursuivre l'amélioration de la qualité de la gestion urbaine et sociale sur le quartier prioritaire du Breil, qui vient de faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain, la stratégie proposée vise à :

- Adapter la gestion urbaine aux caractéristiques de conception et de qualification des espaces (secteurs neufs, récemment / anciennement rénovés, non impactés).
- Adapter la gestion urbaine à la spécificité des situations habitantes (densité et flux, occupation sociale, dynamiques résidentielles, pratiques sociales, appropriation, insécurité).
- Identifier les freins et les leviers à l'amélioration de l'image du quartier vue de l'extérieur.

Mettre en cohérence et en synergie les équipements du Breil pour développer leur attractivité pour le public du Breil et au-delà et accroître la mixité de leur fréquentation.

La mise en synergie et le développement de l'attractivité de l'offre d'équipement pour le public du Breil, du grand quartier Breil-Barberie et d'ailleurs sont déclinés selon une stratégie en plusieurs volets :

- Connaître plus précisément la fréquentation des équipements du Breil, du grand quartier Breil-Barberie et des équipements mutualisés Breil-Dervallières.
- Mettre en complémentarité et valoriser l'offre d'équipement du Breil pour développer leur fréquentation par le public du Breil et du grand quartier, en ciblant prioritairement quatre équipements clé pour l'animation socioculturelle (Maison de quartier, 38 Breil, bibliothèque et restaurant intergénérationnel).
- Améliorer l'accessibilité de l'offre d'équipements du grand quartier aux associations et aux familles.
- Valoriser et ouvrir davantage les équipements sportifs au public du Breil et du grand quartier, pour développer la fréquentation et la mixité des pratiques.

Affirmer la stratégie du projet éducatif local en matière de réussite éducative

- Identifier l'adéquation entre l'offre et les besoins d'accompagnement à la scolarité, pour calibrer une ambition en la matière.
- Mettre en lien les politiques contribuant à la continuité éducative, en s'appuyant davantage sur les ressources du territoire et en intégrant l'évolution du rythme de l'enfant.
- Poursuivre les actions de prévention du décrochage scolaire dans les établissements du premier degré et au sein du collège du Breil.
- Renforcer le lien entre le collège du Breil et le milieu professionnel.

Développer une intervention de proximité en direction des publics vulnérables

La structuration d'une intervention de proximité en direction des personnes vulnérables est proposée au travers d'une mise en réseau des acteurs institutionnels et associatifs, qui seront mobilisés sur les volets suivants :

- Réaliser un portrait actualisé des populations dites vulnérables et des phénomènes de fragilisation, en caractérisant les freins à l'emploi du public du Breil.
- Organiser, optimiser les modalités de réponse publique et associative et proposer de nouvelles réponses possibles aux situations rencontrées.
- Mettre en œuvre et capitaliser l'expérimentation menée sur le quartier en direction des personnes âgées, pour enrichir la politique d'accompagnement des publics, dans l'aide à la personne et la lutte contre l'isolement social.

Nantes Métropole

Nantes

3 QPV Nantes Nord : Bout des Pavés – Chêne des Anglais – Bout des Landes, Boissière, Petite Sensive

Quartiers Politique de la Ville / Quartiers en net décrochage Candidature NPNRU

Les trois QPV Bout des Pavés – Chêne des Anglais – Bout des Landes, Boissière, et Petite Sensive représentent l'ancienne ZUS Nantes Nord. Ils s'inscrivent par ailleurs dans le grand quartier nantais Nantes Nord. Si les déclinaisons opérationnelles se structureront autour de cette nouvelle géographie réglementaire en trois secteurs, les données issues de l'observation ainsi que les priorités d'actions que la Ville de Nantes, Nantes Métropole et les partenaires de la Politique de la Ville restent axées à ce stade sur l'ancien périmètre. Ce quartier « mosaïque » est ainsi présenté sous une seule fiche, bien que certaines orientations soient ciblées secteur par secteur.

Bout des Pavés – Chêne des Anglais –
Bout des Landes



Source : CGET, état au 30/09/14

Boissière



Petite Sensive



Cartes provisoires
en attente décret
géographie prioritaire

Photographie du territoire vécu

Équipements

Pôle Cassin, Hangar Cassin
 Restaurant inter-générationnel Bout des Landes (RIG)
 CSC du Bout des Landes
 CSC du Bout des Pavés
 CSC Boissière
 Médiathèque Luce Courville
 Maison de quartier « La Mano »
 Salles associatives Winnipeg, Géraudière, Santos-Dumont
 CUB (Centre Unique de Bricolage)
 Mécanord
 Escalier
 Agence Nantes-Habitat
 CMS Santos Dumont
 CMS Boissière
 CMS Chêne des anglais
 Maison de l'emploi/ Mission locale
 Pôle Emploi
 Mairie Annexe et équipe de quartier
 Pôle associatif des Renards
 Pôle Erdre et Cens
 CPAM
 Foyer Adoma
 EPAD
 Universités, grandes écoles, campus et théâtre universitaires

Espaces publics ou à vocation publique

Jardins familiaux des Bruyères
 Jardins Familiaux des Eglantiers
 Jardins familiaux de l'Amande
 Jardins Familiaux Cressonnière
 Hippodrome du Petit Port

Espaces commerciaux

Marchés du Bout des Pavés et Bourgeonnière
 Centres commerciaux Grand Val
 Bourgeonnière, route de la Chapelle, Boissière,
 Santos Dumont

Équipements scolaires et enfance

Relais accueil Petite enfance
 Multi accueil Bout des Landes
 Multi accueil Vanille/chocolat
 Multi accueil Chêne des Anglais
 Multi accueil Santos Dumont
 Multi accueil Boissière
 Ecole la Jonelière
 Ecole Côte d'Or
 Ecole Françoise-Dolto
 Ecole Paul-Gauguin
 Ecole Le Baut
 Ecole Georges-Brassens
 Ecoles Camille-Claudel et George-Sand
 Collège Stendhal
 Lycée Arago
 Lycée Monge – La Chauvinière
 Le Square

Équipements sportifs

City stade Winnipeg
 Stand de tir des Jamonnières, golf
 Equipements sportifs universitaire
 Plaine de jeux de la Jonelière
 Base de plein air de Port Barbe
 Gymnases du Baut, du Bout des Landes, de la Géraudière
 Complexe sportif de la Barboire
 Boulodrome
 Stade couvert d'athlétisme Pierre Quinon
 Plaine de jeux du Petit Port
 Stade de l'Amande
 Plaine de jeux des Basses-Landes
 Centre de loisirs du Petit Port, Piscine, Patinoire

Transports structurants

Tramway ligne 2
 Ligne C2, et lignes 26, 59, 76, 86 et 96

En projet

Programme candidature NPNRU (espaces publics, accompagnements réhabilitation, voirie...)
 Ensemble sportif Petite Sensive Stade de l'Amande

Chiffres clés pour l'ensemble du quartier Nantes Nord, incluant les QPV Bout des Pavés – Chêne des Anglais – Bout des Landes, Boissière et Petite Sensive

Ces chiffres sont appelés à être affinés et déclinés lors des déclinaisons opérationnelles

11 848 habitants en 2010 (+2% depuis 1999)

15% de personnes nées à l'étranger (française ou non) (5% NM), 20% sur Bout des Pavés - Chêne des Anglais.

68% de locatif social (17% pour NM), variant de 41% sur Santos Dumont à 87% sur Bout des Landes.

Dynamique démographique : jeunesse et isolement des adultes

- Un territoire jeune : 172 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans quand ce ratio atteint 122 sur l'agglomération), en particulier sur Bout des Pavés – Chêne des anglais où ce ratio atteint 358 et beaucoup plus faible sur Bout des Landes où ce ratio, très inférieur à la moyenne de Nantes Métropole, n'atteint que 80, traduisant d'une perte de vitesse démographique.
- Un vieillissement à venir de sa population moins fort que la moyenne de Nantes Métropole (120 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75ans sur Nantes Nord, 155 à l'échelle métropolitaine), mais des disparités territoriales: beaucoup plus fort sur Bout des Pavés – Chêne des Anglais et finalement bien inférieur sur Boissière dont le vieillissement jusqu'ici observé semble enrayé.
- 46% de personnes vivant seules représente (40% sur NM), 60% sur Bout des Landes
- 40% de familles monoparentales (NM 25%). Sur Bout des Landes, elles représentent 56%
- 60% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM) et 73% à Bout des Landes

Dynamique territoriale

L'IDT de Nantes Nord est négatif (-87 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale) et se situe dans les 22% des IRIS urbains les plus fragiles à l'échelle nationale. Son évolution est nulle alors que celle de NM progresse (+21), creusant toujours plus les écarts. En zoomant, le secteur de Bout des Pavés- Chêne des Anglais apparaît de loin le plus vulnérable et Bout des Landes semble bénéficier d'une dynamique plus favorable. Santos Dumont, l'IRIS le plus mixte de Nantes Nord, présente une dynamique très positive qui masque la situation particulière du secteur Petite Sensive qu'il englobe.

Précarité

- 40% de la population le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM), 60% des moins de 18 ans concernés, 64% des enfants de Boissière
- Un revenu médian avant redistribution de 1 020€/UC (1703€ NM) en 2010
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a augmenté entre 1999 et 2010 de 107€ alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus. Mais depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 45€ alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier, et en particulier sur Boissière.
- 14% des ressources des habitants constituées de prestations (5% sur NM).
- De 16% (Santos Dumont) à 26% (Bout des Pavés) des habitants bénéficiaires de la CMUC (2012), 30% des moins de 18 ans.
- 66% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (42% NM) et 30% des personnes seules (19% sur NM).
- 24% de la population de moins de 65 ans bénéficiaires du RSA en 2012 (8% sur NM), 27% sur Bout des Pavés. L'intensité de la pauvreté est élevée (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous le seuil de bas revenus), surtout sur Santos Dumont, traduisant de la vulnérabilité des populations les plus fragiles de cet IRIS pourtant plus mixte que les autres de Nantes Nord.

L'emploi recule et le chômage augmente depuis plus de 2 ans

- Un indice de chômage estimé des cat. A se situe à 22% en 2013 (10% sur NM). Au 1er janvier 2014 le quartier de Nantes Nord entamait son 30ème mois de hausse annuelle des DEFMA (+12%) soit le territoire le plus durablement impacté par le chômage, dû particulièrement à celle des DEFMA de 50 ans (+42.6%) et aux DFMA hommes (+12.9%).
- 51% des demandeurs d'emploi de Nantes Nord sont indemnisés en 2013 (NM 57%).
- En 2010, 24% des salariés en contrat précaire (16% sur NM) et 27% des femmes de Bout des Landes.
- 42% des femmes salariées à temps partiel (33% sur NM)
- En 2012, 16% des actifs occupés travailleurs pauvres (8% sur NM)
- Un dynamisme économique réel mais plus fragile : le nombre d'entreprises a augmenté entre 2010 et 2011 : 291 entreprises répertoriées. La création d'entreprise a cependant diminué de 15% (stagnation pour NM).

Chiffres clés pour l'ensemble du quartier Nantes Nord, incluant les QPV Bout des Pavés – Chêne des Anglais – Bout des Landes, Boissière et Petite Sensive (suite)

Ces chiffres sont appelés à être affinés et déclinés lors des déclinaisons opérationnelles

Scolarité et mobilité scolaire

- 93% des 15/17 ans scolarisés (97% pour NM) ; 49% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM), 25% des jeunes de Bout des Landes.
- Seuls 32% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique contre 69% pour Nantes Métropole, soit le territoire présentant le plus faible taux de toute l'agglomération, plus criante sur Bout des Pavés – Chêne des Anglais (22%) et Santos Dumont (25%).
- 40% de bas niveaux de formation : 40% (25% pour NM) et se réduit moins vite que sur le reste de l'agglomération.

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée depuis 1999 (13% à 20%) mais 31% sont employés comme ouvriers ou employés contre 16% pour NM et ce phénomène s'observe particulièrement sur Bout des Landes. 11.5% sont au chômage contre 6% pour NM.
- Des diplômés immigrés encore plus impactés par le déclassement (26% contre 21% pour Nantes Métropole) et en particulier sur Santos Dumont où ce taux atteint 44% ou par le chômage (25% contre 20% pour Nantes Métropole), surtout sur Bout des Pavés-Chêne des Anglais.

Mobilité résidentielle

La part des ménages emménagés depuis moins de 5 ans sur Nantes Nord est de 40% soit proche de la moyenne de Nantes Métropole, mais des disparités s'observent entre les territoires et interrogent : la mobilité résidentielle est beaucoup plus faible sur Boissière et Santos Dumont (moindre mobilité du parc privé ?) que sur Bout des Pavés Chêne des Anglais (rotation par manque d'attractivité ?) ou Bout des Landes (fort renouvellement de la population en lien avec le projet urbain ?)

Regard par IRIS

Bout des Pavés – Chêne des Anglais : De loin le secteur le plus vulnérable de Nantes Nord, se caractérise par une dynamique territoriale négative, une démographie fragile avec à la fois beaucoup de jeunes et un vieillissement attendu de la population adulte, type de population dont les modes d'habiter sont souvent très différents et peuvent amener à des difficultés de vivre ensemble, la pauvreté en général et celles des adultes vivant seuls avec ou sans enfants, la faible réussite scolaire des jeunes, des niveaux de formation faible et le chômage, des seniors mais aussi des immigrés diplômés.

Bout des Landes : perte de vitesse démographique, la jeunesse, sa faible scolarisation et son insertion professionnelle pour lutter notamment contre les phénomènes de déclassement, des immigrés en particulier, l'isolement et le soutien des familles monoparentales en forte progression (56% des familles), le travail précaire et temps partiels des femmes qui sont bien souvent en situation de monoparentalité.

Boissière : un secteur qui paraît moins vulnérable mais qui subit plus fortement que le reste de Nantes Nord les effets de la crise économique, une population âgée importante même si le renouvellement démographique est en marche et la hausse du chômage en général.

Santos Dumont (incluant Petite Sensive) : la mixité sociale de cet IRIS tire les résultats globaux vers le haut. Cependant, avec une observation plus fine par indicateurs, cet IRIS présente des signes de vulnérabilité, traduisant la fragilité particulière du secteur de la Petite Sensive : intensité de la pauvreté, augmentation récente des travailleurs pauvres traduisant de l'impact de la crise économique sur ce territoire, faible réussite scolaire des jeunes, difficulté d'insertion professionnelle et déclassement des diplômés immigrés.

Orientations Nantes Nord

Bout des Pavés – Chêne des Anglais – Bout des landes

Boissière

Petite Sensive

Situé au sein de la métropole nantaise, le grand quartier Nantes Nord est adossé à la Vallée de l'Erdre qui le borde à l'est et se trouve à la frontière de trois communes (Orvault et La Chapelle sur Erdre et Treillières) et au contact de trois autres quartiers nantais (Breil-Barberie, Hauts Pavés Saint-Félix, Nantes Erdre). Avec plus de 4500 logements pour 11847 habitants, l'ancienne ZUS de Nantes Nord est la plus peuplée de la Ville et le logement locatif social représente 68 % des logements du quartier.

Très diversifié, le grand quartier Nantes Nord comporte des grands ensembles entourés de zones pavillonnaires, constituant ainsi une sorte d'archipel. Le quartier Nantes Nord présentant de grandes disparités territoriales, celles-ci doivent aussi se lire au prisme de la mixité résidentielle et sociale de ce territoire, débordant largement du périmètre de l'ancienne ZUS et qui concoure largement à tirer vers le haut les résultats globaux.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

À l'occasion de l'élaboration du SDQ, plusieurs d'enjeux ont été identifiés. Ce document a permis de repérer les axes structurant de l'action publique en mobilisant certains partenaires du territoire (Maison de l'emploi, bailleurs, centre socio culturels etc). Renouvelé à compter du début 2015, il constituera une base de travail actualisée et pertinente dans le cadre du nouveau contrat de ville : il se décline à la fois de manière thématique, mais aussi micro-territoriale. Adossé au renforcement des dispositifs de concertation existant avec une volonté d'expérimentation d'un conseil citoyen, **ce schéma de développement de quartier deviendra l'axe structurant du renouvellement urbain (schéma directeur) tout en intégrant les volets de cohésion sociale et de développement économique et de l'emploi.**

Des enjeux transversaux et thématiques devront faire l'objet, au cours de la phase de déclinaison opérationnelles, d'un regard partagé afin de concourir à une stratégie globale et s'insérer pleinement dans le projet de territoire de Nantes Nord et des trois QPV : **les questions de prévention (urbaine, primaire), de précarité sanitaire et de la jeunesse, sous toutes ses thématiques (accompagnement, soutien, orientation...).**

Agir sur tous les leviers pour une meilleure réussite des enfants et des jeunes

Il y a sur le territoire de Nantes Nord 4 550 enfants et jeunes de moins de 18 ans. Une démarche d'expérimentation autour de la question de la réussite éducative, avec l'objectif d'associer à la fois acteurs institutionnels et associatifs, mais aussi les parents pour générer une dynamique et une lisibilité au service de tous, et de mobiliser collectivement autour de la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces actions répondent à des enjeux autour de la scolarité et de l'orientation, de l'offre de loisirs et de sa visibilité, et du soutien aux familles. Par ailleurs, les stratégies d'évitement des établissements scolaires publics est un indicateur visible de la nécessité de travailler ces questions.

Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur l'emploi,

La demande d'emploi sur le territoire prioritaire est en hausse quasi constante depuis 2011. La Maison de l'emploi, coordonnant un réseau de professionnels du quartier initié dans le cadre du portage opérationnel de la stratégie d'action de la politique publique en matière d'emploi de Nantes Métropole, pilote un plan d'action ambitieux en 4 volets :

- aller vers le secteur économique,
- aller vers les habitants et les partenaires du quartier,
- travailler la mobilité et favoriser l'insertion globale des jeunes avec la mission locale,
- soutenir la création d'entreprise.

Accompagner les publics vulnérables

L'enjeu de lisibilité de l'action en direction des publics vulnérables sur la question de l'accès aux droits et du suivi de situation, mais aussi du lien social et de l'action collective est central dans un quartier qui compte une proportion de familles monoparentales et de personnes isolées, âgées ou non, importante et en hausse. Cet enjeu est étroitement lié à celui de la lutte contre l'isolement social dans toutes ses dimensions : de la situation d'une personne seule repliée sur elle-même, fragilisée par la précarité économique et sociale aux situations d'exclusion ou de souffrance psychosociale. Il donne lieu à une mobilisation renforcée des acteurs dans différents registres :

- la sensibilisation et la formation à ces questions, la coordination et le travail en réseau dans le suivi et d'accompagnement des situations difficiles ayant des effets sur l'environnement,
- la médiation vers les publics
- le développement du lien social de proximité.

L'accès aux soins est également un enjeu repéré, en raison de la faible démographie médicale et d'indicateurs alarmants sur la santé des enfants.

Développer les liens et la mobilité entre les différents quartiers et avec la ville

Nantes Nord est un quartier volontiers qualifié de « mosaïque » car il est contrasté au niveau de sa population. Le développement de projets et d'actions culturelles encourageant l'accès à l'offre associative et publique du plus grand nombre, la médiation vers les publics les plus éloignés mais aussi la mobilité à l'intérieur du grand quartier comme à l'échelle de la Ville est un axe de travail prioritaire. Cette dynamique de travail est déjà engagée au travers de différentes actions centrées menées sur les espaces publics au cœur des micro-quartiers. Autant d'opportunités donc de créer du lien entre les habitants et de favoriser la convivialité sur les espaces publics du quartier.

Et de manière plus territorialisée pour les secteurs prioritaires :

Bout des Landes / Bruyères : favoriser la mixité dans la durée pour une transformation réussie du quartier

Le projet de renouvellement urbain du quartier Bout des Landes / Bruyères nécessite aujourd'hui la mise en place d'une dynamique de développement social et d'animation de projet pour permettre aux habitants actuels de s'approprier leurs lieux de vie réaménagés, préparer l'arrivée d'habitants nouveaux et la cohabitation entre nouveaux et anciens, contribuer à la construction et à la promotion d'une identité et d'une nouvelle attractivité pour ce quartier. Un travail est donc mené sur plusieurs champs :

- sur le registre de l'occupation sociale pour accompagner la diversité sociale recherchée pour le quartier,
- le renouvellement du dispositif de Gestion urbaine et sociale de proximité pour faciliter la résolution le plus en amont possible des problèmes entre gestionnaires des bâtiments et des espaces publics et avec les usagers,
- développer la vie collective et convivialité à partir du projet d'animation sociale et culturelle de quartier par la réappropriation des nouveaux espaces publics.

Bout des Pavés – Chêne des Anglais : améliorer la vie sociale et quotidienne en conjuguant action sur l'habitat existant, l'aménagement urbain, la prévention et tranquillité publique

Le territoire Bout des Pavés – Chêne des Anglais cumule des indicateurs de précarité importants : un taux de chômage élevé, un grand nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté (plus de la moitié) et plus de 25% bénéficiant du RSA et beaucoup de familles vivent seules avec des enfants à charge et 78% d'entre elles vivent sous le seuil de bas revenu. Des études menées ces dernières années et les retours des différents professionnels confirment une situation économique et sociale fragile pour la majeure partie des habitants. Par ailleurs, les problématiques de tranquillité publique qui se sont accentuées ces dernières années, notamment sur le secteur Champlain, renforcent les difficultés au quotidien des personnes vivant sur ce quartier. L'enjeu principal est donc d'améliorer la vie sociale et quotidienne en travaillant sur plusieurs objectifs : vie sociale, tranquillité publique, espaces publics.

Boissière

Composée principalement de linéaires et de tours, la Boissière a été le lieu d'implantation de la première cité d'habitat social ayant été construite à Nantes Nord. Ce patrimoine vieillissant, dont la construction a débuté à partir de 1956, a fait l'objet de réhabilitations dès 1982 pour ses parties les plus anciennes situées sur la rue des Renards. En 1994, 120 logements y ont été démolis puis reconstruits. Certains immeubles de la Boissière sont caractérisés par un taux de rotation très faible et une forte présence co-générationnelle, question centrale pour le bailleur. Les espaces publics de ce secteur sans hiérarchie et déqualifiés, aux occupations parfois détournées concourent là aussi à une baisse d'attractivité et des problèmes émergents de tranquillité publique. Le centre commercial du quartier est dans une situation préoccupante en raison de son état dégradé et de la vacance de certains de ses locaux.

Petite Sensive

Le site de la Petite Sensive est composé de deux types d'habitat : du collectif et du pavillonnaire. Quelque peu excentré du reste du secteur d'habitat social, isolé du quartier résidentiel qui le borde au sud par un mur de séparation, ce quartier est composé de trois linéaires de logements collectifs, dont un de 165 logements (linéaire « Paraguay »), véritable muraille de 200 mètres de long. Une zone pavillonnaire de 53 logements fait face à ces linéaires. Sur le plan patrimonial, ces logements, individuels, anciens, mal isolés et donc très énergivores, posent de plus en plus de difficultés de gestion.

Nantes Métropole

Nantes

**QPV du Grand Quartier NANTES ERDRE
Halvêque, Ranzay – Île de Sein, Port Boyer**

Quartiers Politique de la Ville / Quartiers en net décrochage

RANZAY – ÎLE DE SEIN



HALVÊQUE



PORT BOYER



Cartes provisoires
en attente décret
géographie prioritaire

Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu Halvêque

Équipements

Maison de quartier de la Halvêque
Pataugeoire et jeux pour enfants
Crèche municipale + halte garderie
LCR (locaux collectifs résidentiels)
bibliothèque municipale Halvêque
CMS Beaujoire
École Batignolles
École Beaujoire
Studio Saint-George
Médiathèque Floresca Guépin

Espaces publics ou à vocation publique

Jardins familiaux de la Halvêque
Jardins familiaux des Batignolles

Équipements sportifs

City stade, Plaine de jeux Terrain de boules
Gymnase de la Halvêque

Transports structurants

Stations de tram ligne 1 Halvêque & pôle Haluchère-Batignolles

En projet

Requalification rue de la gare de St-Jo ; Aménagements cyclables bd Aubigné ; Espaces publics et voirie
Pôle équipement Halvêque ; Multiaccueil Halvêque ; ALSH école Beaujoire

Photographie du territoire vécu Ranzay - Île de Sein

Équipements

Salle associative
Ecole des Marsauderies
Pôle associatif des Marsauderies
Maison de quartier Halvêque
CSC Port Boyer
CSC Pilotière
Salle Bonnaire

Équipements sportifs

Gymnase Halvêque
Gymnase des Marsauderies
City stade des Marsauderies

Transports structurants

Station de tram Ranzay
Ligne bus C6

Photographie du territoire vécu Port Boyer

Équipements

Centre socio-culturel Port Boyer
Halte-garderie Port Boyer
CMS Port Boyer
Maison des associations de Port Boyer
Station gourmande et aire de jeux
Foyer logement
Écoles maternelle et élémentaire de Port Boyer
Restaurant intergénérationnel

Espaces publics ou à vocation publique

Jardins partagés

Équipements sportifs

Plateau sportif
Gymnase de Port Boyer

Transports structurants

Lignes C6, 23

En projet

Rénovation Pataugeoire ; Requalification du ruisseau des sourdes

Certains équipements et espaces sont communs aux 3 QPV du quartier Nantes Erdre

Mairie annexe du Ranzay	Équipement sportif la St-Pierre	Collège Libertaire-Rutigliano
Maison de l'emploi	Équipement sportif de Don Bosco	Bureau de proximité CAF
Piscine Jules Verne	Salle festive Nantes Erdre	La Poste de l'Éraudière
Réseau d'accueil Petite enfance	Pôle de proximité Erdre et Loire	

Et en projet :

Pôle Emploi Haluchère ; Accompagnement renouvellement urbain bd de la Beaujoire

Chiffres clés / Halvêque

Analyse à l'échelle de l'IRIS Halvêque – Beaujoire, au périmètre plus large

4 736 habitants (+8% depuis 1999) (IRIS Halvêque – Beaujoire)

Il est estimé que la population du QPV Halvêque est de 1500 habitants

Dynamique démographique : jeunesse et vieillissement à venir

- Un territoire jeune : 214 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (122 NM)
- Un vieillissement à venir de sa population : 210 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans, proche de celui de l'agglomération, 155 à l'échelle métropolitaine)
- 43% de familles monoparentales (NM 25%), en forte augmentation
- 55% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfants (48% sur NM).

Dynamique territoriale

L'IDT de la Halvêque est faible (-87 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Son évolution reste négative (-30) alors que celle de Nantes Métropole progresse (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 25% de la population sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM), 52% des moins de 18 ans concernés
- Un revenu médian avant redistribution de 1 169 €/UC (2010) (1703€ NM)
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a diminué entre 1999 et 2010 de 6 € alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus. Et depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 60 € alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier
- 18% des habitants bénéficiaires de la CMUC en 2012 et 33% des jeunes de moins de 18 ans
- 46% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (NM 42%), 30% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM)
- 18% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM). L'intensité de la pauvreté est élevée (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous seuil de bas revenus)

L'emploi recule et le chômage augmente

- Un indice de chômage estimé des Cat. A de 17% en 2013 (NM 10%)
- En 2010, 18% des salariés en contrat précaire (16% sur NM)
- En 2012, 13% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM). Et depuis le début de la crise leur nombre a augmenté de 32%, plus que sur NM (12%), de fait le nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus a également progressé de 21% (7% pour NM), traduisant des effets de la crise économique sur ce territoire.

Scolarisation et mobilité scolaire

- 52% des jeunes de 18/24 ans études ou formation (65% sur NM)
- Seuls 54% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique contre 69% pour Nantes Métropole
- 33% de bas niveaux de formation (25% pour NM)

Mobilité sociale

- La part des diplômés bac+2 et plus a progressé à la Halvêque depuis 1999 (12 à 17%), beaucoup moins vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%)
- 34% des bac+2 et plus employés comme ouvriers ou employés (16% pour NM) et 13% au chômage (6% pour NM). Des diplômés immigrés encore plus impactés par le déclassement (41% contre 21% pour Nantes Métropole) mais également par le chômage (32% contre 20% pour Nantes Métropole)

Chiffres clés / Ranzay - Île de Sein

Analyse à l'échelle de l'IRIS de Ranzay-Grand Clos, au périmètre plus large

2 662 habitants en 2010 (stagnation depuis 1999) sur l'IRIS. Le locatif social représente 48% des logements du quartier (17% pour NM)

Il est estimé que la population du QPV Ranzay - Île de Sein est de 1379 habitants

Dynamique démographique : isolement

- Un territoire jeune: 149 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (NM : 122)
- 54% de personnes vivant seules (40% sur NM), en augmentation depuis 1999. C'est le second plus fort de tous les territoires en décrochage
- 28% de familles monoparentales (NM 25%)
- 62% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM)

Dynamique territoriale

L'IDT du Ranzay est négatif (-13 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Son évolution reste négative (-8) alors que celle de Nantes Métropole progresse (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 25% de la population sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM), 47% des moins de 18 ans
- Un revenu médian avant redistribution de 1 260 €/UC en 2010 (agglomération : 1 703€).
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a diminué entre 1999 et 2010 de 44 € alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus. Et depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 43 € alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier
- 15% des habitants bénéficiaires de la CMUC en 2012 et 27% des jeunes de moins de 18 ans
- 89% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (NM 42%), le plus fort taux des territoires prioritaires
- 18% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM). L'intensité de la pauvreté est élevée (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous seuil de bas revenus)

L'emploi recule et le chômage augmente

- Un indice de chômage estimé des cat. A de 15% en 2013 (NM 10%)
- En 2010, 20% des salariés en contrat précaire (16% sur NM)
- 28% des femmes salariées à temps partiel (33% sur NM)
- En 2012, 12% des actifs occupés sont des travailleurs pauvres (8% sur NM) (+13% depuis 2008)

Scolarisation et mobilité scolaire

- 93% des 15/17 ans sont scolarisés (97% pour NM)
- 52% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM).
- Seuls 39% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% NM)
- 31% de bas niveaux de formation 31% (25% pour NM)

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée à le Ranzay depuis 1999 (18 à 26%), beaucoup moins vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%).
- 16% sont employés comme ouvriers ou employés comme pour NM et 4% sont au chômage contre 6% pour NM

Chiffres clés / Port Boyer

Analyse menée à l'échelle de l'IRIS Port Boyer

2 195 habitants en 2010 (-6%).

84% de locatif social (17% pour NM)

Il est estimé que la population du QPV Port Boyer est de 1579 habitants (2011)

Dynamique démographique : jeunesse, vieillissement et isolement des adultes

- Un territoire jeune : 184 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (122 NM)
- Un vieillissement à venir : 220 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans, proche de celui de l'agglomération, 155 à l'échelle métropolitaine,
- 47% de personnes vivant seules (40% sur NM), en augmentation depuis 1999.
- 47% de familles monoparentales (NM25%)
- 64% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM),

Dynamique territoriale

L'IDT de Port Boyer faible (-103 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Son évolution reste négative (-36) alors que celle de Nantes Métropole progresse (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 30% de la population sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM), 58% des moins de 18 ans concernés
- Un revenu médian avant redistribution de 996 €/UC (NM 1703€) en 2010
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a diminué entre 1999 et 2010 de 9€ alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus.
- Depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 93€, parmi les plus fortes baisses des territoires en décrochage alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier.
- 22% bénéficiaires de la CMUC en 2012, 33% des jeunes de moins de 18 ans
- 69% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (NM 42%), 30% des personnes seules pauvres (19% NM)
- 25% de la population de moins de 65 ans bénéficiaires du RSA en 2012 (8% sur NM). L'intensité de la pauvreté est élevée (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous seuil de bas revenus).

L'emploi recule et le chômage augmente

- Un indice de chômage estimé des cat. A de 22% en 2013 (NM 10%)
- 48% des demandeurs d'emploi indemnisés en 2013 (NM 57%)
- En 2010, 22% des salariés en contrat précaire (16% sur NM). 26% des salariés sont à temps partiel (21% sur NM) et 24% des femmes salariées concernées (33% sur NM)
- En 2012, 17% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM)

Scolarité et mobilité scolaire

- 94% des 15/17 ans scolarisés (97% pour NM)
- 50% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM)
- Seuls 30% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% NM)
- 37% de bas niveaux de formation (25% pour NM)

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée depuis 1999 (13 à 18%), moins vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%). 38% sont employés comme ouvriers ou employés (16% NM) et 11% au chômage (6% NM).
- Les diplômés immigrés plus impactés par le déclassement (39% contre 21% pour Nantes Métropole) mais également par le chômage (22% contre 20% pour Nantes Métropole)

Orientations des 3 QPV du Grand Quartier NANTES ERDRE HALVÊQUE, RANZAY, PORT BOYER

Les quartiers de la géographie prioritaire : Halvêque, Ranzay et Port Boyer se situent dans le grand quartier de Nantes Erdre, qui va connaître une évolution urbaine importante dans les années à venir. L'enjeu principal dans ce contexte est de concilier le développement du quartier avec le maintien d'une qualité de vie sociale et urbaine à l'échelle des différents micro-quartiers et entre les quartiers autour d'un projet commun pour la cohésion sociale. Ces enjeux sont appelés à être affinés, complétés, ou développés au cours de la phase de déclinaison opérationnelle.

4 ENJEUX PRIORITAIRES COMMUNS AUX 3 QPV

Accompagner les mutations urbaines sur le registre du mieux vivre ensemble

L'accompagnement du fort développement urbain et des mutations tant urbaines que sociales qu'il engendre, constitue un enjeu particulièrement stratégique pour le quartier Nantes Erdre. Le projet de mise en œuvre d'une nouvelle centralité de quartier compris dans le périmètre d'étude Halvêque – Beaujoire – Ranzay participera d'un objectif de développement des liens entre les micro-quartiers, habitants et futurs, à soutenir plus fortement pour les habitants de la Halvêque. Cette nouvelle polarité avec une réflexion autour des équipements publics a pour vocation d'offrir une centralité à l'échelle du grand quartier qui fait défaut à l'heure actuelle. L'idée est de créer une ouverture pour les trois quartiers prioritaires et un lieu de convergence, de rencontre, de projet pour ces quartiers et leurs habitants.

Dynamiser la vie locale et renforcer l'intervention publique

La stratégie est aujourd'hui de mobiliser les politiques publiques dans le développement de projets partagés avec les associations et les habitants :

- Animation sociale et culturelle des micro-quartiers, avec un levier culturel fédérateur infra-quartiers et entre les différents quartiers,
- Le cadre de vie et la qualité des espaces collectifs résidentiels, à travers une gestion urbaine et sociale de quartier porteuse de pratiques participatives et citoyennes innovantes en s'appuyant sur la qualité environnementale du quartier Nantes Erdre.
- Accès aux services et aux offres des habitants les plus vulnérables, par la médiation.
- Travailler à la mobilité inter-quartiers Est pour l'appropriation des services et équipements publics concentrés pour une partie (relevant principalement du champ de l'insertion professionnelle et de la jeunesse) dans le quartier voisin (comme le réseau d'innovation sociale, la Maison de l'Emploi et Mission Locale, le Point Info Parents).

Un potentiel pour travailler la réussite éducative

- Favoriser et conforter la mixité sociale au sein des établissements scolaires dont le collège Libertaire-Rutigliano, en veillant à l'équilibre qui pourrait être bousculé par l'arrivée du futur collège sur Saint-Joseph de Porterie,
- Favoriser et promouvoir l'accès à l'offre culturelle et notamment l'accès à la lecture,
- Soutenir et renforcer une offre d'accompagnement à la scolarité qui participe de la prévention d'une démotivation scolaire,
- Développer les liens entre habitants, institutions, acteurs du quartier : partenariat écoles / équipements d'animation sociale et culturelle de proximité par exemple,
- Développer le lien aux parents, des actions au bénéfice de la parentalité.

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes

- Rendre visible et accessible la Maison de l'emploi située sur le quartier voisin.
- Inciter les jeunes à s'inscrire à la Mission locale,
- Développer l'accompagnement à la formation et à la découverte des métiers,
- Proposer une démarche alternative d'enseignement et d'accompagnement : l'école de la 2^{ème} chance et le « parrainage »,
- Favoriser l'accès à l'emploi des femmes par un accompagnement soutenu,
- Développer des actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-25 ans).

À ce stade de la démarche, plusieurs orientations se dessinent plus spécifiquement pour chacun des trois QPV. Elles seront à consolider au cours de la phase de déclinaison opérationnelle.

Halvêque

- Dynamiser la vie associative et accompagner les associations émergentes de ce quartier
- Encourager l'implication des habitants dans la vie de leur quartier
- Accompagner la dynamique partenariale des acteurs de ce quartier

Ranzay – Ile de Sein

- Structurer le partenariat local
- Renforcer les articulations éducation – jeunesse – parentalité
 - Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité
 - Favoriser l'insertion et l'accompagnement des jeunes
- Accompagner les stratégies bailleur de mieux vivre ensemble et de renouvellement urbain
 - Favoriser les actions de convivialités
 - Favoriser la connaissance des situations
- Faire de la culture un levier de partage et de réappropriation des espaces communs
- Améliorer le sentiment de tranquillité des habitants
- Améliorer la connaissance de ce nouveau quartier prioritaire, jusqu'alors appréhendé sur un seul secteur qui est celui du Ranzay (patrimoine LNH). L'un des enjeux sera de travailler à la constitution d'une « identité » de quartier et de développer des projets favorisant le « vivre ensemble » dans son périmètre intégral (comprenant également du patrimoine Nantes Habitat)

Port Boyer

- Développer et accompagner la dynamique partenariale des acteurs de ce quartier
- Renforcer la mobilisation des habitants dans la participation aux actions proposées et dans leur implication à la vie de leur quartier
- Valoriser la qualité environnementale du quartier et le cadre de vie des habitants, comme levier fédérateur au lien social

Nantes Métropole

Nantes

Clos Toreau

Quartier Politique de la Ville / Quartier en décrochage
Candidature NPNRU

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu de Clos Toreau

Équipements

Ecole Jacques-Tati
Maison des Confluences, dont Graine de cosmos,
Et CSC Accoord
Salle associative Joliot-Curie
Restaurant intergénérationnel du Clos Toreau
Brin de Malice / Nantes Sud
Mairie annexe et poste
Ecoles Sarah-Bernhardt et Ledru-Rollin
Collège Aristide-Briand
Collège René-Bernier (St-Sébastien-s/-Loire)
Lycée des Bourdonnières
MDE Rezé
CMS Clémence Royer
Pole emploi Malakoff
Cinéma Bonne garde

Équipement sportifs

Espace sportif Clos Toreau
Stade Gilarderie
Plaine de jeux de Sèvre
Gymnase Ripossière

Espaces publics ou à vocation publique

Pataugeoire et espace vert central
Place du Pays Basque
Place du Muguet-Nantais
Parc de la Crapaudine
Bords de Sèvre

Espaces commerciaux

Super U Saint-Jacques
Joliot-Curie / St-Jacques
Lion d'or

Transports structurants

BusWay ligne 4
Pôle Pirmil

En projet

Salle festive
Jardins îlot Ripossière
Place du Pays Basque
Pataugeoire
Accompagnement finalisation projet renouvellement urbain
Maison de Santé – Projet 5 Ponts

Chiffres clés / Clos Toreau

Analyse à l'échelle de l'IRIS Clos Toreau – Greneraie, appelée à être affinée

2 225 habitants (2010) (-3% depuis 1999)

Estimation QPV Clos Toreau : 1200 habitants (2011)

Dynamique démographique

- 49% des ménages constitués de personnes vivant seules (+43% depuis 1999)
- 43% de familles monoparentales (NM 25%)
- 63% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM)

Dynamique territoriale

Un IDT négatif (-47 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Une évolution plus forte (+36) que celle de Nantes Métropole (+21)

Précarité

- 33% de la population sous le seuil de pauvreté (10% sur NM), 53% des enfants de moins de 18 ans sont concernés par la pauvreté
- Un revenu médian avant redistribution de 1 101 €/UC en 2010 (1 703€ NM)
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a augmenté entre 1999 et 2010 de 85 € alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus. Mais depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 18 € alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier
- 18% des habitants bénéficiaires de la CMUC en 2012 et 34% des jeunes de moins de 18 ans
- 84% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenus (NM 42%)
- 28% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM)
- 28% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM)

L'emploi recule et le chômage augmente

- Un indice de chômage estimé des cat. A de 22% en 2013 (NM 10%).
- 28% des salariés sont à temps partiel (21% sur NM) et 38% des femmes salariées (33% sur NM)
- En 2012, 23% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM). Depuis le début de la crise, leur nombre a augmenté de 55% (NM12%) ; le nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus a également progressé de 33% (7% pour NM)

Scolarité et réussite scolaire

- 52% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM).
- Seuls 54% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique contre 69% pour Nantes Métropole.
- 35% de bas niveaux de formation (25% pour NM)

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée depuis 1999 (12 à 24%), plus vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%).
- 22% sont employés comme ouvriers ou employés contre 16% pour NM et 6% sont au chômage comme pour NM. Les diplômés immigrés bac+2 et plus particulièrement impactés par le chômage (28% contre 20% pour NM)

Orientations / Clos Toreau

Le quartier du Clos Toreau, au sein du grand quartier Nantes Sud, a longtemps été excentré et enclaver entre une voie rapide et la commune de St-Sébastien. L'arrivée du BusWay, la création d'une nouvelle centralité ou la réhabilitation des 600 logements du bailleur historique ont permis de renforcer l'attractivité du secteur, de remodeler les mobilités, et d'offrir de nouveaux lieux de convivialité et d'activité, notamment avec la Maison des Confluences. Son intégration doit encore être confortée, en activant des leviers tant urbains, économique (avec notamment l'arrivée dans les prochaines années de salariés) que sociaux, mobilisant dès lors l'ensemble des ressources du quartier et du grand quartier (équipements, services publics, société civile), pour contribuer à un projet de quartier global.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

5 enjeux de quartier ont été identifiés sur la base de la grille de lecture SDQ. Ils constituent des enjeux d'articulation entre les politiques publiques et nécessitent une prise en compte partagée :

- Conforter la nouvelle polarité de Nantes Sud autour de la nouvelle Maison de quartier (Maison des Confluences) et des nouveaux espaces et équipements.
- Partager et mettre en œuvre une stratégie de sécurité/tranquillité sur les secteurs sensibles du quartier.
- Garantir l'appropriation des espaces publics (place du Pays Basque, patageoire, Espace vert, place du Muguet Nantais...) sur le micro-quartier Clos.
- Développer l'emploi des 16-30 ans et accompagner l'insertion des publics les « plus éloignés » de l'emploi (Clos Toreau, Pirmil...).
- Développer l'offre d'animation en direction des jeunes (adolescents et jeunes adultes).

2 autres enjeux ont été réaffirmés pour la cohésion sociale du territoire :

- La poursuite du travail engagé en matière de GUP / cadre de vie sur le Clos Toreau.
- L'accompagnement de proximité en direction des publics les plus fragiles.

Ces différents enjeux, complémentaires, sont appelés à être affinés, complétés et déclinés.

5 ENJEUX PRIORITAIRES

Conforter la nouvelle polarité de Nantes Sud autour de la nouvelle Maison de quartier (Maison des Confluences) et des nouveaux espaces et équipements

La réussite de la nouvelle centralité, et notamment autour de la Maison de quartier des Confluences, ouverte en 2013, s'observera au regard, notamment de son niveau d'impact auprès des différents publics du grand quartier Nantes Sud, comme ceux de son quartier d'implantation (Clos Toreau / Joliot-Curie).

Pour ce faire, il est nécessaire que la Maison des Confluences puissent notamment :

- Mobiliser en particulier les publics les « plus éloignés » de ce type d'équipement.
- Et cela, en complémentarité avec les offres proposées par les autres équipements du grand quartier.

Cette stratégie s'inscrit de fait au sein du PASCQ (Projet d'animation sociale et culturelle de quartier) de Nantes Sud, partagé avec les associations du quartier.

Garantir l'appropriation des espaces publics (place du Pays Basque, pataugeoire, Espace vert central, place du Muguet Nantais...)

L'appropriation des espaces publics sur le quartier du Clos Toreau passe par la mise en œuvre d'une stratégie à 3 niveaux :

- Le premier niveau porte sur une compréhension fine du fonctionnement des usages et des pratiques des espaces du quartier (récemment livrés ou pas), cela pour alimenter la réflexion sur les nouveaux aménagements à conduire (niveau 2) et sur l'animation de ces espaces (niveau 3).
- Le deuxième niveau porte sur la programmation concertée avec les habitants (ou une représentation d'habitants) des nouveaux aménagements d'espaces du quartier qui doivent parachever le projet urbain.
- Le troisième niveau consiste à développer des actions d'animation/occupation sur ces espaces.

Dans ce cadre, un travail participatif a été mené avec les habitants en 2014, sous des formes variées : diagnostic en marchant, entretiens flash sur les espaces publics, animation des espaces en devenir...pour soutenir une expression diversifiée.

Ces deux enjeux, autour de la polarité de quartier et l'appropriation des nouveaux espaces, s'inscrivent dans une stratégie globale pour le quartier Nantes Sud, relevant du rôle central de la Maison des confluences, de la fin du projet urbain sur les franges et au cœur du quartier du Clos Toreau, et donc des accroches urbaines et sociales notamment avec les équipements du périmètre vécu. À ce titre, une candidature en tant que projet d'intérêt régional du NPNRU y participera.

Partager et mettre en œuvre une stratégie de sécurité/tranquillité sur les secteurs sensibles du quartier

Il s'agit à partir d'une analyse fine des situations d'atteinte à la tranquillité publique, d'élaborer des stratégies spécifiques par secteur qui articulent plusieurs volets :

- Présence et médiation sur les espaces publics et collectifs.
- Prévention / insertion en direction des jeunes désœuvrés.
- Gestion urbaine de proximité intégrant la prévention situationnelle.

Développer l'emploi des 16-30 ans et accompagner l'insertion des publics les « plus éloignés » de l'emploi

3 volets ont été identifiés afin de répondre à cet enjeu :

- Le premier porte sur l'information et la sensibilisation des publics cibles.
- Le deuxième porte sur le conseil et l'accompagnement personnalisé de ces publics.
- Le troisième vise à rapprocher les demandeurs d'emploi des employeurs.

Coordonnée par Nantes Métropole, il s'agit d'une intervention globale mobilisant la Maison de l'emploi et la Mission locale (site Rezé – Pont Rousseau), l'E2cel (École de la 2^{ème} chance), les communes du Sud Loire et partenaires de la CAPE.

Développer l'offre d'animation en direction des jeunes (adolescents et jeunes adultes)

Une dynamique autour de la jeunesse s'est relancée en 2014 et a permis de commencer à travailler sur les grandes orientations d'animation d'un projet global jeunesse :

- Notamment en direction du public adolescent (12-16 ans) : chantier ados, travail sur la cohérence et la lisibilité de l'offre.
- Et en direction des 16-25 ans s'orientent plus spécifiquement sur la question de l'insertion sociale et professionnelle.

Nantes Métropole

Nantes

Malakoff

Quartier Politique de la Ville / Quartier en net décrochage

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu de Malakoff

Équipements

Maison des Haubans
Salles associatives de la Roche
Maison des associations Vasco de Gama
Centre de loisirs Ange Guépin
École Ange-Guépin,
Écoles Henri-Bergson
Écoles Jean Moulin
Collège Sophie-Germain
Lycée Nelson-Mandela
Multi accueil Jean Moulin
Agence Nantes Habitat
Agence postale
Pôle médico-social Malakoff
Pôle Emploi
Maison de l'Emploi
Pôle Nantes Loire
Multi accueil Concertino
Espace Animation Beaulieu

Espaces commerciaux

Pôle commercial Estuaire Rosa Parks
Centre commercial Beaulieu
Place de la Galarne

Espaces publics ou à vocation publique

Espaces publics et jardins du quartier, dont square de Hongrie et square Tchécoslovaquie
Parc de la Roche
Jardins familiaux la Roche
Jardins familiaux de la terre promise
Parc du Crapa
Le péage sauvage (Estuaire)
Squares Pré-Gauchet

Équipement sportifs

Piscine de la Petite Amazonie
Gymnase du Pré Gauchet
Gymnase Malakoff IV
Stade de la Roche
City-stades

Transports structurants

Bus C3 et C5
Tram ligne 1
Station bicloo Haubans

En projet

Espaces publics Ouest-Irlande
Maison de Santé – Projet 5 Ponts

Chiffres clés / Malakoff

2 894 habitants en 2010 (-30% depuis 1999), essentiellement due au Grand Projet de Ville / PRU. Des livraisons ou remises en location permettent d'estimer la population actuelle à environ 3500 habitants.

98% de locatif social (17% pour NM)

Dynamique démographique : jeunesse, monoparentalité, anticipation du vieillissement

- Un territoire jeune : 268 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (NM : 122), taux le plus fort des territoires prioritaires
- Une part moins importante de personnes de plus de 75 ans : 4% de la population, mais une dynamique de vieillissement (230 personnes de 60-74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans)
- 32% de personnes seules, (NM 40%)
- 44% de familles monoparentales (NM 25%)
- 55% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM)

Dynamique territoriale

Un IDT faible -174 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale. Une évolution restant négative (chiffres à actualiser) (-30 quand NM progresse +21)

Précarité

- 50% de la population sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM), 71% des moins de 18 ans concernés
- Un revenu médian avant redistribution de 676 €/UC (2010) (1703€ NM)
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a augmenté de 36€ entre 1999 et 2010 alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus.
- 21% des ressources des habitants constituées de prestations (5% NM)
- 31% des habitants bénéficiaires de la CMUC en 2012 (7% NM) et 35% des jeunes de moins de 18 ans
- 66% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (NM 42%)
- 45% des personnes seules sont pauvres (19% NM)
- 32% de la population de moins de 65 ans bénéficiaires du RSA en 2012 (8% sur NM)

L'emploi recule et le chômage augmente

- Un indice de chômage estimé des cat. A de 27% (2013) (NM 10%)
- Au 1er janvier 2014 le quartier de Malakoff entamait son 13ème mois de hausse annuelle des DEFMA (+15%), particulièrement due aux DEFMA de 50 ans (+52.2%) et aux DEFMA femmes (+21.9%).
- 48% des demandeurs d'emploi de Nantes Nord indemnisés en 2013 (NM 57%)
- En 2010, 28% des salariés en contrat précaire (16% sur NM)
- 29% des salariés à temps partiel (21% sur NM) et 44% des femmes salariées
- 21% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM)

Scolarité et mobilité scolaire

- 87% des 15/17 ans scolarisés (97% NM) et 32% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% NM)
- 34% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% NM)
- 52% de bas niveaux de formation (25% NM)

Mobilité sociale

- Une part des diplômés Bac+2 et plus en progression depuis 1999 (10 à 16%)
- 49% des bac+2 et plus employés comme ouvriers ou employés (16% pour NM), 21% au chômage (6% NM)

Orientations / Malakoff

Le quartier Malakoff est emblématique : marqué de barres et de tours, à l'origine isolé entre la Loire et la voie ferrée, son environnement s'est modifié radicalement en quelques années : ouverture, lien au nouveau quartier Pré Gauchet et à l'Île de Nantes, nouvelle place centrale, nouveaux équipements, et une dynamique associative importante. Il s'agit de conforter et pérenniser ces changements, d'accompagner les habitants et usagers, anciens et nouveaux, et consolider le projet social sur toutes ses dynamiques : emploi, insertion, enfance jeunesse, appropriation des nouveaux espaces, lien aux équipements extérieurs au quartier, tranquillité publique, dynamiques articulées autour d'un enjeu clé : du Grand Projet de Ville au grand projet de vie.

Enfin, au regard de la situation de l'emploi et l'impact de la crise économique actuelles auprès des habitants du quartier pose des questions relatives aux freins à l'emploi, la chaîne éducation-formation-insertion, et les passerelles à faire entre les partenaires et le développement économique fort se concrétisant au cœur ou à proximité du quartier, devront être particulièrement observées et mobilisatrices.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Dans le cadre du schéma de développement de quartier (SDQ), 3 enjeux majeurs ont été identifiés pour le quartier. Ils nécessitent une prise en compte partagée et une articulation des politiques publiques :

- Du Grand Projet de Ville à un grand projet de vie en réaffirmant les principes socio-urbains du projet Malakoff / Pré-Gauchet.
- Les 16-25 ans : poursuivre l'accompagnement des jeunes, atouts majeurs du quartier, dans l'objectif de favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle.
- La réussite éducative au cœur des enjeux pour l'enfant, le jeune, le parent.

5 autres enjeux ont été réaffirmés pour la cohésion sociale du territoire :

- Promouvoir une dynamique associative multi-échelle et accompagnée.
- Lever les freins à l'emploi, notamment en rapprochant offre et demande.
- Améliorer durablement le cadre de vie de Malakoff / Pré-Gauchet en affirmant une stratégie de gestion urbaine ambitieuse et adaptée aux fonctionnements du quartier.
- Garantir des réponses adaptées aux problématiques de tranquillité publique sur le quartier Malakoff / Pré-Gauchet.
- Renforcer l'appropriation des changements dans la perspective d'achèvement des opérations urbaines

3 ENJEUX PRIORITAIRES

Du Grand Projet de Ville à un grand projet de vie en réaffirmant les principes socio-urbains du projet Malakoff / Pré-Gauchet

La stratégie pour réaffirmer les enjeux socio-urbains du projet Malakoff / Pré-Gauchet est déclinée autour des axes suivants :

- Accompagner l'appropriation du nouveau cœur de quartier (émergence de la place Rosa Parks, du pôle commercial Estuaire et d'un ensemble d'équipements et de services publics).
- Veiller aux dynamiques de mixité dans le quartier et identifier des leviers d'action (occupation sociale, écoles, équipements...).
- Poursuivre l'objectif de développement de l'attractivité du quartier.
- Développer et consolider les articulations entre Malakoff, la pointe est de l'Île, le Pré-Gauchet et le haut du quartier (Manu, Dalby, Moutonnerie) pour encourager les mobilités (physiques, sociales...).

Dans ce cadre, les enjeux liés à la gestion de proximité, à la tranquillité publique, à l'accueil des nouveaux habitants et des salariés du quartier (pré-Gauchet, siège Nantes Habitat, Pôle emploi, Pôle du Conseil général, ...) concourent à l'attractivité du quartier.

Les 16-25 ans : poursuivre l'accompagnement des jeunes, atouts majeurs du quartier, dans l'objectif de favoriser leur autonomie, leur insertion sociale et professionnelle

- Affiner le portrait et l'analyse des jeunes du quartier pour construire les réponses adéquates.
- Faire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes un enjeu de travail prioritaire compte tenu du phénomène massif de déscolarisation de jeunes qui sortent sans aucune qualification. Construire des passerelles entre les publics et l'offre de droit commun.
- Initier un dialogue avec les jeunes, soutenir et accompagner leurs projets et initiatives. Accompagner les savoir-faire et développer les compétences autour de projets individuels ou collectifs dans lesquels ils s'investissent.

La réussite éducative au cœur des enjeux pour l'enfant, le jeune, le parent (accompagnement global)

La stratégie proposée en matière de réussite éducative, en intégrant l'évolution du rythme de l'enfant visera à :

- Favoriser l'accès à l'offre éducative.
- Soutenir et accompagner l'implication des parents.
- Mettre en cohérence les acteurs du territoire.
- Favoriser et accompagner la mixité dans les établissements scolaires et les équipements.
- Lutter contre la démobilité scolaire.
- Mobiliser les ressources locales au sens large (adultes, professionnels) pour assurer la protection des plus jeunes dans l'espace public, dans une approche préventive et régulatrice.

Ces enjeux nécessitent de travailler autour de nouvelles méthodes d'intervention, dans une logique d'investissement de l'espace public, d'aller à la rencontre des habitants, usagers et professionnels du quartier (« aller vers ») et de favoriser les coopérations entre partenaires du quartier et institutions.

Nantes

Bottière-Pin sec

Quartier Politique de la Ville / Quartier en net décrochage
Candidature NPNRU

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu de Bottière Pin Sec

Équipements

Maison de Quartier Bottière
 Locaux associatifs 60 Bottière
 REANE
 Salle du Radar
 Locaux associatifs rue des Carnavaliers
 CSC du Perray
 Labo 188
 CSC Pilotière
 Salle Bonnaire
 Médiathèque Floresca Guépin
 Maison de l'Emploi
 Pôle emploi et bureau de poste Haluchère
 Mairie Annexe Bottière
 Agence Nantes Habitat
 CMS Bottière et Pilotière
 Autrement dit
 CMP
 Restaurant intergénérationnel Pin Sec
 Restaurant intergénérationnel Croissant
 Foyer logement Croissant

Équipements scolaires et enfance

Multi accueil Bottière
 MA Les Petits Loups
 MA La Chansons des Poupies
 MA L'escale des Bambins
 Accueil Parents-enfants
 Point Info parent
 Centre de loisirs Julien Gracq
 Écoles Bottières, Le Verrier
 Collège Noé Lambert
 Collège et Lycée de la Collinière
 Lycée Léonard de Vinci

Maison de Santé
 Fabrique Est , Pôle Arts Nomades
 City Stade Bottière – Chênaie
 Place Radar, Carrefour Tazieff / Ste-Luce Rte de Ste-Luce Rue Pré Hervé Couloir bus Rte Ste-Luce
 Maison des associations les Marsauderies

Espaces publics ou à vocation publique

Square Augustin Fresnel
 Parc du Croissant et jardins partagés
 Jardins des maraîchers
 Square de la Pilotière
 Parc du Grand Blottereau
 Jardins des Chaupières
 Jardins des Collines

Équipements sportifs

Gymnase Le Verrier
 Salle de Boxe rue Ménétrier
 Terrain synthétique du Pin Sec
 Gymnase Noé Lambert
 Gymnase du Croissant
 Piscine Jules-Verne
 Gymnase Bottière – Chênaie

Espaces commerciaux

Place Cdt-Cousteau
 Place de la Bottière

Transports structurants

Tramway ligne 1
 Pôles *Haluchère* et Souillarderie
 Bus C7, C1, 11

En projet

Chiffres clés / Bottière – Pin Sec

5385 habitants (2010) (-3% depuis 1999), dont 29% nées à l'étranger (Français ou non) (5% NM)

Démographie : jeunesse et isolement des adultes

- Un territoire jeune : 227 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (22 sur l'agglomération)
- Un vieillissement prévisible (230 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75ans quand ce ratio (155 à l'échelle métropolitaine), surtout sur Pin Sec
- 42% de familles monoparentales (NM 25%). 45% des familles sur Pin Sec.
- 63% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% NM), 69% à Pin Sec

Dynamique territoriale en net décrochage

Un IDT de Bottière - Pin Sec faible (-186 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Son évolution est la plus négative de l'agglomération (-44) alors que celle de NM progresse (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 50% de la population sous le seuil de pauvreté (10% sur NM) / 72% des moins de 18 ans concernés
- Un revenu médian avant redistribution de 726 €/UC en 2010 (NM 1703€)
- Depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a même diminué de 40€ alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier
- Les prestations représentent 21% des ressources des habitants constitués de prestations (5% NM)
- 30% des habitants bénéficiaires de la CMUC en 2012, 40% des jeunes de moins de 18 ans
- 81% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (NM 42%), 38% des personnes seules (19% sur NM)
- 31% de la population de moins de 65 ans bénéficiaire du RSA en 2012 (8% sur NM), 37% sur Pin Sec
- L'intensité de la pauvreté est élevée (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous seuil de bas revenus)

L'emploi recule et le chômage augmente depuis plus de 2 ans

- Un indice de chômage estimé des Cat A de 27% en 2013 (NM 10%)
- Le quartier de Bottière – Pin Sec entamait son 23 mois de hausse annuelle continue des DEFM A (+8.7%) au 1^{er} janvier 2014, hausse plus particulièrement due aux DEFM A de 50 ans (+23.4%) et aux DFMA hommes (+10.8%)
- En 2010, 28% des salariés en contrat précaire (16% sur NM). 30% des salariés à temps partiel (21% sur NM), 38% sur Pin sec, 42% des femmes salariées de Bottière - Pin Sec sont concernées (33% sur NM), 45% sur Pin Sec
- En 2012, 22% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM)

Scolarité et mobilité scolaire

- 93% des 15/17 ans scolarisés (97% pour NM)
- 56% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM)
- 36% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% NM)
- 50% de bas niveaux de formation 50% (25% pour NM) 54% sur Pin Sec, et 55 % des femmes du territoire

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée depuis 1999 (5% à 9%)
- 47% sont employés comme ouvriers ou employés (16% pour NM). 21.5% sont au chômage (6% pour NM).
- Les diplômés immigrés plus fortement impactés par le déclassement (46% contre 21% pour Nantes Métropole) ou le chômage (39% contre 20% pour Nantes Métropole)

Orientations / Bottière - Pin Sec

Le quartier Bottière-Pin Sec est en difficulté mais porteur de ressources. Avec près de 5 400 habitants et 2 500 logements dont 2 000 logements sociaux soit 83% des logements du quartier, le territoire de Bottière-Pin Sec est vieillissant, devient moins attractif et se précarise. A l'échelle de Nantes Métropole, il est le quartier le plus vulnérable de l'agglomération (le Pin Sec en particulier), tout indicateur de fragilité confondu. Néanmoins, le quartier peut s'appuyer sur des équipements structurants et ressources alliant à la fois proximité et dynamique de grand quartier, un tissu associatif à conforter, des espaces publics conséquents mais surdimensionnés et peu qualifiés, un patrimoine paysager de grande qualité. Enfin, la dynamique du grand quartier Doulon-Bottière, la proximité de la plus importante zone d'emplois de l'agglomération, et sa proximité du centre-ville sont des atouts non négligeables.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

6 enjeux de quartier ont été identifiés sur la base de la grille de lecture SDQ. Ils constituent des enjeux d'articulation entre les politiques publiques et nécessitent une prise en compte partagée :

- Développer une action intégrée pour limiter les freins à l'emploi en mobilisant l'ensemble des ressources locales,
- Amplifier la prise en compte de la précarité dans nos politiques publiques, en portant une attention forte au Pin Sec,
- Faire de la réussite éducative le cœur des dynamiques autour de l'enfant, des jeunes et des familles,
- Accompagner la transformation urbaine sur le registre du mieux vivre et dans la perspective de l'adaptation des interventions publiques, avec une démarche participative innovante,
- Jouer de la dynamique associative pour mailler et compléter l'animation du quartier,
- Structurer et qualifier les démarches de gestion urbaine de proximité autour des spécificités urbaines et sociales des quartiers concernés.

1 autre enjeu a été réaffirmé pour la cohésion sociale du territoire :

- Mieux réguler les difficultés de tranquillité publique, en se saisissant notamment des enseignements de la démarche de qualité et sûreté des espaces urbains développée en 2011.

Ces enjeux s'articulent au sein de 4 grandes orientations, constitutives de la conduite d'un projet ambitieux à l'échelle de Bottière-Pin Sec, visant à une transformation profonde pour un quartier attractif, durable et solidaire.

Ce projet ambitieux se construit en concertation étroite avec les habitants, autour de l'Atelier de quartier. 44 habitants se retrouvent régulièrement au sein de cet atelier permanent pour s'informer, échanger des idées et proposer des initiatives pour le quartier au quotidien et dans le cadre du projet urbain.

4 GRANDES ORIENTATIONS

Un quartier agréable à vivre et attractif

- **Développer un nouveau cœur de quartier autour d'un centre commercial de proximité actif**
Dans un secteur qui offre deux pôles commerciaux fragiles, l'objectif est de développer une offre commerciale de proximité de qualité en complémentarité de la centralité du grand quartier prévue en 2018 sur la ZAC Bottière- Chênaie, de restructurer et greffer ce nouveau pôle sur la rue de la Bottière, l'axe principal du quartier où se développent équipements et services,

- **Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages**
Concomitamment à la requalification des logements sociaux existants, l'objectif est d'offrir de nouveaux logements en accession abordable, accession libre et sociaux pour renouveler le parc actuel et répondre au parcours résidentiel des ménages tout en veillant à un équilibre de l'occupation sociale global,
- **Un cadre de vie de qualité et des espaces publics accessibles à tous**
Des espaces de nature dans la continuité des aménagements de l'écoquartier Bottière-Chênaie et des espaces publics conviviaux supports du vivre ensemble et sécurisés,
- **Développer les sociabilités sur le registre du vivre ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes**

Un quartier durable

En lien avec l'écoquartier Bottière-Chênaie, le projet global de Bottière-Pin Sec doit s'appuyer sur les fondements du développement durable : un projet équitable socialement, soutenable économiquement et respectueux de l'environnement.

- Faciliter les déplacements en transport en commun et les circulations douces,
- Offrir des logements neufs et requalifiés moins consommateurs d'énergie notamment avec l'arrivée du nouveau réseau de chaleur,
- Poursuivre la gestion urbaine de proximité et mettre en place une gestion des déchets efficaces (Tri Sac et colonnes enterrées),
- Offrir des espaces publics rustiques et variés support de la biodiversité,
- Accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi.

Un quartier accueillant et solidaire

- Améliorer l'accès aux droits des plus démunis autour de la santé et de la précarité, l'accès aux offres éducatives, sportives et culturelles et l'accès aux équipements et services avec la création d'un pôle Equipements Publics/services,
- Développer une politique d'animation du quartier en favorisant le lien entre les générations en particulier au Pin Sec, en incitant la rencontre entre anciens et nouveaux arrivants,
- Amplifier la prise en compte de la précarité dans nos politiques publiques, en portant une attention forte au Pin Sec,
- Faire de la réussite éducative le cœur des dynamiques autour de l'enfant, des jeunes et des familles,
- Jouer de la dynamique associative pour mailler et compléter l'animation du quartier.

Un quartier facilitant l'emploi et l'insertion

- Mobiliser autour de l'orientation scolaire et l'emploi des jeunes,
- Travailler les freins à l'emploi,
- Rendre visible et accessible l'offre de services en matière d'accompagnement vers l'emploi en lien avec la Maison de l'Emploi,
- Soutenir et développer la dynamique économique et l'offre de services du territoire,
- Favoriser la diversification de l'activité économique (bureaux, services, artisanat et commerce),
- Mettre en cohérence les acteurs de l'emploi du territoire et accompagner les entreprises dans leur politique de recrutement et de gestion des compétences.

Orvault

Plaisance

Quartier Politique de la Ville / Quartier en net décrochage Candidature NPNRU



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu Plaisance

Équipements

Le centre socio culturel (Centre Médico-Social, Multi-accueil, Bibliothèque)
Groupe scolaire de la Ferrière
Collège Jean Rostand
Lycée Nicolas Appert
Gymnase et la salle de Gymnastique de la Ferrière
Multi accueil La Courte Echelle

Espaces commerciaux

Centre commercial de Plaisance
Centre commercial de la Ferrière
Commerces de proximité route de Vannes

Espaces publics ou à vocation publique

Coulée verte
La liaison route de Vannes centre commercial Plaisance

Transports structurants

Tramway ligne 3
Pôle Beauséjour

En projet

Îlot Plaisance, dont CSC Plaisance

Chiffres clés / Plaisance

Données à l'échelle de l'IRIS

2 442 habitants (2010), -1% depuis 1999.

Le locatif social représente 51% des logements du quartier (17% pour NM).

Dynamique démographique

- 164 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (122 sur l'agglomération).
- 43% des ménages constitués de personnes seules (40% sur NM) et a augmenté depuis 1999.
- 46% de familles sont monoparentales (46% des familles) (25% NM) et elle a fortement augmenté.
- 58% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM).

Dynamique territoriale

IDT de -59 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale

Son évolution reste négative (-32) alors que celle de Nantes Métropole progresse (+21), creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 30% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM).
- 52% des enfants de moins de 18 ans sont concernés par la pauvreté.
- Revenu médian avant redistribution (1 157 €/UC) en 2010 (1 703€ NM).
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a diminué, entre 1999 et 2010, (-21€ / +141 sur NM)
- La part des retraites représente 24% des revenus (21% pour NM), taux parmi les plus forts des territoires en décrochage.
- 18% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM).

L'emploi recule et le chômage augmente

- L'indice de chômage estimé des Cat A de 17% en 2013 (10% NM).
- En 2010, 26% des salariés sont en contrat précaire (16% sur NM), parmi les taux les plus forts de l'agglomération.
- En 2012, 14% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM), +38% depuis 2009 ; Plaisance est le territoire en décrochage le plus durement frappé par les effets de la crise économique.

Scolarité et mobilité scolaire

- 50% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM).
- Seuls 43% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique contre 69% pour Nantes Métropole.
- 37% de bas niveaux de formation (25% pour NM)

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée à Plaisance depuis 1999 (16 à 23%), beaucoup moins vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%). De plus 37% sont employés comme ouvriers ou employés contre 16% pour NM et 9% sont au chômage contre 6% pour NM.
- Les diplômés immigrés sont encore plus impactés par le déclassement (49% contre 21% pour Nantes Métropole), second taux le plus fort des territoires en décrochage mais également par le chômage (22% contre 20% pour Nantes Métropole)

4 ORIENTATIONS POUR PLAISANCE

Situé dans un secteur dynamique et attractif de l'agglomération, à proximité du tramway, le quartier de Plaisance compte quelques 875 logements dont 574 logements sociaux. Depuis sa création en 1964, le quartier a connu une phase de réhabilitation technique du parc social dans les années 1990, puis une requalification urbaine consistant en un réaménagement des espaces publics et une requalification du grand espace vert central en « coulée verte » structurante. Enfin, la Ville d'Orvault, le bailleur et Nantes Métropole ont porté un dispositif GUP à partir de 2010, associant les copropriétés privées et le conseil syndical des commerçants.

Pour autant, si ces interventions constituent une réponse aux attentes des résidents pour améliorer le confort des logements et leur cadre de vie, elles méritent d'être poursuivies afin de rendre le quartier plus ouvert sur la ville et les communes limitrophes en mettant en valeur ses qualités intrinsèques et en les rendant attractives pour les habitants, les usagers et les citoyens du grand quartier (sud Orvault, Nantes et Nord St Herblain). Par ailleurs, l'îlot sud du quartier comportant le centre commercial et les équipements publics comprend des sites de renouvellement urbain possibles et représente une opportunité majeure pour requalifier l'entrée sud du quartier et, par sa recomposition, entraîner le quartier dans une dynamique positive de requalification urbaine et de mixité sociale.

L'ensemble des acteurs publics du quartier sont d'ores et déjà réunis par la volonté partagée de faire émerger et de co-construire un véritable projet urbain pour le quartier de Plaisance avec l'ensemble des habitants, usagers et professionnels du secteur. Ils ont identifié les enjeux suivants :

Fédérer les intentions des acteurs institutionnels et les besoins exprimés des habitants autour d'un projet de vie de quartier, d'un projet urbain et d'un projet social de territoire. Inscrire les enjeux et actions proposés dans une démarche co-construite à court, moyen et long terme (30 ans).

Consolider et élargir les modes d'observation et d'intervention partenariaux construits autour de la dynamique de GUP, dans le cadre d'un projet de quartier partagé, élargi aux problématiques sociales à travers la prise en compte des évolutions de peuplement (vieillesse, jeunesse) et les ressources de proximité (expertise et pouvoir d'agir des habitants, soutien et accompagnement des acteurs associatifs).

- Gouvernance : poursuivre la structuration du dialogue institutionnel mis en place. Elargir l'instance de travail territorialisée existante à d'autres acteurs présents sur le territoire (Conseil Général, services déconcentrés de l'Etat...). Renforcer la participation des habitants à travers une instance regroupant des habitants et les acteurs associatifs et institutionnels du quartier.
- Elargir les modes de faire initiés dans le cadre de la GUP à des objectifs d'amélioration de la qualité de vie des habitants appelant un traitement autant social que technique des problématiques. L'objectif est de déployer sur le territoire une véritable dynamique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, permettant de :
 - répondre au plus près des préoccupations des habitants,
 - maintenir un dialogue constant avec l'ensemble des acteurs de proximité du territoire dans un souci d'ajustement permanent de l'action publique.

Renforcer la cohésion sociale et urbaine du quartier

- Renforcer le lien social :
 - en consolidant la relation de proximité existante entre les institutions et les habitants à travers les dispositifs de régulation et de médiation en place (médiation sociale et médiateurs citoyenneté prévention),
 - en accompagnant les associations de quartier : répondre aux évolutions récentes du tissu associatif (hausse de fréquentation du centre socioculturel dans ses activités accueillant la jeunesse du quartier, naissance d'un nouveau collectif d'habitant désireux de disposer d'un cadre lui permettant de déployer son action sur le territoire). Prendre mieux en compte le besoin d'un lieu de rencontre à vocation de proximité.
- Accroître la visibilité institutionnelle sur le territoire et améliorer la relation de proximité aux usagers en structurant l'offre d'équipements et de services autour d'un espace pluridisciplinaire plus lisible (bibliothèque, CMS, CSC, salle festive, locaux associatifs...) et attractif,
- Accompagner le vieillissement des populations en place : travail sur le parc social et les copropriétés privées pour assurer une offre accessible permettant de vieillir à Plaisance,
- Accueillir de jeunes ménages avec profils socio-économiques différents pour favoriser la mixité sociale : dans l'opération de renouvellement urbain sur l'îlot Plaisance et plus largement sur la totalité du quartier,
- Jeunesse : favoriser le rapprochement entre le public jeune et les acteurs et dispositifs de l'agglomération notamment dans le champ de l'emploi de l'éducation et de la formation,
- Accompagner l'accès à l'emploi.

Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants

- Améliorer la qualité du parc de logements sociaux par une opération de renouvellement urbain d'envergure (plus de 600 logements), conçue en dialoguant avec les habitants : accessibilité, isolation phonique et thermique, confort, organisation des pieds d'immeubles,
- Accompagner un processus de hiérarchisation, clarification, ré-urbanisation, re-densification, optimisation ou dé-densification des bâtiments et îlots du parc social afin d'y favoriser la diversification résidentielle : Sécurisation et identification des espaces de circulations, de déambulation, de jeux adaptés en fonction des populations (bas-âges, jeunesse, adolescents, adultes ...), d'échanges, de stationnement...
- Pérenniser les actions de sécurisation du quartier pour continuer d'améliorer le « vivre ensemble »,
- Accompagner la mise aux normes énergétiques des copropriétés qui offrent une possibilité d'accession abordable intéressante, à pérenniser et les inscrire dans le projet global,
- Asseoir la « coulée verte » comme élément structurant le maillage vert mais aussi l'urbanisation du quartier : recoudre le bas et le haut du quartier, animer la coulée verte en y développant un espace fédérateur...
- Reconfigurer et rendre lisible l'offre d'équipements publics du secteur pour les valoriser dans le quartier et au delà, dans la ville,
- Reconfigurer les espaces publics de l'îlot Plaisance afin de créer une structure viaire claire et lisible réduisant l'insécurité et correspondant aux besoins des usagers, des habitants et des citoyens.

Rendre le quartier attractif et l'ouvrir sur le reste de la ville et des communes limitrophes

- Favoriser la mixité sociale en diversifiant le parc de logements, notamment par l'introduction de logements abordables. Encourager et faciliter les parcours résidentiels et les mutations socio-résidentielles sur la base du dialogue citoyen,
- Permettre le renouvellement urbain de l'îlot Plaisance pour y créer une offre immobilière complémentaire au parc existant, créer des formes architecturales qui animent et qualifient l'espace public,
- Requalifier les espaces publics au cœur et aux pourtours de l'îlot Plaisance afin de fluidifier, sécuriser les circulations et rationaliser l'offre de stationnement,
- Rendre accessible et attractive la « coulée verte » au-delà du quartier Plaisance et en faire un des éléments structurants de la trame verte du tissu urbain (lien entre Chézine et Cens) en la prolongeant au sud dans l'îlot commercial et au nord, au-delà de la rue des Dalhias, vers le Cens,
- Ouvrir le quartier par l'aménagement de perméabilités visuelles, piétonnes, deux roues d'Ouest en Est afin de « recoudre » ce quartier au reste de la ville et de l'agglomération,
- Renforcer l'attractivité économique du pôle commercial de l'îlot Plaisance en le requalifiant et développer les synergies entre commerces et équipements : requalifier les espaces publics, améliorer la visibilité des commerces, animer l'espace public, ouvrir les équipements publics,
- Renforcer les connexions entre le quartier Plaisance, la route de Vannes et les quartiers limitrophes de Nantes et St Herblain afin de valoriser le rôle des équipements publics, des services et des commerces.

Rezé

Quartier Politique de la Ville (QPV) / Quartier en net décrochage
Candidature NPNRU

Carte provisoire
en attente décret géographie prioritaire



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu Château – Mahaudières

Équipements

CSC Château
Barakason
Auditorium
Médiathèque et espace Diderot
MJD
École de musique – Centre de musique la Balinère
Maison du Développement Durable
Salle du Seil
CIJ Diderot
Pôle Jeunesse Château
CMS des Mahaudières
Relais CAF
Poste Château
Trésor Public
CPAM
Mairie de Rezé
Maison de retraite Alexandre Plancher
Agences bailleurs sociaux (H44, LNH, AH, Harmonie H)
FJT les Bourderies Grand-Voile
Pôle Emploi
MDE Rezé
CIO

Équipements scolaires et enfance

Halte accueil Pousse Poussette
Maternelle Le Corbusier
Ecole maternelle et primaire Pauline-Roland
École maternelle et primaire Château-Sud
Collège Salvador-Allende
Lycée Perin-Goussier

Espaces publics ou à vocation publique

Parc Paul-Allain
Place François-Mitterand
Squares du quartier
Parc des Mahaudières

Équipements sportifs

Gymnase Château Nord
Boulodrome
Plateaux multisports Château Sud, Beaumarchais,
Château Nord
Piscine Victor-Jara
Gymnase Château Sud - Lucien-Cavalin
Gymnase Cités-Unis
Patinoire Trocardière
Complexe sportif Léo-Lagrange

Espaces commerciaux

Place François-Mitterand
Lieutenant de Monti
Marché Place du Pays-de-Retz

Transports structurants

Tramway ligne 1
Pôles *Haluchère* et Souillarderie
Bus C7, C1, 11

En projet

Réhabilitation piscine Victor-Jara
Construction Auditorium
Accompagnement espaces publics

Chiffres clés / Château - Mahaudières

3968 habitants (IRIS) (-10% depuis 1999)
 Estimation QPV : 2 981 habitants
 50% de locatif social

Dynamique démographique : Renforcer les stratégies de lutte contre l'isolement et d'accompagnement des familles monoparentales

- un indice de jeunesse beaucoup plus faible, une part de + de 75 ans plus élevé que la Métropole (13%)
- 46% de ménages composés d'une seule personne
- 47% de familles monoparentales (25% sur Nantes Métropole)

Dynamique territoriale

Un IDT faible : -186 / évolution - 44 (si France = 100 : NM = +47 et +21)

Précarité

- 35% de la population vit sous le seuil de pauvreté, 57% des - de 18 ans concernés
- Revenu médian par UC : 1134€/UC / les revenus des 10% des habitants les plus précaires a diminué entre 1999 et 2010 de 47€ (quand il a augmenté de 147€ sur la Métropole)
- 12% des ressources des habitants proviennent de prestations
- 16% de bénéficiaires de CMUc / 22% de - de 65 ans bénéficiaires du RSA

Emploi : un quartier impacté par la crise ; un enjeu autour de l'emploi des jeunes et des femmes

- Un indice de chômage en 2013 de 18% (cat. A)
- 3^e mois de hausse annuelle des cat. A. au 1^{er} janvier 2014, particulièrement pour les moins de 26 ans (+23%) et les femmes (+16,4%)
- 29% des femmes salariées à temps partiel, 14% des actifs occupés sont des travailleurs pauvres
- Une diminution de la création d'entreprises sur le quartier

Scolarité et mobilité scolaire

- 46% des 18-24 ans en études ou formation (65% NM)
- 45% des collégiens de 3^e atteignent la 1^{ère} en lycée général ou technologique (69% NM)
- 40% de faibles niveaux de formation

Une mobilité sociale affaiblie

- 25% des diplômés bac+2 sont employés comme ouvriers ou employés (16% sur NM)

de Monti, le quartier Château est emblématique tant de son époque que de la place du logement dans les politiques rezéennes : logement confortable, services au cœur du quartier, espaces publics généreux, quartier au cœur de la commune, mixité entre logement social et copropriétés. Il connaîtra, au fur et à mesure des évolutions sociales et sociétales, différentes phases de projet social et urbain. « Banlieue 1989 », par exemple, mettra en œuvre le programme des Mahaudières, sous une forme urbaine renouvelée. Le Tramway, également, en 1992 permettra de mieux relier et faciliter les cheminements est-ouest.

Il reste aujourd'hui fragile. La précarité du quartier de Château reste présente. Ce phénomène de décrochage structurel nécessite la mobilisation de toutes les politiques publiques et un accompagnement adapté de l'ensemble des habitants. Le développement de stratégies de lutte contre l'isolement et d'accompagnement des familles monoparentales apparaît indispensable.

La question de l'emploi et du développement économique est centrale pour le quartier du Château qui est fortement impacté par les effets de la crise économique. La mobilité sociale de Château est faible. Ce déclassement et le chômage des diplômés nécessitent la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi pour les accompagner dans leur insertion professionnelle. Ces constats traduisent des phénomènes de discrimination (à l'adresse, ethnique ou d'origine) contre lesquels il convient de lutter de manière globale pour assurer la cohésion territoriale et sociale de l'agglomération. L'emploi des femmes, notamment celles en situation de monoparentalité, est un enjeu majeur pour enrayer la paupérisation des habitants de ce quartier. Il convient de développer les rapprochements entre les profils des demandeurs d'emploi du quartier et les acteurs de l'emploi et les acteurs économiques locaux. Les enjeux de réussite éducative, de formation tout au long de la vie et d'insertion professionnelle, sont également essentiels pour ce territoire.

Si le quartier est bien desservi par des transports en communs structurants, compte tenu de la vulnérabilité des habitants (pauvreté, travailleurs pauvres, temps partiels, horaires décalés et temps de trajet vers les zones d'emploi), la question de la qualité de service et de la fonctionnalité de ce quartier est à prendre en compte.

Malgré les investissements éparpillés réalisés au cours des périodes précédentes, notamment sur les espaces publics (squares, équipements, centre commercial...), le Château ne bénéficie pas encore d'une attractivité suffisante : les nouvelles populations viennent dans le quartier du Château davantage en raison des bas loyers que par choix résidentiel et les liens avec les franges restent complexifiés par sa structure urbaine. En outre, le quartier bénéficie d'une offre d'équipements (au rayonnement de proximité et d'agglomération) mais dont l'accessibilité reste peu lisible. Les indicateurs sociaux de 2013 traduisent un équilibre social fragile avec une tendance à la paupérisation d'une partie des habitants, révélée par un fort pourcentage de bénéficiaires de minima sociaux, par un taux de chômage plus élevé que celui de la ville de Rezé et une part de population sans diplôme plus importante que dans les autres quartiers. À l'échelle métropolitaine, le quartier Château - Mahaudières continue de décrocher au regard des indicateurs précités et de leur comparaison avec d'autres territoires de l'agglomération. Le revenu médian à Château demeure nettement inférieur à celui de la ville et de l'agglomération. Il est par ailleurs constaté une forme de repli sur soi chez certains habitants, une part conséquente de familles monoparentales (49%) et une augmentation des personnes âgées isolées.

Il apparaît ainsi nécessaire d'engager une réflexion d'ensemble, un projet urbain, économique et social cohérent - tenant compte des opérations antérieures - sur l'ensemble du quartier, en termes d'aménagement urbain, de requalification des espaces publics, de gestion urbaine et sociale de proximité, et d'organiser les interventions futures vers un projet de territoire structurant.

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pilier Gouvernance / participation des habitants

Renforcer la coordination des acteurs et poursuivre la mise en réseau des services et équipements

- Renforcer les liens transversaux et la coordination des acteurs locaux impliqués sur le quartier. Structurer la gouvernance locale, institutionnelle et associative (ex: instance technique),
- Poursuivre la mise en réseau des équipements publics présents sur le quartier : mise en lien avec le reste de la ville, valorisation des équipements sur site, mise en réseau des équipements et services entre eux. Information des nouveaux arrivants sur les services et équipements existants,
- Recentrer la présence du centre socioculturel sur le quartier et son intervention en direction des habitants, en particulier les jeunes,
- Redynamiser les démarches existantes qui ont fait leurs preuves comme la gestion urbaine de proximité. Au-delà des acteurs de la GUP, élargir aux autres acteurs locaux travaillant sur le quartier (acteurs sociaux et économiques). Passer de la GUP à la GUSP,
- Travailler en inter-bailleurs et développer le lien aux copropriétés.

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants

- Renforcer le dialogue et la participation citoyenne de proximité entre les habitants, les élus et les acteurs du territoire en élargissant la participation à tous les publics (interculturalité, intergénérationnel) et en développant des modes de faire innovants afin de donner la parole à ceux et celles qui ne la prennent pas ou peu et de permettre l'émergence d'initiatives citoyennes
 - S'appuyer sur le projet de renouvellement urbain des bailleurs pour faire vivre un débat permanent, avant, pendant et après le projet en y associant les habitants à chaque étape
 - Expérimenter de nouvelles pratiques de mobilisation des publics, en proximité, valorisant leur savoir-faire et leur maîtrise d'usage.
 - Rendre les habitants acteurs de leurs projets (coproduction).

Pilier Cohésion sociale

Créer les conditions du mieux vivre ensemble au service de toutes les populations

- Faciliter l'accès au droit, lutter contre le non recours,
- Améliorer le repérage des publics en difficulté et adapter les modes d'accompagnement
- Développer des actions visant à enrayer l'isolement social,
- Faciliter la cohabitation entre les générations et les cultures,
- Développer des actions d'accompagnement des familles monoparentales et des personnes âgées,
- Faciliter les conditions d'accès aux dispositifs de santé,
- Poursuivre les actions de médiation sociale et de prévention primaire auprès des publics,
- Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes (12/25 ans) et des familles en rupture sociale,
- Prévenir et traiter, de manière coordonnée avec les acteurs concernés, les phénomènes d'insécurité/incivilités ainsi que les phénomènes de confiscation des espaces publics ou à vocation publique.

Favoriser la réussite éducative des enfants et l'insertion professionnelle des jeunes

- Renforcer la chaîne éducation/formation/insertion en facilitant les synergies entre les acteurs,
- Conforter les dispositifs d'accompagnement sur les deux écoles du Château et le collège et développer la mise en réseau avec les acteurs locaux (ex : parentalité),
- Poursuivre les démarches de parcours, les actions d'accompagnement individuel et collectif, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative, des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et des actions de parrainage avec les entreprises,
- Accentuer les coopérations avec le collège Allende et les lycées J. Perrin/L.J Goussier et lutter contre le décrochage et les ruptures scolaires.

Pilier Habitat cadre de vie

Favoriser l'attractivité du quartier Château – Mahaudières par l'amélioration de son fonctionnement urbain et sa requalification

- Améliorer l'attractivité du parc de logement social en concertation avec les habitants par une réhabilitation du bâti (220 logements AH, 220 LNH) voire des espaces publics attenants. Profiter de cette dynamique pour apporter du flux sur le quartier,
- Repenser l'articulation urbaine et la mixité des fonctions entre le parc social, les espaces privatifs et les espaces publics de proximité. Prévenir la dégradation des copropriétés au sud du quartier,
- Organiser une offre de logement à loyer modéré (PLAIA) dans d'autres quartiers de Rezé pour favoriser un parcours résidentiel,
- Encourager la diversification de l'habitat,
- Ouvrir le quartier sur le reste de la ville, le rendre perméable et accroître le lien avec la centralité Hôtel de Ville de Rezé,
- Requalifier certains parcs/squares urbains dégradés en concertation avec les habitants et les acteurs du quartier,
- Améliorer l'offre et la qualité des services et des équipements : accompagner les travaux de rénovation des équipements existants (ex. requalification de la piscine Jara). Accompagner l'arrivée de l'auditorium sur le quartier, pérenniser l'investissement. Améliorer la qualité de service en matière d'accès au très haut débit des habitants,
- Inscrire le quartier dans la démarche de la ville apaisée (Zone 30 et doubles sens cyclables),
- Maintenir une veille sociale sur le Corbusier, s'appuyer sur son rayonnement culturel et historique pour renforcer l'attractivité du territoire (territoire vécu).

Pilier emploi et développement économique

Renforcer les démarches en faveur de l'insertion et de l'emploi et soutenir le développement économique

- Renforcer l'insertion des publics et l'accès à l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes (- de 26 ans),
- Étudier l'implantation de services (ex. MDE /mission locale) sur le quartier,
- Développer de nouvelles stratégies sur de l'accompagnement à la formation, à l'insertion et à l'emploi. Développer les rapprochements entre les demandeurs d'emploi du quartier, les acteurs de l'emploi, les acteurs économiques et institutionnels locaux,
- Renforcer l'attractivité économique du pôle commercial Château.

Nantes Métropole

Saint Herblain

Sillon de Bretagne

Quartier Politique de la Ville / Quartier en net décrochage
Candidature NPNRU



Source : CGET, état au 30/09/14

Photographie du territoire vécu Sillon de Bretagne

Équipements

Le centre socio culturel du Sillon de Bretagne
Le pôle petite enfance (multi-accueil, antenne RAM)
Médiathèque Gao Xinjiang
Le pôle « Sillon santé social » (CMS, Centre médico-psychiatrique, cabinet médical, cabinet de kinésithérapie, etc.)
Maison de l'emploi / Mission locale
Ecole Nelson Mandela
Collège Gutenberg
Antenne de la Maison des Arts
Plateau sportif de l'Angevinier
Plateau sportif du Val de Chézine
Mairie Annexe des Thébaudières

Espaces commerciaux

Supermarché Auchan
Commerces et services de la place des Thébaudières
Galerie commerciale Sillon Shopping
Centre commercial des Thébaudières

Espaces publics ou à vocation publique

Parc de la Savèze
Parvis des Thébaudières
Parvis de l'Angevinier

Transports structurants

Tramway ligne 3

En projet

Centre culturel Breton
Liaison route de Vannes – immeuble du Sillon

Indicateurs clés pour Sillon de Bretagne

Précautions de lecture : Les données socio-démographiques convoquées ici sont établies à l'échelle de l'Iris. Or l'Iris du Sillon de Bretagne ne se limite pas uniquement à l'immeuble. Il intègre également la co-propriété au sud du bâtiment ainsi que quelques pavillons sur la partie ouest. Force est de constater que la situation sociale de ces deux secteurs n'est pas comparable avec celle de l'immeuble du Sillon. Cela signifie que la situation des habitants du Sillon de Bretagne est bien plus dégradée encore que ce que les indicateurs donnent à voir.

2080 habitants (2010) (-4 % depuis 1999, impact du Projet Urbain) / 27 % de personnes nées à l'étranger (Français ou non) (5% NM). Le locatif social représente 62% des logements du quartier (17% pour NM)

Dynamique démographique : jeunesse et isolement des adultes

- Un quartier jeune : 234 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans (122 sur NM)
- Un vieillissement à venir plus fort que la moyenne de Nantes Métropole (240 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans ; 155 à l'échelle métropolitaine)
- 44% de familles monoparentales (NM 25%)
- 56% des ménages constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant (48% sur NM)

Dynamique territoriale

L'IDT est l'un des plus faible de l'agglomération nantaise (-124 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale). Une évolution reste négative (-23) (NM +21), creusant toujours plus les écarts

Précarité

- Plus de 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté (10% NM) : il s'agit de l'un des territoires les plus impactés par la pauvreté. Une estimation de l'intensité de la pauvreté laisse à penser que parmi l'ensemble des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, 54 % vivraient avec des ressources inférieures ou égales au seuil du RSA socle à savoir 475 €
- 67% des moins de 18 ans concernés par la pauvreté
- Un revenu médian avant redistribution de 735 €/UC (2010) (NM 1703€)
- Un creusement des écarts : le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a diminué entre 1999 et 2010 de 48€ alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine. Depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 66€ alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier
- 18% des ressources des habitants constituées de prestations (5% sur NM)
- 33% des habitants bénéficiaires de la CMUC en 2012 et 40% des jeunes de moins de 18 ans
- 49% des familles monoparentales sous le seuil de bas revenu (Nantes Métropole 42%)
- 44% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM)
- 28% de la population de moins de 65 ans bénéficiaires du RSA en 2012 (8% sur NM)

L'emploi recule et le chômage augmente depuis plus de 2 ans

- Un indice de chômage estimé des cat. A de 21% en 2013 (NM 10%).
- 42% des demandeurs d'emploi du Sillon de Bretagne indemnisés en 2013, (NM 57%)
- En 2010, 26% des salariés en contrat précaire (16% sur NM), parmi les taux les plus forts de l'agglomération.
- 32% des salariés à temps partiel (21% sur NM), 57% des femmes salariées concernées (33% sur NM)
- En 2012, 16% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM), taux en forte augmentation depuis 2009.

Scolarité et réussite scolaire

- 100% des 15/17 ans scolarisés (97% pour NM) / 46% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM)
- Seuls 28% des collégiens de 3ème atteignent la 1ère en lycée général ou technologique (69% sur NM)
- 46% de bas niveaux de formation (25% pour NM)

Mobilité sociale

- Une part des diplômés bac+2 et plus en progression depuis 1999 (12% à 19%)
- 35% des bac+2 et plus employés comme ouvriers ou employés (16% NM). 15% des bac+2 et plus au chômage (6% NM). Les diplômés immigrés bac+2 et plus fortement impactés par le déclassement (26% contre 21% pour NM) ou le chômage (26% contre 20% pour Nantes Métropole)

Orientations / Sillon de Bretagne

Le projet pour le quartier Sillon de Bretagne, au sein du quartier Nord de St-Herblain repose sur **quatre grands principes**.

Une vocation populaire à affirmer

- Ni normalisation, ni stigmatisation, mais réaffirmation de la place du salariat
- La place des populations les plus modestes dans l'agglomération (endiguer le processus de paupérisation, construire un fond d'identification collective commun)

Des réponses en matière d'intégration urbaine à conforter

- Penser le quartier dans une logique d'emboîtement d'échelles géographiques (l'immeuble dans le quartier de Bagatelle, dans le quartier Nord, dans la Ville, dans l'ouest de l'agglomération)
- Considérer les marges du quartier Nord en prenant en compte la proximité des territoires prioritaires des communes d'Orvault (Plaisance) et Nantes (Breil)
- Conforter la vocation plurifonctionnelle du quartier
- Prolonger l'inscription du quartier dans un tissu urbain cohérent (avec l'urbanisation des secteurs Bagatelle et Marcel Paul)
- Organiser une meilleure connexion avec la route de Vannes

Un changement de paradigme : la mobilité et l'accessibilité

- Faire que les habitants ne soient pas réductibles à cette seule catégorie d'identification sociale (l'identification au quartier n'est réellement valorisante qu'à la condition qu'elle soit assortie d'un accès aux différents registres de mobilité vers les différentes ressources et aménités urbaines)
- lutter contre les processus de relégation sociale et de désolidarisation territoriale mais garantir le droit à la Ville

Dans une perspective de mise en mouvement continue et de fréquentation, une attractivité à construire

- Economique et commerciale
- Ressources, équipements et autres aménités urbaines dont la vocation n'est pas que de proximité
- Résidentielle
- Image et réputation sociale (*marketing* territorial et valorisation patrimoniale du geste architectural)

PRIORITÉS D'INTERVENTION

Orientation n°1 / Accès aux droits, aux services & aux équipements

- 1.1 Finaliser le processus de requalification des équipements publics
- 1.2 Structurer une offre de services publics plus lisible, intégrée et adaptée aux besoins et usages
- 1.3 Faire évoluer les modalités d'accès aux ressources et développer l'intermédiation entre les services publics et les habitants-usagers

Orientation n°2 / Emploi, insertion & développement économique

- 2.1 Assurer l'autonomie des publics par l'économique
- 2.2 Faire de l'économique un levier d'attractivité pour le quartier

Orientation n°3 / parentalité, réussite éducative & jeunesse

- 3.1 Favoriser les initiatives en matière de soutien à la parentalité
- 3.2 Promouvoir la continuité et la réussite éducatives ainsi que le « bien-être » de l'enfant
- 3.3 Accompagner le public jeunesse dans la résolution de ses problématiques spécifiques

Orientation n°4 / espace public & Développement urbain

- 4.1 Finaliser l'intervention urbaine et développer un schéma directeur cohérent à l'échelle du Sillon
- 4.2 Conforter les initiatives de gestion et d'appropriation de l'espace public
- 4.3 Accompagner spécifiquement l'appropriation du parc de la Savèze
- 4.4 Relier le quartier à la Ville et à l'agglomération (mobilité et déplacements)

Orientation n°5 / prévention et tranquillité publique

- 5.1 Valoriser les initiatives de prévention (spécialisée et relatives aux conduites à risques et aux pratiques addictives) et répondre aux préoccupations en matière de banalisation de la violence
- 5.2 Réguler les usages et pratiques dans l'espace public, les espaces intermédiaires et les équipements publics
- 5.3 Donner plus de lisibilité au traitement des situations et renforcer l'intervention en matière de lutte contre les deals, les trafics et le développement de l'économie informelle
- 5.4 Renforcer les modalités de l'accompagnement social et judiciaire des victimes

Orientation n°6 / Habitat & logement (réflexion engagée dans le cadre de la conférence intercommunale du logement)

- 6.1 Prolonger le processus de transformation de l'habitat et de l'offre de logement
- 6.2 Prolonger l'accompagnement social en matière de politique de logement

Orientation n°7 / Lutte contre la vulnérabilité & soutien aux solidarités locales

- 7.1 Développer de nouvelles modalités d'accompagnement des publics précaires
- 7.2 Favoriser le développement de solidarités locales
- 7.3 Réduire les inégalités sociales de santé
- 7.4 Dynamiser la vie associative

Nantes Métropole

Territoires de Veille

St-Herblain / Changetterie

Territoire de veille / Quartier en décrochage



Le quartier Changetterie, classé politique de la Ville en 2007, est situé au cœur du bourg de St-Herblain. Secteur d'habitat social, monobailleur, il regroupe environ 200 logements sous forme de plots. Situé dans un secteur mixte, les données sociales à l'IRIS laissent apparaître ce secteur comme moins fragile. Néanmoins, quelques éléments d'observation, à consolider, renseignent de certains signes de précarisation et permettent de dégager de premiers éléments de réflexion :

- L'anticipation du vieillissement, la lutte contre l'isolement et l'accompagnement des familles monoparentales et des personnes seules,
- La chaîne éducation, formation, emploi et la mobilisation des outils et démarches adéquates,
- L'emploi et le développement économique dans un secteur en mutation,
- La question des discriminations.

Enfin, la structure urbaine du quartier, relativement enclavé, encourage un accompagnement des stratégies bailleur et un travail sur l'ouverture et la perméabilité du quartier.

Ces premières orientations seront à vérifier et à consolider dans le cadre du Projet de Territoire Intégré de la Ville de St-Herblain du quartier Bourg.

Indicateurs clés pour Changetterie

Précautions de lecture : Les données socio-démographiques convoquées ici sont établies à l'échelle de l'Iris. Or l'Iris comprenant le territoire de veille Changetterie correspond à celui Bourg - Centre, beaucoup plus large. Il intègre des zones pavillonnaires et des copropriétés. Il sera dès lors nécessaire de mobiliser d'autres indicateurs et d'autres données d'observation sociale afin de vérifier la situation du territoire de veille.

La population du Bourg Centre de St Herblain s'élève à 1793 habitants en 2010 (-6% depuis 1999) répartis dans 765 ménages. Le locatif social représente 26% des logements du quartier (17% pour NM).

Dynamique démographique

La démographie de Changetterie se caractérise moins par sa jeunesse avec 96 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans quand ce ratio atteint 122 sur l'agglomération). Mais elle se caractérise avant tout par le vieillissement à venir de sa population (260 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans, proche de celui de l'agglomération, 155 à l'échelle métropolitaine), soit l'indice le plus élevé de tous les territoires en décrochage de l'agglomération. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 8%

Dynamique territoriale

L'IDT de l'IRIS est de -13 contre +47 pour NM par rapport à la moyenne nationale Et son évolution reste négative (-9) alors que celle de Nantes Métropole progresse (+21) par rapport à la moyenne nationale, creusant toujours plus les écarts.

Précarité

- 26% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM)
- 47% des enfants de moins de 18 ans sont concernés par la pauvreté
- Le revenu médian avant redistribution (1 516 €/UC) en 2010 (NM 1 703€).
- Le revenu des 10% des habitants les plus pauvres a stagné entre 1999 et 2010 alors qu'il a progressé de 141€ à l'échelle métropolitaine, creusant toujours les écarts de revenus. Mais depuis 2008, l'évolution des revenus des 10% des ménages les plus pauvres du quartier a diminué de 70 € alors qu'il stagne à l'échelle métropolitaine, démontrant l'impact des effets de la crise sur ce quartier.
- 13% des habitants bénéficient de la CMUC en 2012 et 19% des jeunes de moins de 18 ans,
- 72% des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus (42% sur NM) et 24% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM).
- 16% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (8% sur NM). L'intensité de la pauvreté est bien supérieure à celle de Nantes Métropole (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous le seuil de bas revenus), c'est le troisième territoire où cette intensité est la plus forte derrière Sillon et Ragon.

L'emploi recule et le chômage augmente

- L'indice de chômage estimé des Cat A est de 15% en 2013 et plus élevé que celui de l'agglomération (10%).
- 51% des demandeurs d'emploi de Changetterie sont indemnisés en 2013, taux inférieur à la moyenne de NM (57%).
- En 2010, 11% des salariés sont en contrat précaire (16% sur NM). De même, 20% des salariés sont à temps partiel (21% sur NM) et 35% des femmes salariées de Changetterie sont concernées (33% sur NM).
- En 2012, 11% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM). Et depuis le début de la crise leur nombre a augmenté de 20%, deux fois plus que sur NM (12%), de fait le nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus a également progressé de 20% (7% pour NM), traduisant des effets notables de la crise économique sur ce territoire.

Scolarité et réussite scolaire

- 44% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM). Seuls 36% des collégiens de 3^{ème} atteignent la 1^{ère} en lycée général ou technologique contre 69% pour Nantes Métropole.
- La part des bas niveaux de formation reste élevée : 30% (25% pour NM) et se réduit beaucoup moins vite que sur l'agglomération depuis 1999, signe d'un phénomène de rattrapage en cours.

Mobilité sociale

- La part des diplômés Bac+2 et plus a progressé à Changetterie depuis 1999 (16 à 23%), beaucoup moins vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%).
- 25% sont employés comme ouvriers ou employés contre 16% pour NM et 7% sont au chômage presque comme pour NM. Les diplômés immigrés sont plus impactés par le déclassement (26% contre 21% pour Nantes Métropole) et plus encore par le chômage (49% contre 20% pour Nantes Métropole)

Mobilité résidentielle

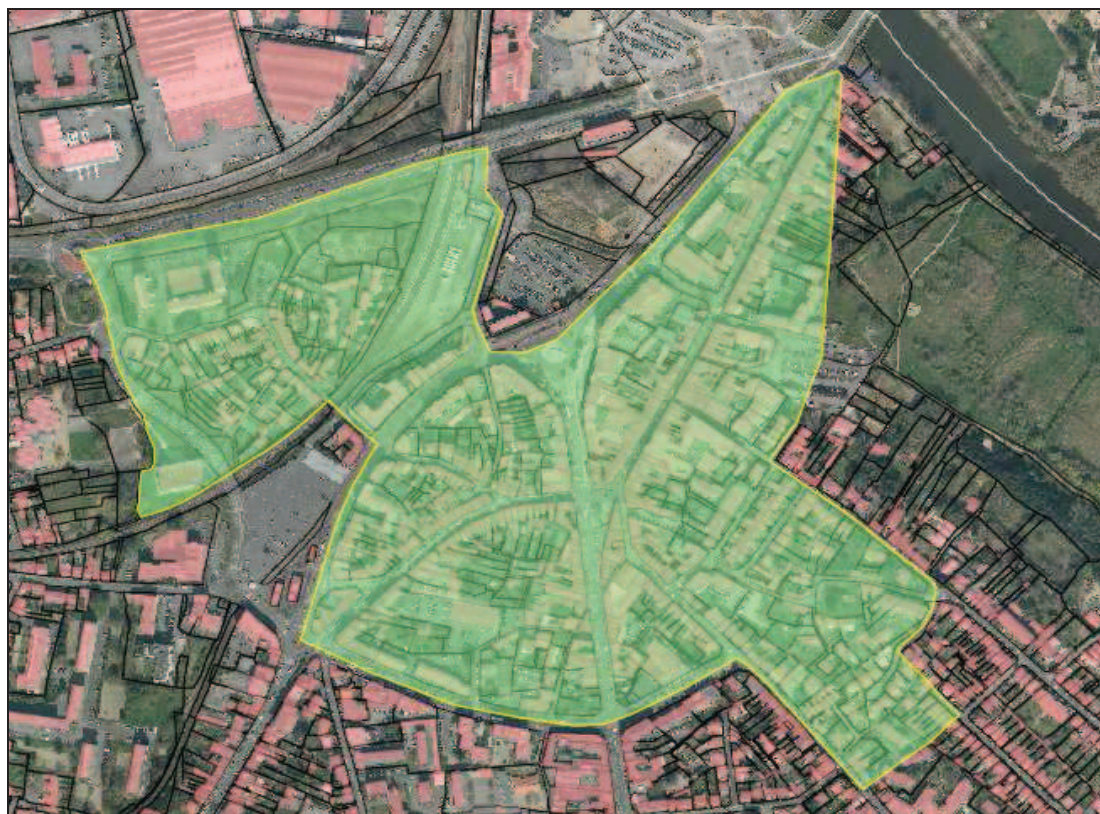
- La part des ménages emménagés depuis moins de 5 ans sur Changetterie est de 21% en 2010 (NM 40%).

Nantes Métropole

Territoires de Veille

Rezé / Pont Rousseau

Territoire de veille / Quartier en décrochage



Source : Ville de Rezé

Indicateurs clés pour Pont Rousseau

Pont Rousseau enregistre une hausse de 20% de sa population entre 1999 et 2010. La population s'élève à 4246 habitants en 2010. Le locatif social représente 13% des logements du quartier.

La démographie

- La part des jeunes de 15/24 ans a fortement augmenté entre 1999 et 2010 pour atteindre 15% de la population du quartier notamment les 15-17 ans (moyenne NM)
- La part des moins de 15 ans est de 16% (17% sur NM ; 22% sur les TP)
- La part des personnes seules a augmenté (+19%) pour atteindre 48% des ménages (40% sur NM).
- La part des personnes âgées de +75 ans a augmenté (+36%) entre 1999 et 2010 et atteint 13% (8% sur NM), le plus fort taux des territoires prioritaires de l'agglomération avec Château.
- Les familles monoparentales représentent 37% des familles (25% sur NM)

Dynamique territoriale

L'IDT de Pont Rousseau est positif bien qu'inférieur à celui de l'agglomération (+47 contre +68 pour NM par rapport à la moyenne nationale) / Son évolution est positive (+31), plus forte encore que celle de Nantes Métropole (+21), traduisant un phénomène de rattrapage de la dynamique métropolitaine qu'il convient d'accompagner.

Précarité

- 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté (10% sur NM)
- 25% des moins de 65 ans vit sous le seuil de bas revenus en 2012 (16% sur NM)
- Le revenu médian après redistribution (1 581€/UC) en 2009 (NM 1 753€). Les revenus ont augmenté plus vite sur Pont Rousseau. Les écarts avec NM semblent se réduire. Le revenu des 10% les plus pauvres a augmenté de 66€ en 10 ans.
- Les prestations représentent 7% des ressources des habitants de Pont Rousseau
- 15% de la population de moins de 65 ans bénéficie du RSA en 2012 (contre 25% sur les TP et 8% sur NM)
- 40% des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenu (contre 64% sur les Territoires prioritaires et 42% sur NM)
- 20% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM et 32% sur TP)

Emploi et développement économique

- L'indice de chômage estimé des Cat A est de 11% en 2013 (21% sur TP et 10% sur NM). Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 6% (+11% sur NM) entre 2012 et 2013.
- 60% des demandeurs d'emploi de Pont Rousseau sont indemnisés en 2013, le plus fort taux des Territoires prioritaires (49%), plus que sur Château (52%) et même plus que la moyenne de NM (57%). Les chômeurs de longue durée augmentent, entre 2012 et 2013, de 16%, le plus fort taux après le Clos Tureau. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an est en hausse de 8%, comme sur les TP.
- L'indice de chômage (CAT A) des moins de 25 ans est de 8% en 2013 (19% sur les TP et 12% sur NM), le plus faible taux des TP et même inférieur à celui de NM
- L'indice de chômage (Cat A) des seniors est de 11% (20% sur les TP et 10% sur NM), le plus faible des TP. Le chômage des seniors a augmenté de 22%
- 12% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (17% sur les TP et 8% sur NM).
- 307 entreprises répertoriées (101 sur Château) / La création d'entreprise a diminué de 19% (-2% pour les TP et stagnation et pour NM). 62% des entreprises sont créées par une personne physique (57% sur NM et 66% sur les TP)

Éducation

- 100% des 15/17 ans sont scolarisés, le plus fort taux des TP (93%) avec Château et plus que la moyenne de NM (97%).
- Au-delà de 17 ans, la scolarisation chute avec 40% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (46% sur les TP et 65% sur NM).
- La part des bas niveaux de formation est proche de la moyenne de NM : 35% (41% pour les TP et 25% pour NM)
- L'évolution est positive sur les diplômés de haut niveau depuis 1999 : leur part a progressé (20 à 33%) plus vite que sur les TP ou que sur NM.

LE CONTEXTE DU QUARTIER PONT-ROUSSEAU

- Un certain contraste et un décalage entre une urbanisation moderne et un habitat individuel et collectif plutôt vieillissant et à rénover. Une faible représentation du LLS (13%) mais de nombreux logements sociaux de faits (bas loyers, patrimoine désuet voire vétuste)
- Un quartier en mutation: Confluent (mixité sociale et générationnelle, les Nouvelles cliniques nantaises, le projet de résidence,...). Une mutation qui doit être accompagnée par la collectivité : renouvellement urbain complexe sur une structure de faubourg, requalification nécessaire du bâti obsolète, complexité du foncier...
- Un manque de services et d'équipements publics et sportifs de proximité pour la population.
- Un contexte d'activités commerciales de type « quartier central d'agglomération » avec une offre commerciale fragile (Place Sépard)
- La présence d'une population en difficulté (fragilisée) malgré une amélioration de la dynamique sociale

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pilier Gouvernance et participation citoyenne

FÉDÉRER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS URBAINES ET SOCIALES DU QUARTIER

- Relancer la dynamique partenariale du quartier en s'appuyant sur la mise en œuvre de la Gestion urbaine et sociale de proximité

Pilier Cohésion sociale

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DES ENFANTS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- Renforcer les coopérations avec le collège Pont-Rousseau et la mission locale. Conforter les actions d'accompagnement individuel et collectif, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative avec les collèges, et les actions de parrainage avec les entreprises.
- Conforter les actions de médiation et de prévention primaire en lien avec les établissements scolaires.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL

- Poursuivre la réflexion autour du projet de création d'un centre socioculturel
- Maintenir une veille sur les publics en situation d'exclusion
- Développer des actions de lutte contre l'isolement

Pilier Habitat cadre de vie

POURSUIVRE LA DEMARCHE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

- Rénover l'habitat dégradé et garder l'aspect patrimonial en veillant à la mixité sociale
 - Conduite d'une OPAH (2012-2017)
 - Implantation de logements sociaux (avec rééquilibrage sud/nord) : 213 logements seront livrés en 2015 et 600 logements programmés à moyen terme (Confluent, îlot Lamour-les Forges).

REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

Améliorer l'espace public, la propreté, la priorité aux piétons tout en intégrant le rôle de transit du quartier entre le sud de l'agglomération et le centre de Nantes

- *Réconcilier le quartier avec les prairies de Sèvres*
 - Création d'un « effet de porte » quai de la Verdure en projet (en projet)
 - Travailler le jalonnement des prairies de Sèvre (en projet)
 - Création d'un nouvel accès vers les prairies de Sèvres (en projet)
- *Faire converger les liaisons douces vers le cœur du quartier (Sémard et St Paul)*
 - Mise en valeur artistique des venelles (à poursuivre dans le cadre de la GUSP)
 - Création de pistes cyclables (à poursuivre)
 - Réfection de certains trottoirs (à poursuivre)
- *Remodeler l'espace public pour faciliter le lien social*
 - Création de places et placettes pour animer l'axe Sémard-St Paul (projet)
 - Remodelage de la place Sémard (projet) et rénovation de la voirie (engagée)
- *Accompagner l'évolution des déplacements et du stationnement*
 - Articulation des différents modes de stationnement (engagée)
 - Restructuration de la place des Martyrs (engagée)
 - Évolution de la desserte des bus entre Rezé et les Sorinières (engagée avec la C4, à ajuster)

Pilier Emploi et développement économique

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU QUARTIER EN DIVERSIFIANT LES COMMERCES ET DYNAMISANT L'ACTIVITE COMMERCIALE

- Engager une réflexion autour de l'animation urbaine et du commerce autour de la place Sémard, en lien avec les réflexions métropolitaines sur le renforcement des polarités commerciales de quartier, dans une logique d'équilibre et de complémentarité avec les quartiers proches
- Engager une étude commerciale et un plan d'action permettant d'appréhender la polarité commerciale de la place Sémard / Pont Rousseau au regard notamment de :
 - L'offre marchande
 - Le rôle des commerces – locomotives
 - La zone de chalandise et le potentiel client actuel ou à venir
 - La concentration de l'offre
- Renforcer les liens avec la maison de l'emploi/mission locale.

Nantes Métropole

Territoires de Veille

Rezé / Ragon

Territoire de veille / Quartier en décrochage



Source : Ville de Rezé

Indicateurs clés pour Ragon

Analyse menée à l'échelle de l'IRIS

La population de l'IRIS Ragon Est s'élève à 2 927 habitants en 2010 (+14% depuis 1999) répartis dans 1 083 ménages. Les immigrés, personnes nées à l'étranger, ayant ou pas acquis la nationalité française, représentent 2% de la population (5% en moyenne sur Nantes Métropole). Le locatif social représente 1% des logements du quartier (17% pour NM).

Démographie

- La démographie de Ragon se caractérise par une certaine jeunesse (avec 110 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans quand ce ratio atteint 122 sur l'agglomération) tout de même moins forte que sur le reste de l'agglomération. Mais elle se caractérise surtout par le vieillissement à venir de sa population (190 personnes de 60 à 74 ans pour 100 personnes de + de 75 ans, proche de celui de l'agglomération, 155 à l'échelle métropolitaine). La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 8%. Le vieillissement à venir de la population quartier doit être anticipé et interroge sur les stratégies locales en termes d'adaptation des logements, d'offre de services adaptée et de lutte contre l'isolement mais aussi d'accompagnement d'un renouvellement démographique à venir.
- La part des personnes vivant seules représente 19% des ménages (40% sur NM).
- La part des familles monoparentales (12% des familles) est inférieure à celle de NM (25%).
- À Ragon, 24% des ménages sont constitués d'un adulte vivant seul avec ou sans enfant, (NM 48%).

Dynamique territoriale

L'IDT de Ragon est positif (+26) comparé à celui de la moyenne nationale mais reste moins élevé que celui de Nantes Métropole (+ 47). Son évolution est positive (+31) et supérieure à celle de Nantes Métropole (+21), preuve d'un phénomène de rattrapage à l'œuvre.

Précarité

- 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 10% sur NM).
- 26% des enfants de moins de 18 ans sont concernés par la pauvreté (24% sur NM).
- Le revenu médian avant redistribution (1 739 €/UC) en 2010 est supérieur à celui de l'agglomération (1 703€).
- 69% des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus, soit nettement plus que pour Nantes Métropole (42%) et 28% des personnes seules sont pauvres (19% sur NM).
- L'intensité de la pauvreté est très élevée (part des bénéficiaires du RSA socle parmi les personnes vivant sous le seuil de bas revenus), c'est le second plus fort indice des territoires en décrochage. Cela démontre qu'une partie de la population de ce territoire est très vulnérable.

La dynamique de pauvreté du quartier de Ragon est proche de la moyenne métropolitaine, sauf pour les familles monoparentales, voire des personnes seules qui semblent assez durement impactées, cela interroge le développement d'un dispositif de lutte contre la précarité plus ciblé.

Emploi

- En 2012, 6% des actifs occupés sont travailleurs pauvres (8% sur NM). Et depuis le début de la crise leur nombre a augmenté de 33%, plus que sur NM (12%). De fait le nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus a également progressé de 13% (7% pour NM), traduisant des effets de la crise économique sur une partie des habitants ce territoire.
- Un dynamisme économique qui présente des signes de fragilité : Le nombre d'entreprises a diminué entre 2010 et 2011 : 114 entreprises sont répertoriées. La création d'entreprises diminue (stagnation pour NM). 61% des entreprises sont créées par une personne physique (57% sur NM).

Éducation & formation

- 92% des 15/17 ans sont scolarisés (97% pour NM) essentiellement dans un collège public présentant une bonne mixité sociale. Au-delà, la scolarisation chute avec 53% des jeunes de 18/24 ans en études ou formation (65% sur NM).
- La part des bas niveaux de formation reste élevée : 30% (25% pour NM) La part des diplômés Bac+2 et plus a progressée à Ragon depuis 1999 (15 à 27%), plus vite que pour Nantes Métropole (24 à 34%). De plus 16% sont employés comme ouvriers ou employés comme pour NM et 2.5% sont au chômage contre 6% pour NM. Les diplômés immigrés sont plus fortement impactés par le déclassement que sur le reste de l'agglomération (43% contre 21% pour Nantes Métropole) et pas par le chômage (20% pour Nantes Métropole). La mobilité sociale de Ragon semble positive, exception faite des immigrés, plus fortement déclassés que sur le reste de l'agglomération.

Mobilité résidentielle

- La part des ménages emménagés depuis moins de 5 ans sur Ragon est de 21% en 2010, presque deux fois inférieure à celle de Nantes Métropole (40%). Parmi les émigrés, 37% se sont installés depuis moins de 5 ans.

De nombreuses familles issues des gens du voyage résident depuis des décennies sur le territoire rezéen, pour certaines depuis près de 70 ans, notamment à Ragon. Or, leurs conditions de vie et d'habitat restent le plus souvent précaires.

Ragon Est avait été classé en territoire prioritaire politique de la ville (CUCS priorité 3) au regard des périmètres d'implantation de ces familles et des enjeux relatifs à leur accompagnement vers la sédentarisation. La municipalité avait engagé une dynamique visant à améliorer les conditions de sédentarisation de ces ménages selon plusieurs axes :

- aménager ou requalifier des terrains appartenant à la ville et qui sont loués aux familles,
- réaliser des projets d'habitat adapté avec le concours de bailleurs sociaux,
- mobiliser des réserves foncières comme étape dans un parcours résidentiel,
- négocier des repositionnements pour certains ménages propriétaires en raison de l'avancée des projets d'urbanismes.

Les enjeux relatifs aux gens du voyage et à leur inclusion demeurent l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Toutefois, avec le nouveau critère unique d'éligibilité de la politique de la ville fondé sur la concentration géographique des populations aux bas revenus, Ragon ne figure plus dans les territoires prioritaires. Ce quartier connaît par ailleurs une amélioration de sa dynamique sociale et amorce une phase importante de son développement urbain et économique.

9 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pilier Habitat cadre de vie

FEDERER LE QUARTIER AUTOUR D'UNE CENTRALITE EN TRAVAILLANT SUR LES DEPLACEMENTS ET L'INTERMODALITE

- Desservir les sites de densification
- Retrouver une centralité à l'échelle des piétons et modes doux
- Créer au-delà des activités de commerce et sociale, un pôle d'échange à l'échelle du quartier.
- Donner une plus-value (fonctionnalités) à ce secteur composé essentiellement par l'habitat
- Fédérer le quartier Ragon par un réseau de venelles, d'espaces partagés cohérents en lien avec la géographie métropolitaine.

RENFORCER LA CENTRALITE ET METTRE EN RESEAU LES EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

- S'appuyer sur le pôle socio-éducatif pour renforcer la centralité et son un rapport actif avec l'espace public
- Rendre lisible les itinéraires en lien avec le territoire
- Projeter les besoins futurs en tenant compte de leur temporalité pour projeter les équipements publics adéquats.
- Identifier d'éventuels nouveaux équipements.

DIVERSIFIER ET AUGMENTER L'HABITAT SUR RAGON EST

- Diversifier l'offre d'habitat
 - Augmenter l'offre en habitat collectif sur Ragon Est
 - Prévoir une offre adaptée au maintien de la population des gens du voyage prenant en compte la diversité des besoins exprimés
- Diversifier l'offre de logements
 - Prévoir des logements sociaux et abordables

- Poursuivre l'effort de rattrapage produit sur Ragon Ouest lors de la dernière décennie en le reportant sur Ragon Est
- Poursuivre l'effort d'équilibrage afin de contribuer à la formalisation d'une cohérence de quartier
- Offrir des logements pour tous
 - Prévoir des logements de taille et de fonctionnalités variées.

Pilier Emploi et développement économique

ENCADRER L'ACTIVITE COMMERCIALE EN S'APPUYANT SUR LE FLUX PENDULAIRE

- Contenir l'extension du centre commercial vers le quartier
- Réussir à organiser un pôle commercial de proximité de quartier et lutter contre la dissémination le long de l'axe Sauvestre
- Créer les conditions de développement du marché (espace, stationnement,...).

DEVELOPPER DES REZ-DE-CHAUSSEE ACTIFS

- Étudier la possibilité de promouvoir l'installation de petits artisanats compatible avec un cœur de quartier
- Étudier la possibilité de promouvoir l'installation de toute activité autre que commerces de proximité, susceptible de générer des interactions entre rez-de-chaussée et espace public.

INTEGRER L'ACTIVITE MARAICHERE DANS L'ECOSYSTEME URBAIN

- Maintenir l'activité de maraîchage sur site
- Développer cette activité compléter d'autres activités agricoles et sylvicole en lien avec la forêt urbaine.

Pilier Cohésion sociale

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DES ENFANTS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- Conforter les actions d'accompagnement individuel et collectif, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative, des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et des actions de parrainage avec les entreprises
- Conforter les actions de médiation et de prévention primaire en lien avec les établissements scolaires et les acteurs du quartier.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL

- Développer des actions pour faciliter la cohabitation entre les générations et les cultures
- Développer des actions visant à enrayer l'isolement social
- Accompagner les familles monoparentales
- Anticiper la question du vieillissement.

Pilier Gouvernance et participation citoyenne

MAINTENIR UNE VEILLE ET FACILITER L'EMERGENCE D'INITIATIVES ASSOCIATIVES ET D'HABITANTS SUR LE SECTEUR DU GENETAIS

Nantes Métropole

Territoires d'observation

En 2013-2014, Nantes Métropole, accompagnée des Villes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault, a engagé un travail préalable d'identification des territoires fragiles de l'agglomération nantaise.

Sur la base de la méthode de l'Indicateur de Développement Territorial (IDT, liminaires de ce chapitre), l'ensemble des IRIS de l'agglomération ont été analysés, afin de vérifier les dynamiques à l'œuvre.

Ainsi, outre les territoires de la géographie prioritaire réglementaire (quartier Politique de la Ville et territoires de veille), plusieurs territoires ont été identifiés, représentant un engagement des élus affirmé lors de la contribution à la réforme de la géographie prioritaire en novembre 2012 :

« Quelque soit la géographie prioritaire définie au niveau national, la réalité des territoires qui ne seront pas retenus, les attentes de leurs habitants demeureront et les exigences de solidarité locale et nationale perdureront. »

Dans le présent Contrat de Ville cadre, ces territoires sont listés et relèveront de la mobilisation d'outils d'observation afin de vérifier les dynamiques de ces territoires, puis de pouvoir structurer une intervention dans le cadre des outils communaux et métropolitains, au premier lieu desquels les Contrats de codéveloppement.

Preux / Saint-Herblain

Bourgonnière / St-Herblain

Moulin du Tillay - Garotterie / St-Herblain

Les Ardillets / Couëron

Chobissière Sud / Couëron

Le Chassay / Sainte-Luce-sur-Loire

Bourg - Centre économique / Bouguenais

Certains secteurs nantais, identifiés dans le cadre des Schémas de Développement de Quartier comme « zones grises », autrement dit des zones où l'observation statistique et sociale indique un risque de précarisation et donc un besoin de mobilisation ciblée des pouvoirs publics, doivent également être cités. Ils pourront faire l'objet d'une intervention propre comme d'un rattachement au périmètre vécu de certains QPV ou territoires de veille : **Dalby - Moutonnerie ; Perray ; Saint-Jacques - Pirmil ; Contrie ; Île de Nantes centre.**

PROPOS CONCLUSIFS

PROJET DE COHESION TERRITORIALE

Orientations stratégiques

1. *Un regard renouvelé sur les quartiers prioritaires : Valorisation des ressources et reconnaissance de la fonction sociale des quartiers*
2. *Co-construire, co-évaluer l'action publique et renforcer le pouvoir d'agir*
3. *Une géographie prioritaire élargie*
4. *Une mobilisation du droit commun au service d'une vision intégrée de l'action publique*

Un sens donné à l'action autour de 5 objectifs

Attractivité, Mobilité, Egalité, Accessibilité, Gouvernance.

CONTRAT DE VILLE

Enjeux repérés autour de 4 piliers :

- ✓ *développement urbain, habitat et cadre de vie*
- ✓ *cohésion sociale*
- ✓ *développement économique, emploi et formation*
- ✓ *gouvernance et participation citoyenne*

mobilisant de façon déterminée l'ensemble des partenaires sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme et la promotion de la jeunesse

Enjeux repérés par quartier (QPV, quartiers de veille, quartiers d'observation)

APPEL A PROJETS UNIQUE ETAT/COLLECTIVITES/OPERATEURS

Structuré autour des enjeux territoriaux définis dans 4 piliers

Le contrat de ville est valable 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, soit jusqu'à 31 décembre 2020.

Le présent contrat cadre :

- Présente les orientations stratégiques du projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise ;
- Repère les enjeux prioritaires et les organise autour de quatre piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, gouvernance et participation citoyenne ;
- Mobilise sur les volets transversaux que sont la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme et la promotion de la jeunesse
- Mets en lumière les enjeux qui se dessinent par quartier.

La phase de déclinaison opérationnelle et territoriale à mener au premier semestre 2015 s'engage sur cette base. Elle se concrétisera par l'élaboration d'un plan d'actions qui fixera les engagements de l'ensemble des partenaires. Révisable chaque année, il constituera le principal outil d'application du contrat.

Les indicateurs permettant l'évaluation du contrat seront également déclinés au premier semestre, et s'articuleront autour des cinq objectifs fixés comme sens commun donné à l'action : attractivité, mobilité, égalité, accessibilité et gouvernance.

Il constitue également la base de contractualisation avec des volets territoriaux du CPER et du FEDER.

SIGNATURES



02 JAN. 2015



Présidente



Préfet de la Région Pays de la Loire
Préfet de la Loire Atlantique



Maire



Maire



Maire



Maire



Président



Président



Directeur



Directeur



02 JAN. 2015



Directeur



Président



Président



Président



Président

Le Directeur des Patrimoines

Jean SALINES



Président



Président



HABITAT44

Président

Jean-Michel FLEURY
Directeur général
Habitat 44



Directeur

Cécile COURREGES

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique
des services de l'Éducation Nationale

Philippe CARRIERE

Brigitte LAMY
Procureur de la République

Brigitte LAMY
Procureur de la République

ANNEXES

1. Ingénierie préalable au contrat
 - Constitution des comités (interministériels/techniques/pilotage)
 - Guides et méthodologies des livrables des comités
 - Organisations internes
 - Calendrier démarche d'élaboration du contrat de ville – Février/Décembre 2014
 - Calendrier groupes thématiques
2. Droit commun mobilisable – priorités gouvernementales
3. Conventions départementales Etat et Opérateurs
 - DDCS
 - DDTM
 - DIRECCTE
 - POLE EMPLOI
 - Education nationale
 - CAF
 - Police Nationale
 - Gendarmerie
 - DMD
 - Justice (TGI/PJJ/SPIP)
 - ARS
 - DRAC
 - CDC
4. Charte entreprises et quartiers
 - Convention départementale
 - Typologie des engagements
5. Projets de renouvellement urbain
 - Protocole de préfiguration (projet)
 - Convention-cadre de la Gestion urbaine et sociale de proximité
6. Synthèse des enjeux transversaux
 - Synthèse opérationnelle ciblée sur la lutte contre les discriminations
 - Synthèse opérationnelle ciblée sur l'égalité femmes/hommes et filles/garçons
 - Synthèse opérationnelle ciblée sur la promotion de la jeunesse
7. Tableau d'interdépendance des plans et schémas
8. Note de cadrage de l'appel à projet contrat de ville
9. Textes de référence et sources